

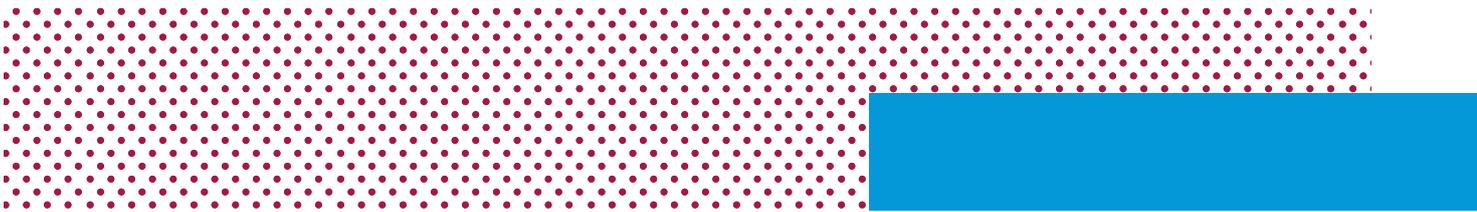


Fiches thématiques



Observatoire national de la politique de la ville
RAPPORT 2021





Fiches thématiques

Observatoire national de la politique de la ville
RAPPORT 2021



Sommaire

FICHES THÉMATIQUES

Cohésion sociale

- 1.1** Pauvreté monétaire et minima sociaux en France métropolitaine — 8
- 1.2** Pauvreté monétaire et minima sociaux en Martinique et à la Réunion — 10
- 1.3** Les écoles relevant des QPV appartiennent majoritairement à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) — 12
- 1.4** Plus de la moitié des collèges relevant des QPV appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) — 14
- 1.5** Les collégiens résidant en QPV : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés — 16
- 1.6** La réussite au diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des QPV : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés — 18
- 1.7** Près d'un lycéen sur deux résidant en QPV étudie dans une filière professionnelle — 20
- 1.8** Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en QPV sont sous-représentés et proviennent davantage de milieux sociaux défavorisés — 22
- 1.9** Les étudiant(e)s résidant en QPV préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services » — 24
- 1.10** Les Cités éducatives — 26
- 1.11** Les volontaires en service civique issus des QPV en 2020 — 28
- 1.12** De l'engagement à la politique : qu'est-ce qui fait bouger les jeunes des quartiers populaires ? — 30
- 1.13** La pratique sportive licenciée dans les QPV — 32

Cadre de vie et renouvellement urbain

- 2.1** La suroccupation des logements dans les QPV — 36
- 2.2** Les logements du parc locatif social nouvellement mis en service dans les QPV — 38
- 2.3** L'évolution du marché du logement privé dans les quartiers en rénovation urbaine — 40
- 2.4** Promouvoir le logement social dans les communes déficitaires : la mixité sociale « par le bas » en échec — 42
- 2.5** État d'avancement du programme national de rénovation urbaine (PNRU) — 44
- 2.6** État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) — 46
- 2.7** La mobilité quotidienne des habitants des QPV — 48
- 2.8** Délinquance enregistrée en 2020 : des infractions plus violentes commises au sein des QPV, la majorité des victimes réside dans le quartier — 50
- 2.9** Nettement plus de mis en cause par habitant dans les QPV — 52
- 2.10** Quartiers de reconquête républicaine et quartiers prioritaires : une proximité géographique et sociale — 54
- 2.11** La représentation des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision entre 2018 et 2020 — 56

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- 3.1** L'emploi dans les QPV : une amélioration de la situation en 2020 — 60
- 3.2** Des situations à la frontière entre chômage et inactivité plus fréquentes en QPV — 62
- 3.3** Des professions moins qualifiées pour les personnes en emploi résidant en QPV — 64
- 3.4** Des emplois plus précaires pour les personnes en emploi résidant en QPV — 66
- 3.5** Conséquence de la crise sanitaire, la situation des jeunes sur le marché du travail se dégrade en 2020 — 68
- 3.6** Contrats aidés : une remobilisation fin 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire — 70
- 3.7** Insertion des sortants de contrats aidés : la crise sanitaire a légèrement dégradé l'insertion professionnelle des résidents dans les QPV — 72
- 3.8** Les emplois francs : 68 751 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2021 — 74
- 3.9** Demandeurs d'emploi résidant en QPV : une diminution des effectifs en 2021 — 76
- 3.10** Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi — 78
- 3.11** Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi — 80
- 3.12** L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en QPV — 82
- 3.13** Les Cités de l'emploi — 84
- 3.14** Démographie d'entreprises dans les QPV : un dynamisme économique plus marqué en métropole que dans les départements d'outre-mer — 86
- 3.15** Les zones franches urbaines - territoires entrepreneurs (ZFU-TE) : une croissance du nombre d'établissements implantés en 2020 — 88

Analyse financière du programme 147 et fiscalité locale des communes en politique de la ville

- Les moyens financiers de la politique de la ville — 92
- Des contraintes budgétaires et financières marquées pour les communes dotées d'un ou plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville — 97

1

Cohésion sociale



Pauvreté monétaire et minimas sociaux en France métropolitaine

LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE EST PLUS ÉLEVÉ AU SEIN DES QPV¹ QUE DANS LE RESTE DE LA MÉTROPOLE MAIS IL RESTE STABLE DEPUIS 2017

En France métropolitaine, l'insuffisance de revenus, aussi appelé taux de pauvreté², est en 2019 trois fois plus élevée au sein des QPV que sur l'ensemble du territoire (43,3 % contre 14,5 %). Ce niveau reste constant de 2017 à 2019.

Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV (56,9 % contre 21,2 % en France métropolitaine). Si le taux de pauvreté varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales des QPV où une famille sur deux vit sous ce seuil (52,8 % en QPV contre 29,0 % en France métropolitaine – [graphique 1](#)). Toutefois, l'écart de pauvreté entre les QPV et la France métropolitaine est plus important au sein des types de ménages où l'insuffisance de revenus est plus marquée. En QPV, il y a un écart de 23,8 points de pourcentage pour les familles monoparentales (52,8 % contre 28,0 % en France métropolitaine) alors que cet écart est de 20,9 points de pourcentage pour les couples sans enfant (26,9 % contre 6,0 % en France métropolitaine).

LES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX SONT SURREPRÉSENTÉS DANS LES QPV MÉTROPOLITAINS, PLUS PARTICULIÈREMENT CHEZ LES JEUNES

Conséquence de cette pauvreté plus marquée en QPV, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources y sont surreprésentées. Au début de l'année 2021, 32,7 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S³) (27,7 %, sans participation financière et 5,0 % avec participation

financière) contre 9,5 % au sein des unités urbaines englobantes (7,7 % sans et 1,8 % avec participation financière). La part des bénéficiaires de la C2S (participative ou non) augmente par rapport à l'année précédente (+ 4,7 points de pourcentage), ce qui s'explique par le fait que tous les bénéficiaires de l'ancienne Aide à la complémentaire santé (ACS) n'avaient pas encore basculé au lancement du dispositif C2S fin 2019⁴.

La part de bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge, passant, en QPV, de 48,2 % pour les moins de 18 ans à 22,0 % pour les 60 à 74 ans. Elle s'élève à 16,9 % dans les QPV contre 5,9 % dans les unités urbaines englobantes ([graphique 2](#)). En QPV, cette diminution cache deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 43,0 % pour les moins de 18 ans à 13,1 % pour les plus de 60 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 5,2 % pour les moins de 18 ans à 8,9 % pour les plus de 60 ans).

En QPV comme en France métropolitaine, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes (+ 5,1 points de pourcentage en faveur des femmes en QPV et + 1 point de pourcentage en France métropolitaine⁵). Cela s'explique en partie par le fait que les bénéficiaires de la C2S sans participation financière sont plus souvent des familles monoparentales, dont les femmes sont plus souvent les cheffes de famille⁶.

Autre conséquence de la pauvreté plus marquée en QPV, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) y sont plus présents. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité est sensiblement similaire entre les QPV et la France métropolitaine (31,8 %, contre 31,7 %), la part des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une aide au logement y est beaucoup plus importante (respectivement, 1,9 et 1,5 fois plus en QPV qu'en France métropolitaine – [tableau 1](#)).

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis à partir du critère de concentration de la population à bas revenus. Le concept de bas revenus prend en compte les revenus fiscaux déclarés, tandis que le concept le taux de pauvreté monétaire prend en compte le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôts et redistribution sociale.

2. Le taux de pauvreté monétaire est un indicateur calculé à partir de la répartition des revenus en fonction du revenu médian. Il est communément calculé au seuil de 60 % du revenu médian.

3. La C2S (Complémentaire santé solidaire) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) et de l'ACS (Aide à la complémentaire santé). Les bénéficiaires de la CMU-C ont basculé automatiquement dans ce nouveau dispositif, alors que les bénéficiaires de l'ACS l'intègrent progressivement au fur et à mesure de l'arrivée à terme de leur contrat ACS (contrats d'un an).

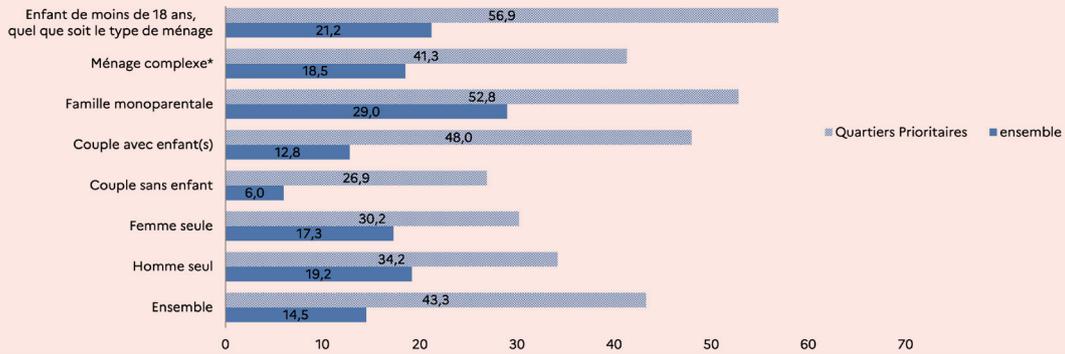
4. La bascule s'effectuant à la fin des contrats ACS d'une durée d'un an.

5. Il y a 35,2 % de femme bénéficiaire de la C2S contre 30,1 % d'homme en QPV alors qu'elles sont 10,4 % contre 9,4 % hommes à en bénéficier en France métropolitaine.

6. Pour plus de détails, voir fiche 37 de l'ouvrage de la Drees « Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution - Édition 2019 », septembre 2019.

Graphique 1

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage et pour les moins de 18 ans en 2019 (en %)



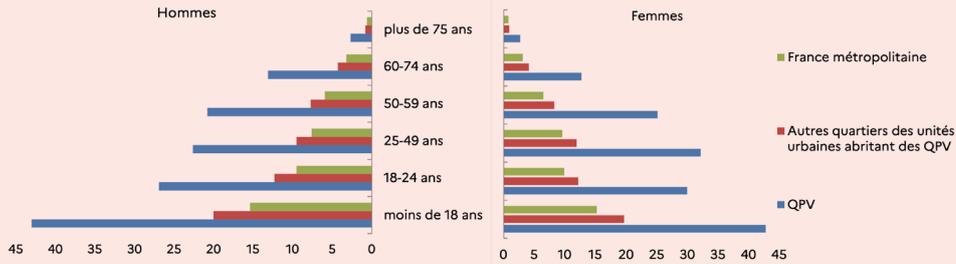
Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

Champ : France métropolitaine. Traitements : Insee.

Note de lecture : 52,8 % des familles monoparentales résidant dans les QPV métropolitains sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

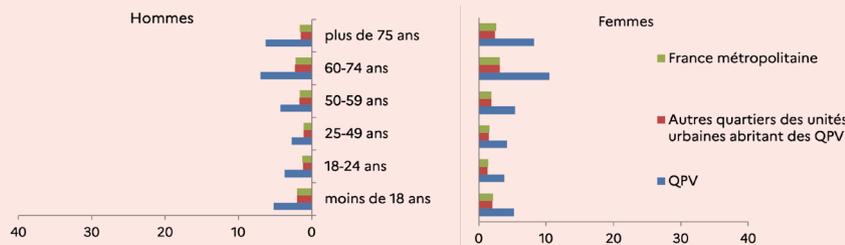
Graphique 2a

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S) sans participation financière par sexe et âge en France métropolitaine en 2021, (en %)



Graphique 2b

Part des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) avec participation financière par sexe et âge en France métropolitaine en 2021, (en %)



Source : Cnam/TS-Insee 2020.

Champ : France métropolitaine. Traitements : Insee.

Note de lecture : en 2021, 31,4 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV métropolitains sont bénéficiaires de la C2S sans participation financière, alors qu'elles sont 3,8 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

Tableau 1

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2020 dans les QPV métropolitains

Indicateurs	Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	Unités urbaines avec QPV	France métropolitaine
Nombre d'allocataires Caf	1 566 900	7 643 600	13 464 300
Part des allocataires Caf :			
• percevant le RSA (%)	25,7	12,8	13,5
• percevant la prime d'activité (%)	31,8	30,8	31,7
• percevant une aide au logement (%)	70,6	49,5	46,6
• percevant l'allocation aux adultes handicapés (%)	11,3	7,9	8,6

Source : Fichiers des Caf au 31 décembre 2020 (Cnaf – Insee).

Champ : France métropolitaine. Traitements : Insee.

Note de lecture : fin 2020, 25,7 % des foyers allocataires de la Caf résidant en QPV bénéficient du RSA.

Pauvreté monétaire et minima sociaux en Martinique et à la Réunion

LE TAUX DE PAUVRETÉ¹ MONÉTAIRE EST PLUS IMPORTANT EN MARTINIQUE ET À LA RÉUNION² QUE DANS L'HEXAGONE, MAIS LA SITUATION S'AMÉLIORE LÉGÈREMENT DEPUIS 2017

En Martinique et à La Réunion, le taux de pauvreté monétaire est plus élevé que dans l'Hexagone (34,5 % contre 14,5 % en 2019). Néanmoins, l'écart entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et le reste du territoire y est moins important (+ 16 points de pourcentage contre + 28,8 points de pourcentage en métropole). Ainsi, environ la moitié des habitants des QPV de Martinique ou de La Réunion vivent sous le seuil de pauvreté : respectivement 43,4 % et 53,3 %, contre 27,4 % et 37,2 % pour le reste de leur territoire. Globalement, le taux de pauvreté a légèrement diminué depuis 2017 (- 1,5 point de pourcentage) tant en Martinique qu'à La Réunion.

Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV martiniquais (56,5 % contre 33,3 % pour l'ensemble de l'île) et réunionnais (65,8 % contre 46,3 % pour l'ensemble de l'île). Si le taux de pauvreté monétaire varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales, et ce d'autant plus dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, que ce soit en Martinique (52,7 % en QPV versus 38,6 % sur l'ensemble du territoire) ou à La Réunion (66,8 % en QPV versus 55,0 % sur l'ensemble du territoire – [graphique 1](#)).

À LA RÉUNION, LES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX SONT SURREPRÉSENTÉS DANS LES QPV³

Conséquence d'une pauvreté accentuée à La Réunion, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources résident majoritairement dans les QPV. Au début de l'année 2021, 57,9 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire

(C2S⁴) (52,5 %, sans participation financière et 5,4 % avec participation financière), contre 36,8 % au sein des unités urbaines englobantes (31,9 % sans et 4,9 % avec participation financière).

À La Réunion, comme pour la France métropolitaine, la part de bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge passant, en QPV, de 73,8 % pour les moins de 18 ans à 50,1 % pour les 60 à 74 ans, et de 48,2 % à 33,4 % dans les unités urbaines englobantes ([graphique 2a et 2b](#)). En QPV, cette diminution cache deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 71,1 % pour les moins de 18 ans à 37,1 % pour les plus de 60 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 2,1 % pour les moins de 18 ans à 13,0 % pour les plus de 60 ans).

Dans les QPV réunionnais comme dans le reste du territoire, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes. En QPV, 63,1 % des femmes réunionnaises bénéficient d'au moins une des deux formes de la C2S contre 52,2 % des hommes (dans les unités urbaines englobantes, elles sont 39,9 % contre 37,5 % de leurs homologues masculins).

Autre conséquence de la pauvreté plus marquée dans les QPV réunionnais, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) sont surreprésentés. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité⁵ est similaire entre ces QPV et le reste du territoire réunionnais (28,2 % et 28,3 %), la part des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une aide au logement est beaucoup plus importante en QPV (respectivement, 1,3 et 1,4 fois plus en QPV que dans l'ensemble du territoire réunionnais – [tableau 1](#)). Toutefois, les bénéficiaires du revenu de solidarité outre-mer (RSO), allocation destinée aux plus de 55 ans spécifique aux départements d'outre-mer, ne sont pas comptabilisés ici⁶. Ils représentent 4 % des 55-69 ans à La Réunion.

1. Pour plus d'information sur le taux de pauvreté, se référer à la fiche 2.10 « le taux de pauvreté monétaire est plus élevé au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) que dans le reste de la métropole mais il reste stable entre 2017 et 2019 ».

2. Les données exploitées ici ne sont pas disponibles sur les autres territoires d'outre-mer.

3. Les données Caf et Cnam ne sont pas disponibles pour la Martinique.

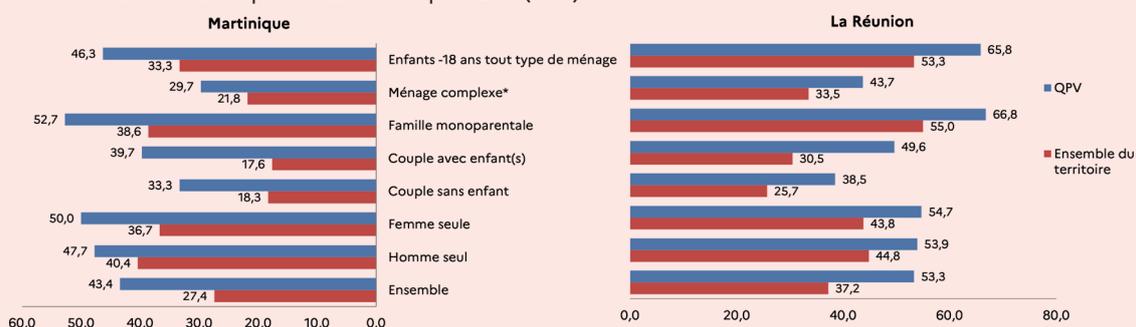
4. La C2S (Complémentaire santé solidaire) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) et de l'ACS (Aide à la complémentaire santé). Les bénéficiaires de la CMU-C ont basculé automatiquement dans ce nouveau dispositif, alors que les bénéficiaires de l'ACS l'intègrent progressivement au fur et à mesure de l'arrivée à terme de leur contrat ACS (contrats d'un an). Ce nouveau dispositif se décline en deux versions : avec (ex ACS) ou sans participation financière (ex CMU-C). La participation financière maximale pouvant être exigé est de 30€ par mois.

5. Cette prestation Caf qui n'appartient pas aux minima sociaux, s'adresse à des travailleurs à bas salaire.

6. Cf. « Minima sociaux et prestations sociales Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2020 » Sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain, Drees, pp226-230.

Graphique 1

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage et pour les moins de 18 ans en Martinique et à La Réunion pour 2019 (en %)



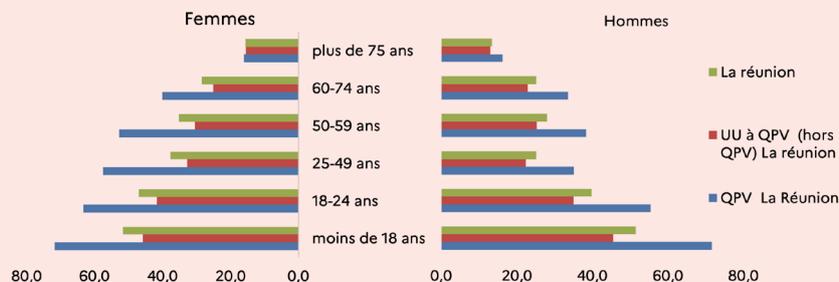
Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

Champ : Martinique et La Réunion. Traitements : Insee.

Note de lecture : 53,9 % des hommes seuls des quartiers prioritaires réunionnais sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

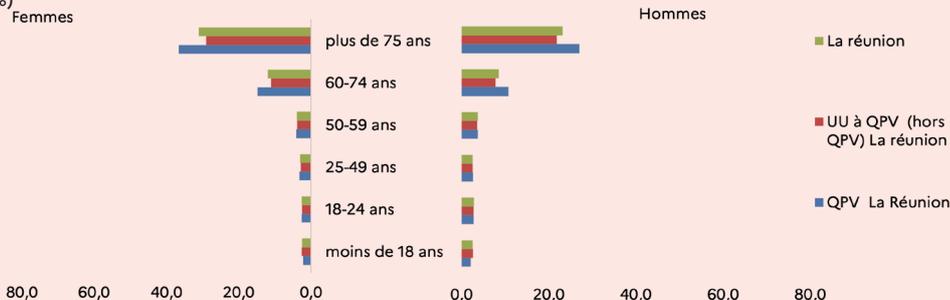
Graphique 2a

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S) sans participation financière par sexe et âge à La Réunion en 2021, (en %)



Graphique 2b

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S) avec participation financière par sexe et âge à La Réunion en 2021, (en %)



Source : Cnam/TS-Insee 2021.

Champ : La Réunion. Traitements : Insee.

Note de lecture : en 2021, 63,4 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV métropolitains sont bénéficiaires de la C2S sans participation financière, alors qu'elles sont 2,6 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

Tableau 1

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2020 dans les quartiers prioritaires de La Réunion

Indicateurs	Quartiers prioritaires de La Réunion	Unités urbaines à QPV de La Réunion	La Réunion
Nombre d'allocataires Caf	63 300	198 200	285 800
Part des allocataires Caf :			
• percevant le RSA (%)	44,7	32,4	35,5
• percevant la prime d'activité (%)	28,2	28,0	28,3
• percevant une aide au logement (%)	59,2	38,3	42,4
• percevant l'allocation aux adultes handicapés (%)	7,7	7,3	7,4

Source : Fichiers des Caf au 31 décembre 2020 (Cnaf – Insee).

Champ : France métropolitaine. Traitements : Insee.

Note de lecture : fin 2020, 25,7 % des foyers allocataires de la Caf résidant en QPV bénéficient du RSA.

Les écoles relevant des QPV appartiennent majoritairement à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)

À la rentrée 2019, 9,8 % des 47 739 écoles publiques¹ et privées sous contrat de France métropolitaine relèvent de la politique de la ville (graphique 1). La quasi-totalité de ces écoles relève du secteur public (95,4 %), tout comme pour les écoles éloignées des QPV (89,7 %).

Les géographies de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire convergent : près de 4 700 écoles se situent à moins de 100 m d'un QPV, et parmi celles-ci, 70,9 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+²) contre 5,8 % pour les écoles plus éloignées.

LES CLASSES DES ÉCOLES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ACCUEILLENT MOINS D'ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS PLUS JEUNES

La taille des classes dans les écoles publiques³ situées à proximité d'un QPV est réduite. Ces classes du 1^{er} degré accueillent en moyenne 19,5 élèves (tableau 1), soit 2,9 élèves de moins que les classes des écoles à plus de 100 m des QPV. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire explique en partie cette taille de classe réduite.

Par ailleurs, les enseignants des écoles relevant de la politique de la ville sont en proportion plus jeunes : 35,8 % ont moins de 35 ans contre 26,4 % pour les écoles plus éloignées. Néanmoins, ces enseignants n'ont pas pour autant moins d'ancienneté dans l'établissement⁴ : 43,2 % d'entre eux sont en poste depuis moins de 2 ans contre 42,6 % pour les autres écoles.

PRÈS DE 20 000 ÉLÈVES DE MOINS DE 3 ANS SONT SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans porte de nombreux enjeux, notamment pour les habitants des QPV. « Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier

lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé⁵ ». Aussi, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise, notamment, à favoriser la scolarité des moins de 3 ans dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 19 800 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique métropolitaine relevant de la politique de la ville. Ils représentent 32,3 % des effectifs des élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique métropolitaine (contre 26 % lors de la rentrée 2013). Or, pour comparaison, les écoles primaires relevant d'un QPV ne représentent que 15,6 % des effectifs publics métropolitains. Cela témoigne de l'attention portée à l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans pour les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire. Le poids des élèves de moins de 3 ans est plus important dans les écoles relevant de la politique de la ville (2,6 % des effectifs) que dans les autres écoles (0,9 %). Pour autant, il fluctue sensiblement selon la région considérée (carte 1). Le plus haut poids est atteint en Bretagne où il avoisine 5,0 %. En Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux est supérieur à la moyenne nationale (autour de 4,0 %). En revanche, les 3 900 écoliers de moins de 3 ans scolarisés en Île-de-France ne représentent que 1,4 % des effectifs totaux des écoles publiques relevant d'un QPV dans cette région. Ce taux plus faible illustre, notamment, les difficultés liées aux locaux disponibles et l'existence de classes saturées dans les écoles publiques d'Île-de-France. À l'inverse, les effectifs d'écoliers de moins de 3 ans diminuent sensiblement dans les Hauts-de-France, que ce soit en QPV (4,0 % en 2013 et 3,6 % en 2019) ou hors QPV (respectivement 3,0 % et 2,5 %).

1. Toute école située à moins de 100 m d'un QPV.

2. La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire. Les REP sont plus mixtes socialement que les REP+, mais rencontrent des difficultés sociales plus significatives que les collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. (<https://eduscol.education.fr>).

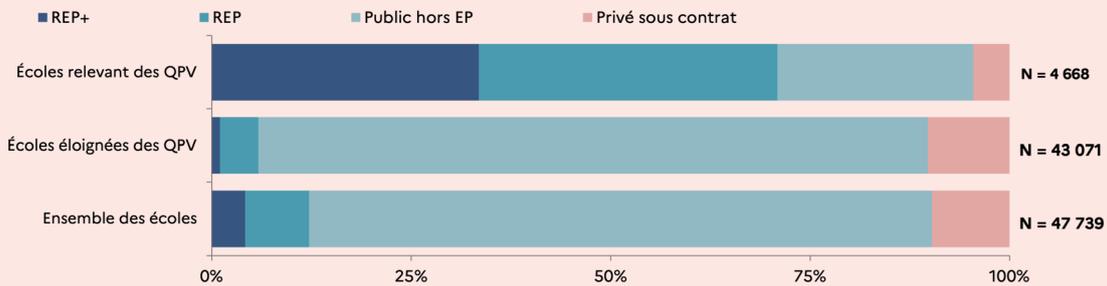
3. La suite de la note porte uniquement sur le champ des écoles publiques qui constituent la quasi-totalité (95,4 %) des écoles relevant de la politique de la ville.

4. Le terme fait bien référence à l'ancienneté de l'enseignant dans l'établissement et non pas depuis le début de sa prise de fonctions. À partir de l'année 2018-2019, la DEPP ne calcule plus l'ancienneté des enseignants à partir du statut d'enseignant mais par rapport à la fonction d'enseignement.

5. Circulaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n° 2012-202 du 18-12-2012.

Graphique 1

Caractéristiques des écoles selon leur proximité aux QPV en 2019-2020



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : écoles publiques ou privées sous contrat situées en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, sur les 4 668 écoles situées à proximité d'un QPV, 70,8 % appartiennent au réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 5,8 % pour les écoles situées à plus de 100m d'un QPV.

Tableau 1

Caractéristiques des écoles publiques selon leur proximité aux QPV en 2019-2020

	Écoles relevant des QPV	Écoles éloignées des QPV
Nombre moyen d'élèves par classe	19,5	22,4
Proportion de professeurs des écoles de moins de 35 ans (%)	35,8	26,4
Proportion de professeurs des écoles en poste depuis moins de 2 ans (%)	43,2	42,6

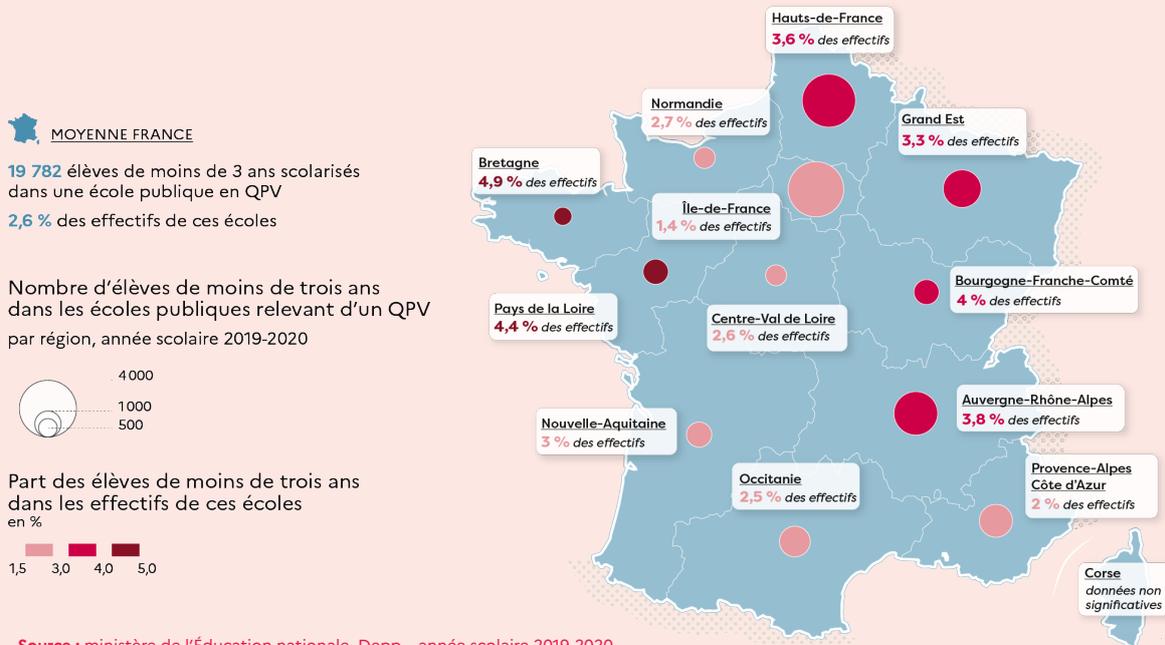
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : écoles publiques situées en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2019-2020. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, les écoles publiques situées à proximité d'un QPV accueillent en moyenne 19,5 élèves par classe contre 22,4 pour les écoles situées à plus de 100m d'un QPV.

Carte 1

Nombre et part des élèves de moins de 3 ans dans les effectifs scolaires des écoles publiques relevant de la politique de la ville



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp – année scolaire 2019-2020.

Champ : écoles publiques métropolitaines.

Calculs et réalisation de carte : ANCT-ONPV-Cartographie.

Note de lecture : 19 800 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique en QPV. Les élèves de moins de 3 ans représentent 2,6 % des effectifs des écoles publiques relevant des QPV au niveau national. En Ile-de-France, la proportion est de 1,4 %.

Plus de la moitié des collèges relevant des QPV appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)

À la rentrée scolaire 2019, 17 % des 6 700 collèges¹ publics et privés sous contrat de France métropolitaine relèvent de la politique de la ville ([graphique 1](#)). Les géographies de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire se recoupent : sur les 934 collèges publics à moins de 300 m d'un QPV, 69,7 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 6,7 % pour les collèges publics plus éloignés.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 82,1 % des collèges relevant de la politique de la ville appartiennent au secteur public, et accueillent 484 851 élèves, soit 19,3 % des effectifs des élèves scolarisés dans un collège public métropolitain.

LES 934 COLLÈGES PUBLICS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ACCUEILLENENT DES ENSEIGNANTS SOUVENT PLUS JEUNES ET AVEC MOINS D'ANCIENNETÉ...

Depuis la rentrée scolaire 2017, le nombre d'enseignants en collèges publics² relevant de la politique de la ville en France métropolitaine est stable. Ce chiffre s'élève à 40 750 postes pour la rentrée 2019 ([tableau 1](#)), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants en collège public (20,9 %).

Les collèges de la politique de la ville se composent d'un corps enseignant plus jeune, tant au niveau de l'âge qu'au niveau de l'ancienneté. Un enseignant sur trois dans ces collèges a moins de 35 ans (33,3 %, contre 23,7 % pour l'ensemble des collèges de France métropolitaine), et 31,4 % d'entre eux sont en poste dans l'établissement depuis moins de 2 ans (28,2 % pour les autres collèges).

Au regard des années précédentes, la proportion d'enseignants avec peu d'ancienneté dans l'établissement régresse dans les collèges de la politique de la ville. Ce recul résulte probablement en partie des incitations financières pour pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements.

... DANS DES CLASSES AVEC EN MOYENNE UN PEU MOINS D'ÉLÈVES...

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville³, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement inférieur dans les collèges situés à proximité des QPV (22,2, contre 23,8 en France métropolitaine) ([tableau 2](#)). L'écart moyen d'élèves par classe reste stable dans le temps au niveau national, et de fait, maintient constant l'écart entre les collèges des QPV et les autres.

... MAIS PLUS SOUVENT EN RETARD SCOLAIRE⁴, NOTAMMENT EN REP ET REP+

La probabilité d'être en retard scolaire est dépendant de différentes caractéristiques : sociodémographiques, familiales, géographiques, etc.⁵ Les retards scolaires sont plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants. Ainsi, parmi les élèves scolarisés dans un établissement appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), la proportion d'élèves en retard scolaire est plus importante, et de fait, cela se répercute sur les collèges de la politique de la ville. Près d'un élève de 6^e sur dix (9,9 %) scolarisé dans un collège relevant de la politique de la ville est en retard alors que cela concerne 7,1 % de l'ensemble des 6^{es} ([tableau 3](#)). En classe de 3^e, cette proportion est de 18,7 % contre 12,6 % dans les établissements ne relevant pas de la politique de la ville.

1. Tout collège situé à moins de 300m d'un QPV.

2. La suite de la note porte uniquement sur le champ des collèges publics qui constituent la majorité (82,1 %) des collèges relevant de la politique de la ville. L'information sur la taille des classes et les caractéristiques des enseignants n'est pas disponible pour les collèges privés sous contrat.

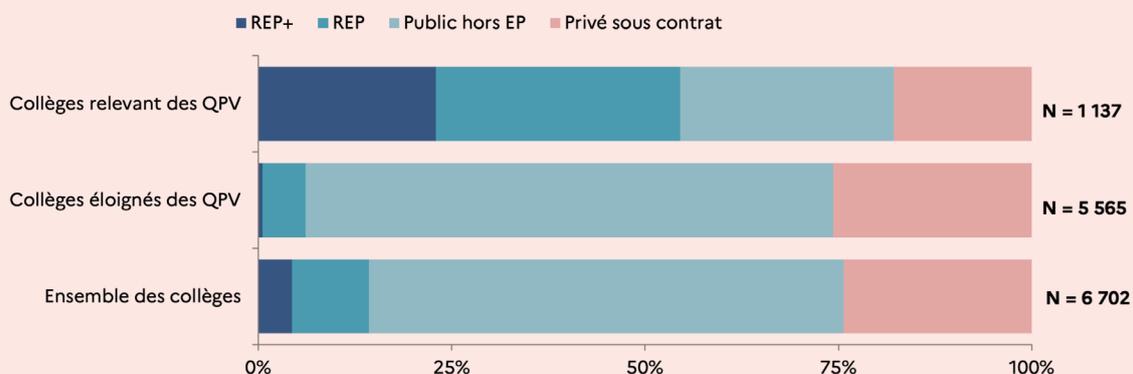
3. Cf. Fiche « Collèges proches des quartiers prioritaires » - Rapport ONPV 2016.

4. Nombre d'années qu'une personne en âge d'entrer à l'école peut s'attendre à consacrer aux niveaux spécifiés.

5. Brigitte Baccaïni, Benoît de Lapasse, François Lebeau et Olivier Monso, Le retard scolaire à l'entrée en 6^e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés, Insee première n°1512, septembre 2014.

Graphique 1

Caractéristiques des collèges situés à proximité ou non des QPV en 2019-2020



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : collèges publics ou privés sous contrat situés en France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, sur les 1 137 collèges publics et privés sous contrat situés à proximité d'un QPV, 54,5 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) contre 5,1 % pour les collèges situés à plus de 300m d'un QPV.

Tableau 1

Caractéristiques (en %) des enseignants des collèges publics relevant de la politique de la ville, année scolaire 2019-2020

	Collèges relevant des QPV	Collèges éloignés des QPV
Nombre d'enseignants	40 759	194 965
Part des enseignants de moins de 35 ans	33,3 %	23,7 %
Part des enseignants ayant une ancienneté de moins de 2 ans	31,4 %	28,2 %

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics de France métropolitaine, année scolaire 2019-2020. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2019-2020, 40 759 enseignants travaillent dans un collège public situé à moins de 300m d'un QPV de France métropolitaine. 31,4 % de ces enseignants ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur établissement, contre 28,2 % pour ceux travaillant dans un établissement ne relevant pas d'un QPV.

Tableau 2

Nombre d'élèves par classe dans les collèges publics, année scolaire 2019-2020

Collèges relevant des QPV	22,2
Ensemble des collèges publics de France métropolitaine	23,8

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics de France métropolitaine, année scolaire 2019-2020. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2019-2020, en moyenne, 22,2 élèves étudient par classe dans les collèges publics à moins de 300m d'un QPV, contre 23,8 dans les collèges publics plus éloignés.

Tableau 3

Retard scolaire en 6^e et en 3^e dans les collèges publics, année scolaire 2019-2020

	Part d'élèves de 6 ^e en retard (%)	Part d'élèves de 3 ^e en retard (%)
Collèges relevant des QPV	9,9	18,8
Ensemble des collèges publics de France métropolitaine	7,2	12,7

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6^e et de 3^e scolarisés en collèges publics de France métropolitaine - hors SEGPA, ULIS, UPE2A ou prépa pro, année scolaire 2019-2020. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2019-2020, 9,9 % des élèves de 6^e scolarisés dans un collège publics à moins de 300m d'un QPV sont en retard scolaire. Cette proportion est de 7,2 % pour l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine.

Les collégiens résidant en QPV : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés

301 030 COLLÉGIENS RÉSIDENT EN QPV EN 2019-2020, PROGRESSION DES EFFECTIFS SCOLAIRES PLUS FORTE EN QPV

Au cours de l'année 2019-2020, 9,4 % des 3 211 421 collégiens de France métropolitaine résident dans des QPV ([graphique 1](#)). Cet effectif de collégiens résidant en QPV croît plus rapidement que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Pour la rentrée scolaire 2019, cela représente 2,3 % d'élèves supplémentaires, contre 1,0 % pour les autres quartiers. Cette augmentation de l'effectif se répercute principalement sur les établissements de l'enseignement public qui accueillent 31 527 nouveaux élèves, dont 6 435 résidant en QPV (soit 20,4 % de ces nouveaux élèves).

Les collégiens résidant en QPV étudient moins souvent dans un établissement privé que les autres élèves. En QPV, seul un collégien sur dix (9,7 %) fréquente un établissement privé, alors que dans les unités urbaines englobantes, ils sont près d'un quart (23,0 %). La scolarisation dans le secteur privé des collégiens en QPV est stable dans le temps. Les faibles revenus socio-économiques des parents d'élèves habitant en QPV, mais aussi une méconnaissance de l'offre éducative ou encore la faible densité d'écoles privées proches des QPV, peuvent être des facteurs explicatifs du faible taux d'inscription dans ce type d'établissements.

DES ÉLÈVES PLUS SOUVENT ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS, ILLUSTRATION DE LA CONVERGENCE DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE AVEC LES RÉSEAUX REP ET REP+

Reflète de la précarité plus forte des populations des QPV, les collégiens de ces quartiers appartiennent plus fréquemment aux catégories sociales défavorisées¹, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé ([graphique 2](#)). 59,7 % des collégiens scolarisés dans un établissement public ont des parents issus des catégories sociales défavorisées, soit un taux deux fois et demi supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers (24,7 %). En revanche, la mixité sociale est plus marquée pour les collégiens issus des QPV scolarisés dans les établissements privés : 25,2 % viennent de catégories favorisées ou très favorisées, 31,4 % de catégories moyennes, 36,5 % de catégories défavorisées. En dehors des QPV, en revanche, les collégiens du privé sont majoritairement issus de catégories sociales favorisées (54,1 %), tandis qu'il y a plus de mixité sociale dans le secteur public. La structure par catégorie sociale des collégiens résidant en QPV est stable dans le temps, qu'ils soient scolarisés dans le public ou privé.

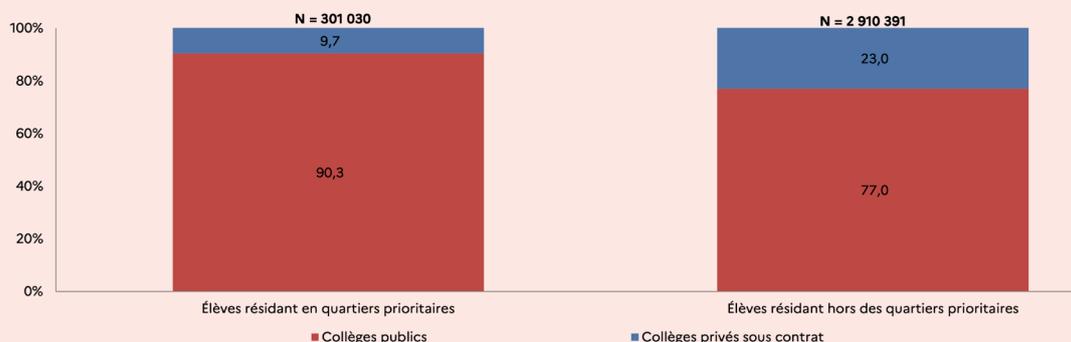
Compte tenu de la surreprésentation des catégories sociales défavorisées en QPV, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, 64,6 % des élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) résident dans un QPV ([graphique 3](#)). Ce taux atteint 28,6 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et 4,2 % pour les collèges n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire.

1. Les professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux (parents, tuteurs...) sont regroupées d'après la répartition suivante :

- la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ;
- la catégorie dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
- la catégorie dite « favorisée » comprend les « professions intermédiaires » de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires ;
- la catégorie dite « très favorisée » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus.

Graphique 1

Les effectifs scolaires au collège en 2019-2020 selon le type d'établissement et le lieu de résidence (en %)



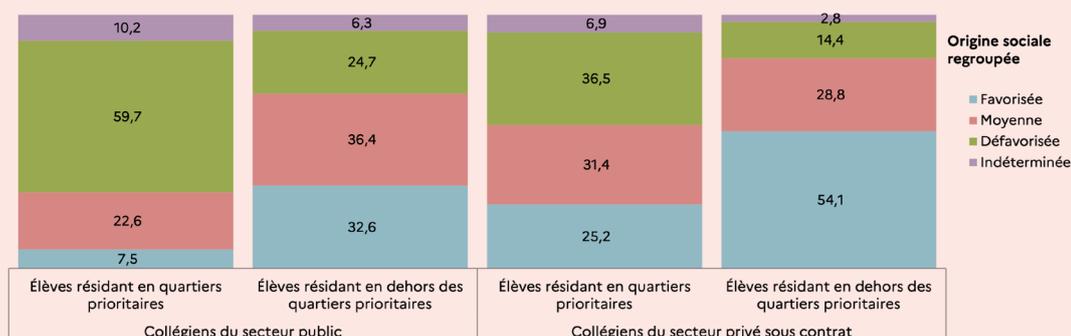
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2019-2020.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat. Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 301 030 collégiens résident dans un quartier prioritaire et 90,3 % d'entre eux sont inscrits dans un collège public.

Graphique 2

Milieu social des collégiens en 2019-2020 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)



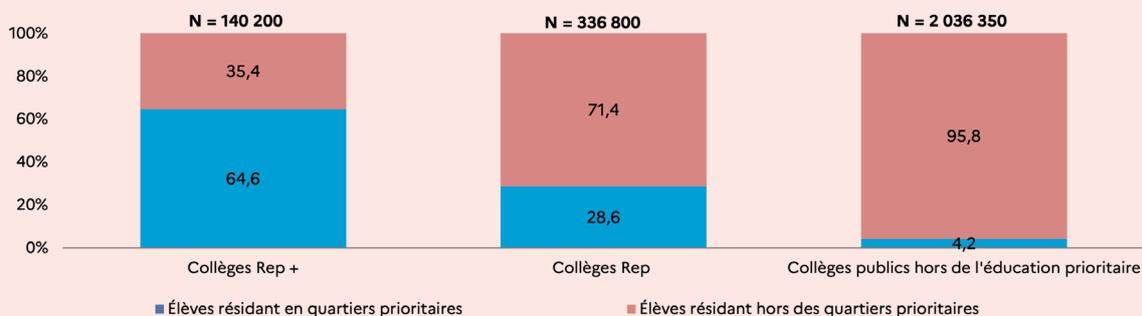
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2019-2020.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat. Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 59,7 % des collégiens résidant en quartiers prioritaires et scolarisés dans un établissement public sont issus de classes défavorisées.

Graphique 3

Population scolaire des collèges publics selon leur appartenance aux réseaux de l'éducation prioritaire et selon le lieu de résidence des élèves (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2019-2020.

Champ : collégiens métropolitains d'un établissement public. Traitements : Depp, ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 64,6 % des élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) résident en quartiers prioritaires.

La réussite au diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des QPV : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés

Le DNB est un diplôme qui sanctionne les connaissances et compétences acquises en fin de collège. Il est généralement constitué de deux composantes : une évaluation du socle de connaissances, de compétences et de culture¹ (via un contrôle continu) ainsi que des épreuves finales². En raison des restrictions sanitaires, le DNB de la session 2020 a été décerné uniquement en tenant compte des notes obtenues au contrôle continu.

DES TAUX DE RÉUSSITE PLUS FAIBLES DANS LES COLLÈGES RELEVANT DES QPV, NOTAMMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS...

Les collégiens suivant leur scolarité au sein des établissements relevant de la politique de la ville obtiennent globalement de moins bons résultats au DNB que les autres élèves, quel que soit le secteur de leur établissement (public/privé sous contrat) (graphique 1). Toutefois, l'écart est faible entre les établissements privés proches des QPV et ceux en dehors (0,5 point de pourcentage) : à la session 2019, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés sous contrat en QPV est de 97,2 % contre 97,7 % pour les établissements situés au-delà. Le taux de réussite au brevet atteint 84,9 % dans les collèges publics relevant de la politique de la ville, alors qu'il est de 89,9 % pour les autres collèges, soit un écart de 5 points de pourcentage. Cet écart de réussite selon le secteur est en partie lié aux différences entre les publics, notamment en ce qui concerne les origines sociales. Les élèves des collèges privés sous contrat sont issus de milieux globalement plus favorisés que ceux des établissements

publics, y compris en QPV. Or, l'importance des caractéristiques socio-économiques des parents quant à la réussite scolaire de leurs enfants est bien documentée. Concernant le DNB en QPV, les enfants de cadres supérieurs réussissent globalement mieux que les autres candidats, alors que les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles³.

... QUI SE TRADUISENT PAR DE MOINS BONNES NOTES AU CONTRÔLE CONTINU

Reflète des difficultés scolaires plus fortes des élèves des QPV, ces derniers obtiennent de moins bonnes notes au contrôle continu. Pour la session 2020 du DNB, les élèves des collèges relevant de la politique de la ville ont une note moyenne de 11,6 alors que cette note est de 12,3 pour les élèves des autres quartiers.

Quel que soit le secteur ou le lieu d'enseignement, les filles ont de meilleurs résultats au DNB que les garçons. En QPV à la session 2020, les collégiennes ont obtenu en moyenne presque un point de plus que les collégiens. Ces dernières dans le secteur public obtiennent une note de 12,0 contre 10,8 pour les collégiens, alors que dans le secteur privé sous contrat, elles obtiennent en moyenne une note de 13,0 contre 12,3 pour les collégiens. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors et au sein de l'école. Cette question est analysée notamment par l'OCDE⁴.

1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e, la maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante (10 points), maîtrise fragile (25 points), maîtrise satisfaisante (40 points) et très bonne maîtrise (50 points). Ainsi, la maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.

2. Les épreuves finales sont au nombre de cinq :

- quatre épreuves écrites portant sur les programmes de français, mathématiques, histoire-géographie - enseignement moral et civique, et sciences ;
- une épreuve orale.

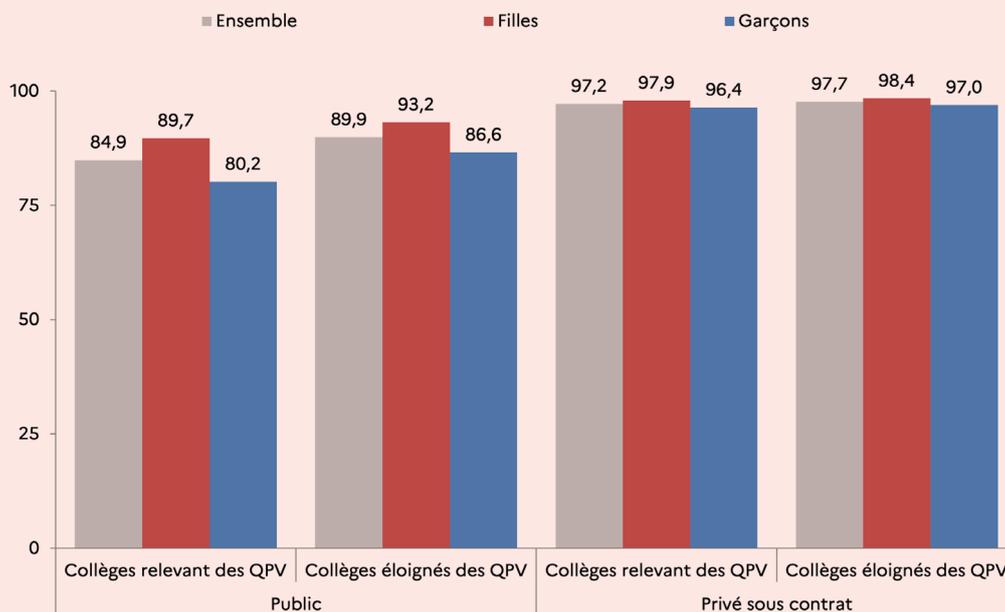
Au total, les épreuves finales représentent 400 points.

3. Depp, Repères et références statistiques, Fiche « La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale » 2020.

4. OCDE (2015), L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance, PISA, Éditions OCDE.

Graphique 1

Taux de réussite moyen au DNB par sexe et type de collège, session 2020 (en %)



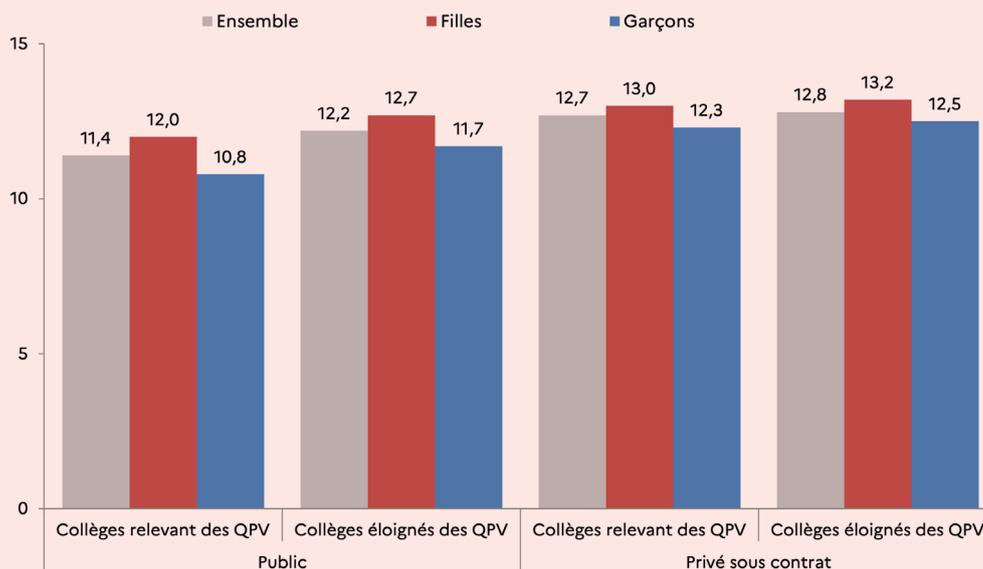
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privé sous contrat de France métropolitaine, session 2020. Traitements : ANCT- ONPV.

Note de lecture : à la session 2020 du DNB, le taux de réussite dans les collèges publics situés à moins de 300m d'un QPV est de 84,9 % (89,7 % pour les filles et 80,2 % pour les garçons), contre 89,9 % dans les collèges publics plus éloignés (93,2 % pour les filles et 86,6 % pour les garçons).

Graphique 2

Notes moyennes obtenues au DNB par sexe et type de collège, session 2020



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole. Traitements : ANCT- ONPV.

Note de lecture : à la session 2020 du DNB, les élèves des collèges publics situés à moins de 300m d'un QPV ont une note moyenne de 11,4 sur 20 à leurs épreuves écrites (12,0 pour les filles et 10,8 pour les garçons), contre 12,2 sur 20 dans les collèges publics plus éloignés (12,7 pour les filles et 11,7 pour les garçons).

Près d'un lycéen sur deux résidant en QPV étudie dans une filière professionnelle

PRÈS DE 193 750 LYCÉENS RÉSIDENT EN QPV EN 2019-2020...

À la rentrée scolaire 2019, près d'un lycéen sur dix (9,1 %) parmi les 2 135 670 lycéens de France métropolitaine résident en QPV (*graphique 1*). Ces élèves ont une espérance de vie scolaire¹ plus courte que les autres élèves de France métropolitaine. De fait, la part d'élèves résidant en QPV s'amointrit au cours de ce cycle d'études : passant de 9,7 % en seconde à 8,5 % en terminale.

Néanmoins, depuis plusieurs années, le nombre de lycéens progresse dans les QPV (+ 3 500 lycéens pour la rentrée 2019, soit + 1,8 %) alors qu'hors de ces quartiers cette population reste stable à la rentrée 2019. De plus, à l'instar des collégiens, la proportion de lycéens vivant en QPV inscrits dans un établissement privé est presque 3 fois inférieure à celle des lycéens hors QPV (10,2 % contre 28,6 %).

... COMPOSANT UN PUBLIC GLOBALEMENT PLUS SOUVENT ISSU DE MILIEUX DÉFAVORISÉS, MAIS MOINS QU'AU COLLÈGE...

À l'instar des collégiens, les lycéens habitant en QPV sont plus souvent issus de milieux socio-économiques défavorisés² (*graphique 2*). Que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, ils sont en moyenne deux fois et demie plus souvent « défavorisés » que les autres lycéens de France métropolitaine. 56,8 % des lycéens en QPV scolarisés dans un établissement public ont des parents issus des catégories sociales défavorisées, alors que cette situation ne concerne que 22,4 % des élèves ne résidant pas en QPV.

Quant aux lycéens des QPV scolarisés dans les établissements privés, ils composent une population plus diversifiée socialement : 21,6 % d'entre eux sont issus de catégories favorisées ou très favorisées, 28,8 % de catégories moyennes et 38,5 % de catégories défavorisées. La composition sociale des lycéens résidant en QPV est structurelle, elle fluctue peu dans le temps, tant dans le public que le privé. Toutefois, la comparaison des populations de collégiens et de lycéens, résidant ou non en QPV, met en évidence dans le secteur public, un léger accroissement des catégories favorisées entre le collège et le lycée pour les élèves vivant en QPV (taux passant de 7,5 % à 9,0 %),

phénomène observé également chez les élèves hors QPV (32,6 % à 35,1 %). En revanche, dans les établissements privés, la part des élèves de catégories favorisées diminue entre le collège et le lycée, en particulier pour les élèves habitant en QPV (25,2 % en collège contre 21,6 % en lycée).

Ces flux entre les secteurs privé et public s'expliquent probablement par :

- un retour des enfants de milieux favorisés dans les établissements publics à partir du lycée (après avoir évité leur collège d'affectation, notamment ceux des réseaux REP et REP+);
- et des sorties plus fréquentes du système scolaire des élèves issus de catégories défavorisées, à la fin du collège ou en cours du lycée.

... QUI S'ORIENTENT MAJORITAIREMENT VERS LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Les lycéens des QPV, plus souvent issus de milieux socio-économiques « défavorisés » et avec plus souvent de moins bonnes notes au diplôme national du brevet, sont plus fréquemment orientés vers une filière professionnelle que ceux résidant hors de ces quartiers (*graphique 3*). Ainsi, en première, 47,5 % des lycéens résidant en QPV et scolarisés dans le public étudient en filière professionnelle, alors qu'ils sont 27,9 % à y étudier en dehors de ces quartiers. De plus, cette proportion augmente pour ceux scolarisés dans le secteur privé : la classe de première professionnelle concerne 50,9 % des lycéens vivant en QPV contre 27,0 % pour les autres élèves de France métropolitaine. Au cours de l'année 2019-2020, les élèves résidant hors QPV sont 1,8 fois plus nombreux dans le secteur public (et 1,7 fois plus dans le privé) à suivre une formation générale en première.

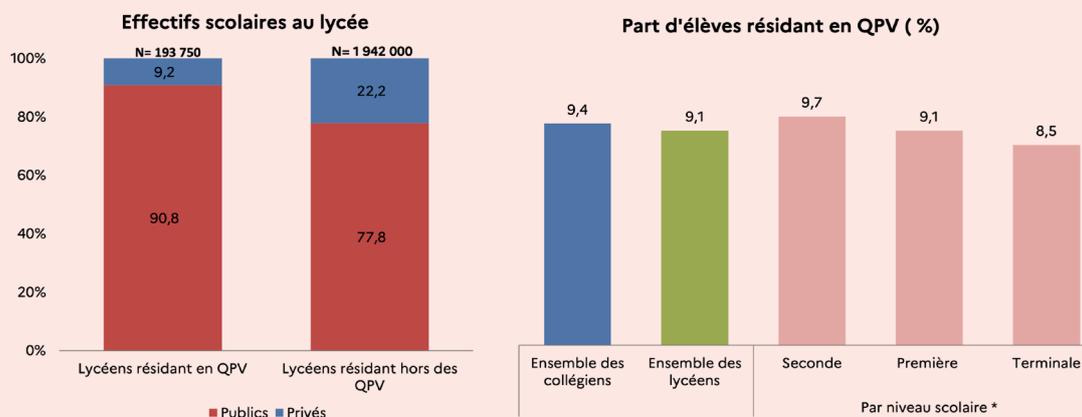
Qu'ils résident ou non en QPV, qu'ils étudient dans le privé ou dans le public, les lycéens s'orientent, davantage que les lycéennes, vers une première professionnelle ou une seconde année de CAP. L'écart est plus prononcé dans le public : 55,4 % des jeunes hommes contre 39,4 % des jeunes femmes des QPV et 34,4 % des hommes contre 21,2 % des femmes hors de ces quartiers. Ces différences d'orientation scolaire en fonction du sexe sont relativement stables dans le temps.

1. Nombre d'années qu'une personne en âge d'entrer à l'école peut s'attendre à consacrer aux niveaux scolaires spécifiés.

2. Pour en savoir plus sur le regroupement des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux se référer à la fiche « Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés ».

Graphique 1

Effectifs scolaires au lycée selon le type d'établissement et le lieu de résidence, et part des élèves résidant en QPV



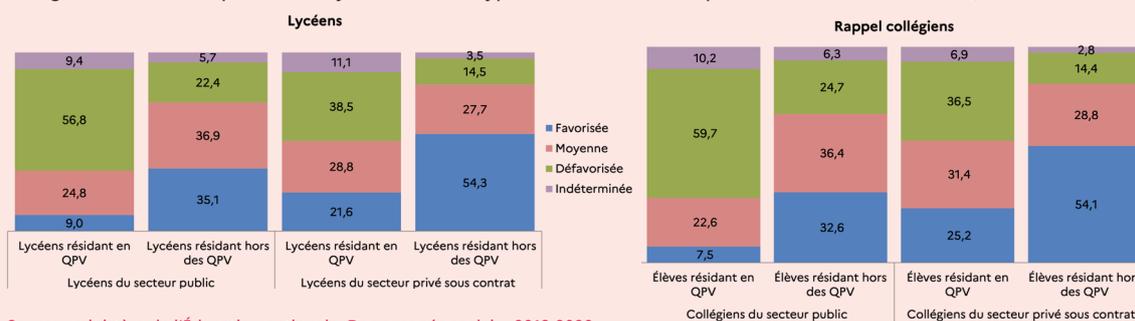
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 193 750 lycéens résident dans un QPV, soit 9,1 % de l'ensemble des lycéens métropolitains. 9,7 % des élèves de seconde résident dans un QPV.

Graphique 2

Catégories sociales des parents des lycéens selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)



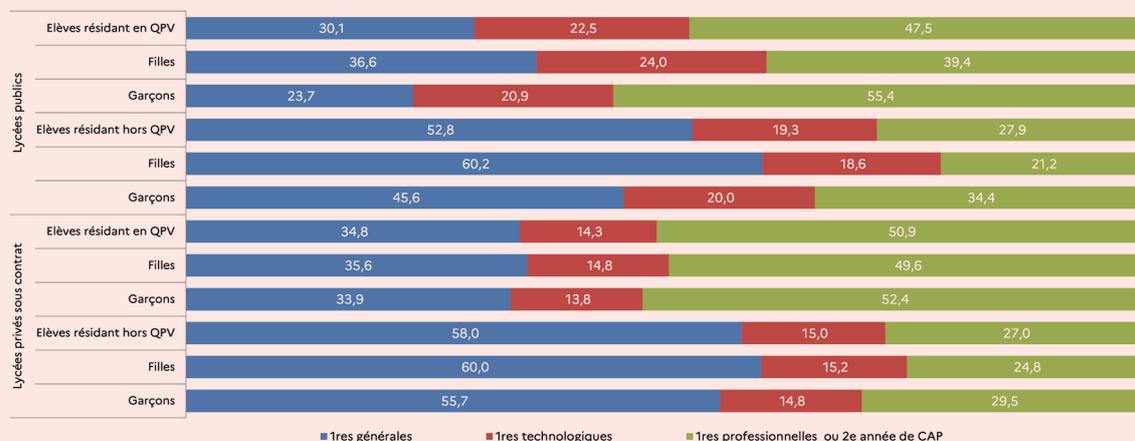
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 9,0 % des lycéens résidant en QPV et scolarisés dans un établissement public sont issus d'origines sociales favorisées.

Graphique 3

Répartition des élèves dans les filières en 1^{ère} selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : à la rentrée 2019, 36,6 % des filles résidant en QPV et scolarisées dans un établissement public étudient en 1^{ères} générales.

Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en QPV sont sous-représentés et proviennent davantage de milieux sociaux défavorisés

COMME POUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, LES ÉTUDIANTS DE QPV SONT SOUS-REPRÉSENTÉS EN CPGE...

Pour la rentrée scolaire de 2019, 3,6 % des 80 590 étudiants de France métropolitaine¹ en CPGE résident dans des QPV (*graphique 1*), une proportion nettement inférieure à celle des lycéens de QPV en terminale générale (5,5 %).

D'après une étude² sur les choix d'orientation des élèves de terminale de l'année scolaire 2015-2016, qui utilisaient encore la procédure « Admission post-bac », seuls 8,6 % des lycéens résidant en QPV choisissent une CPGE comme premier vœu³ après un baccalauréat général, contre 15 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ce choix ne résulte pas uniquement de leur plus faible niveau scolaire : 20,2 % des lycéens habitant en QPV ayant obtenu leur baccalauréat avec mention « bien » choisissent une CPGE en premier vœu sur APB, contre 24,4 % des élèves des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ce résultat est principalement lié à la prégnance des catégories sociales défavorisées en QPV, qui peuvent s'autocensurer en renonçant aux CPGE⁴, en raison des frais engendrés par la vie étudiante (logement, frais d'inscription, etc.). Néanmoins, à caractéristiques sociales et scolaires comparables, les élèves des QPV demandent autant une orientation en CPGE que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Qu'ils résident ou non en QPV, les étudiants de CPGE s'orientent majoritairement vers une filière scientifique (61,0 % des élèves en QPV et 63,2 % pour ceux hors QPV). Pour autant, les étudiants habitant en QPV se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale (26,2 %, contre 21,9 %).

... MAIS CES ÉTUDIANTS RÉSIDANT EN QPV SONT DE MILIEUX SOCIAUX PLUS DIVERSIFIÉS

Les étudiants issus des catégories sociales supérieures⁵ sont surreprésentés parmi l'ensemble des élèves en CPGE : c'est le cas pour plus de 60 % d'entre eux. Il existe, cependant, une plus grande mixité sociale au sein des étudiants de CPGE habitant dans un QPV : 28,4 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée, 27,7 % à une catégorie moyenne et 36,6 % à une catégorie défavorisée (*graphique 2*). De fait, la surreprésentation des milieux modestes dans ces quartiers se retrouve dans les effectifs de CPGE. Différents programmes sont d'ailleurs mis en place pour mobiliser les acteurs éducatifs de certains QPV afin d'ouvrir les champs des possibles des élèves et faciliter leur accès à l'enseignement supérieur, comme les Cordées de la réussite⁶ ou les Cités éducatives⁷.

Parmi les étudiants en CPGE résidant en QPV, les étudiants de catégories sociales favorisées s'orientent sensiblement plus dans les filières littéraires (38,9 %) que ceux des catégories sociales défavorisées, qui se trouvent davantage dans les filières économiques et commerciales (38 %) ou scientifiques (35,5 %).

55,3 % des étudiants en CPGE résidant en QPV sont des hommes (*graphique 3*), une répartition des sexes inférieure à celle de l'ensemble des élèves de CPGE (58,1 %). Parmi les étudiants en CPGE habitant en QPV, la répartition des sexes diffère toutefois selon les filières : celles à vocation scientifique concentrent majoritairement des hommes (70,4 %), contrairement aux filières littéraires ou économiques et commerciales qui attirent principalement des femmes (respectivement 80,6 % et 62,5 % de femmes).

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'INSEE, dans les départements ultramarins n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.

2. Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire, En détail, ONPV, juillet 2019.

3. À partir du bac 2018, la procédure APB a été remplacée par Parcoursup et il n'y a plus de classement de vœux.

4. Guyon N., Huillery E., « Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire ». Rapport Liepp, Science Po, 2014.

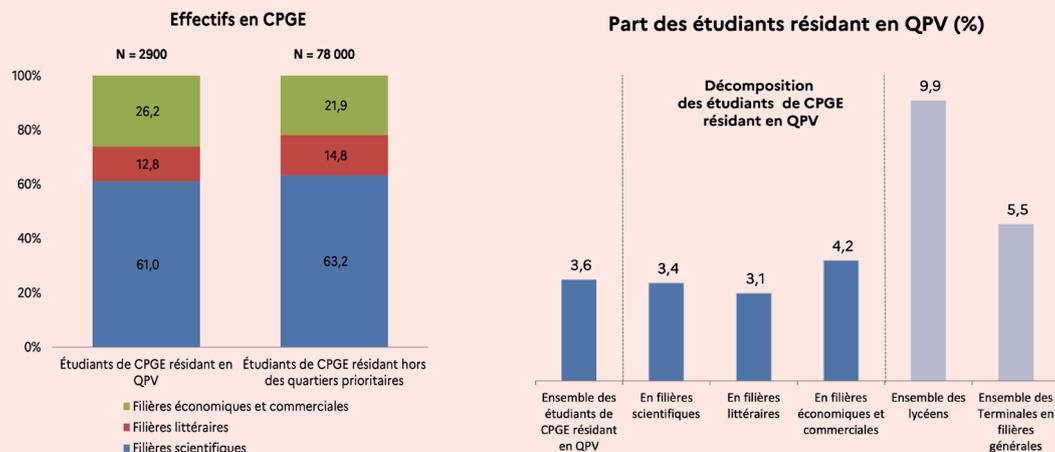
5. Pour en savoir plus sur le regroupement des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux se référer à la fiche « Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés ».

6. Fiche Les cordées de la réussite – rapport ONPV 2016.

7. Fiche Les cités éducatives – rapport ONPV 2021.

Graphique 1

Les étudiants de CPGE par filière selon le lieu de résidence et part des étudiants en CPGE résidant en QPV (en %), année scolaire 2019-2020



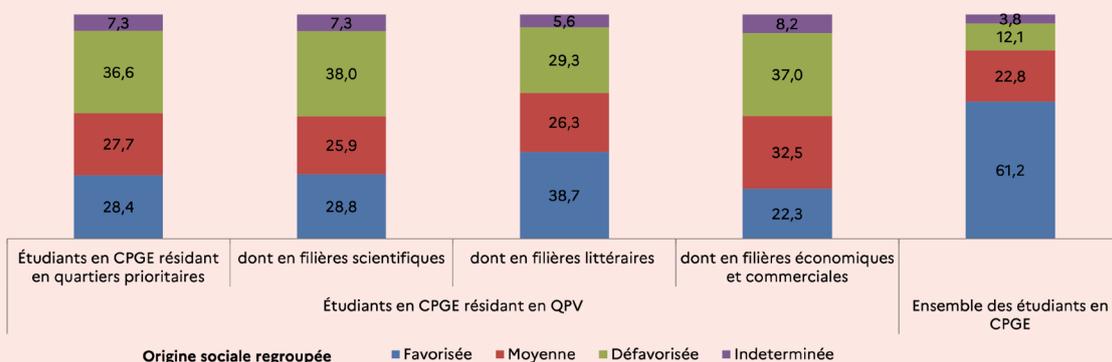
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : élèves métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 26,2 % des étudiants de CPGE résidant en QPV sont en filières économiques et sociales, contre 21,9 % des étudiants résidant hors QPV. 3,6 % des élèves de CPGE résidant en QPV.

Graphique 2

Milieu social des étudiants des CPGE résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2019-2020



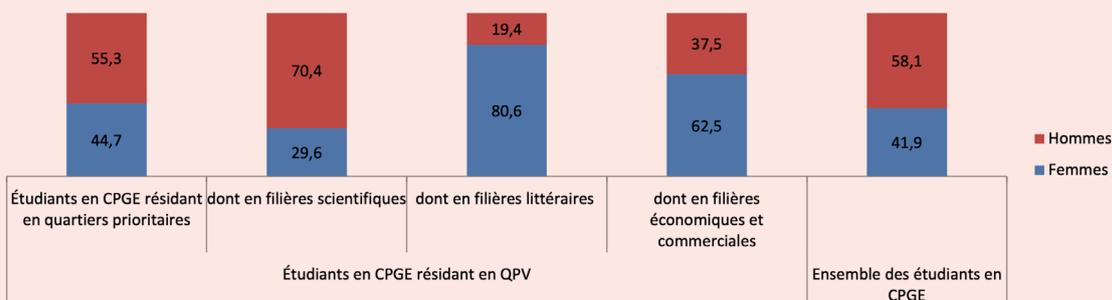
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : étudiants métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 28,4 % des étudiants en CPGE résidant en QPV sont issus des classes favorisées.

Graphique 3

Genre des étudiants des CPGE résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2019-2020



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : étudiants métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 80,6 % des étudiants résidant en QPV qui sont en CPGE en filières littéraires sont des femmes.

Les étudiant(e)s résidant en QPV préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »

Les filières courtes des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français, auxquelles appartiennent les sections de techniciens supérieurs (STS), visent à une insertion professionnelle rapide via l'obtention d'un brevet de technicien supérieur (BTS) en 2 ans.

DANS LES QPV, PLUS DE 21 000 ÉTUDIANTS EN BTS...

En 2019-2020, 11,4 % des 212 640 étudiants en BTS de France métropolitaine¹ résident en QPV (graphique 1). La proportion d'étudiants des QPV en BTS est nettement supérieure à celle de terminale en lycée général (5,5 %). Cette surreprésentation s'explique en partie par le fait que le BTS est une poursuite d'études majoritairement mobilisée par les filières secondaires technologiques ou professionnelles², qui sont elles-mêmes surreprésentées chez les lycéens des QPV. Plus précisément, 74,1 % des étudiant(e)s en STS et habitant en QPV préparent un BTS « services » (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 25,9 % un BTS « production » (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Les étudiant(e)s résidant en QPV sont davantage en filière « services » que ceux résidant hors QPV (68,5 %). Ils représentent 11 % des effectifs de cette filière et 8,5 % des effectifs des BTS « production ».

... COMPOSANT UNE POPULATION PRINCIPALEMENT FÉMININE ET DÉFAVORISÉE

En France métropolitaine, la composition sociale des étudiants en BTS est diversifiée : 26,5 % d'entre eux appartiennent à une catégorie sociale favorisée³, 36,3 % à une catégorie dite moyenne et 29,7 % à une catégorie sociale défavorisée (graphique 2). Néanmoins, ce n'est pas le cas pour les étudiants résidant en QPV, qui eux appartiennent majoritairement aux catégories sociales défavorisées (53,1 %) et beaucoup plus rarement aux catégories sociales favorisées (9,7 %). Cette répartition sociale en QPV correspond à celle observée dans les lycées publics quel que soit le lieu de résidence⁴.

Par ailleurs, près d'un étudiant sur deux inscrits en BTS en QPV est une femme (50,9 %), alors qu'en France métropolitaine, les étudiants en BTS sont plus souvent des hommes (54,8 %) (graphique 3). Ces étudiants en QPV forment une population genrée mixte. Cela est lié, en partie, au poids plus important des BTS « services » parmi les étudiant(e)s des QPV, filière suivie par 91,6 % des étudiantes en BTS habitant en QPV.

1. Le géoréférencement de l'adresse de l'élève, réalisé par l'INSEE, dans les départements ultramarins n'est pas considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires.

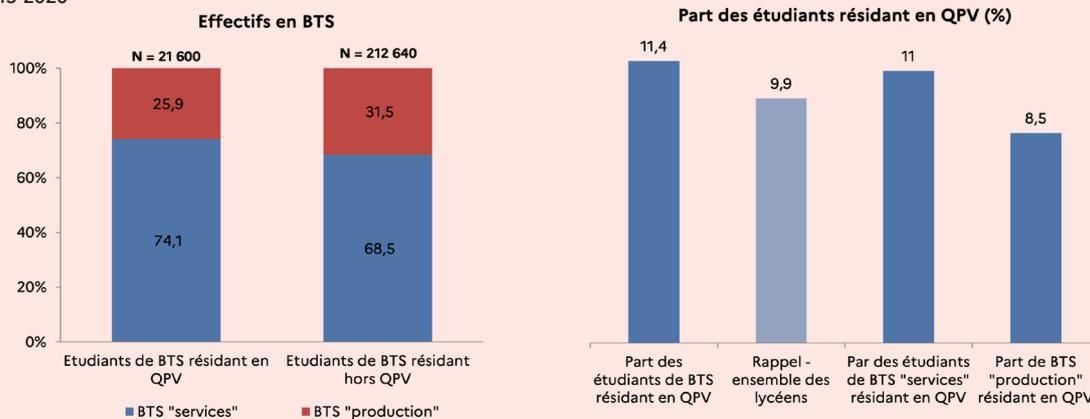
2. Depp, Repères et références statistiques, Fiche « Les sections de techniciens supérieurs et assimilés », 2020.

3. Pour en savoir plus sur le regroupement des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux se référer à la fiche « Les collégiens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés ».

4. Cf. Fiche « Les lycéens résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : près d'un sur deux étudie dans une filière professionnelle ».

Graphique 1

Les étudiants de BTS par filière selon le lieu de résidence et part des étudiants en CPGE résidant en QPV (en %), année scolaire 2019-2020



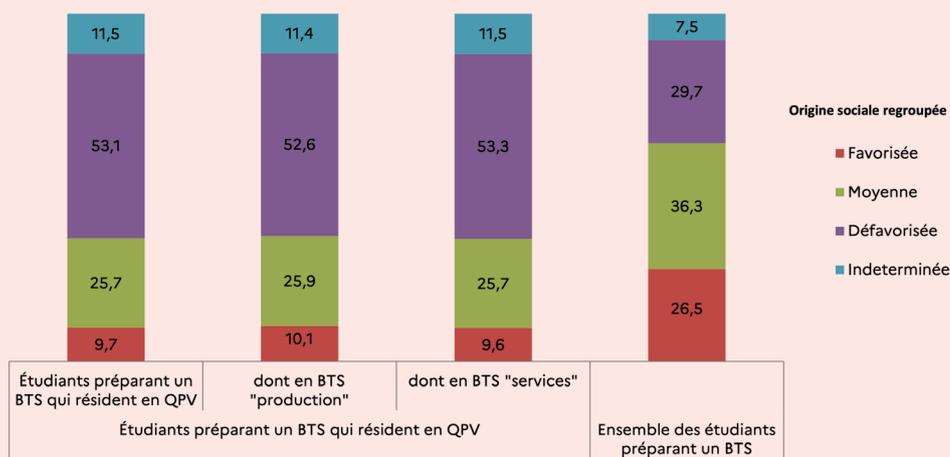
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : élèves métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 74,1 % des étudiants habitant en QPV et préparant un BTS « services » contre 68,5 % de ceux habitant hors des quartiers prioritaires.

Graphique 2

Milieu social des étudiants de BTS résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2019-2020



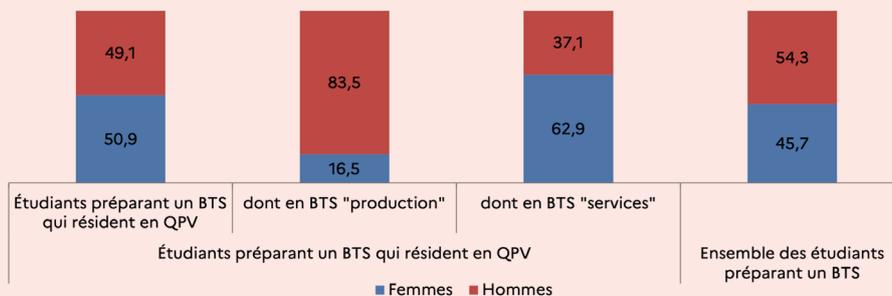
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : étudiants métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 53,1 % des étudiants préparant un BTS et vivant en QPV sont issus des classes moyennes.

Graphique 3

Genre des étudiants de BTS résidant en QPV par filière (en %), année scolaire 2019-2020



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2019-2020.

Champ : étudiants métropolitains en CPGE. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au cours de l'année 2019-2020, 49,1 % des élèves résidant en quartiers prioritaires qui préparent un BTS sont des hommes.

Les Cités éducatives

Le label « Cité éducative » est un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative déployé dans 126 territoires abritant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (carte 1). Sur les 126 Cités éducatives, 8 se situent dans les Drom (deux en Guadeloupe, une en Martinique, deux à La Réunion, deux à Mayotte et une en Guyane). Les 118 autres se répartissent dans 53 des 96 départements de France métropolitaine.

LES GRANDS OBJECTIFS DES CITÉS ÉDUCATIVES

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation, scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et d'y concentrer les moyens publics. Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs d'académie pour identifier ces 126 territoires cibles¹. Ce sont majoritairement de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et des enjeux de mixité scolaire. Les enjeux de cohésion du territoire et le volontarisme des élus locaux sont par ailleurs pris en compte. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives ont trois grands objectifs :

- conforter le rôle de l'école,
- promouvoir la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibles.

UNE DÉMARCHE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE DES QPV

Les 126 Cités éducatives sont implantées dans 218 QPV. Une majorité d'entre elles (62 sur 126) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Parmi celles qui se déploient sur des périmètres plus larges, 37 cités s'appuient sur deux QPV et 19 sur un périmètre allant de trois à huit QPV. La définition claire de ce périmètre par les acteurs de la Cité éducative est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité. En moyenne, les Cités éducatives se composent de 2,6 collèges regroupant en moyenne 1 100 collégiens.

Les QPV abritant des Cités éducatives ont globalement des caractéristiques proches de la moyenne des QPV de France métropolitaine (tableau 1). Ils abritent des populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes non scolarisés et sans emploi et les étrangers y sont surreprésentés.

Les QPV se caractérisent par des concentrations urbaines de pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dans les QPV de France métropolitaine où sont implantées les Cités éducatives est 3 fois plus important qu'au niveau national (44,6 % contre 14,5 %).

L'EXTENSION DU DISPOSITIF DES CITÉS ÉDUCATIVES

En septembre 2020, le gouvernement a décidé d'étendre le programme des Cités éducatives à de nouveaux territoires qui cumulent des difficultés scolaires, sociales et urbaines. 46 ont été labélisées en septembre 2021. Une nouvelle extension est en cours, l'objectif étant d'atteindre 200 Cités éducatives en 2022.

1. Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives ».

Carte 1

Périmètre des 126 Cités éducatives en septembre 2021

126 CITÉS ÉDUCATIVES

- ◆ 80 Cités Éducatives en 2020
- ◆ 46 nouvelles Cités en janvier 2021



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, janvier 2021

Tableau 1

Caractéristiques des territoires abritant les 118 Cités éducatives situées en France métropolitaine (en %)

	Ensemble des cités éducatives de France métropolitaine	Ensemble des QPV de France métropolitaine	Ensemble France métropolitaine
Part des moins de 25 ans dans la population	39,9	38,1	39,0
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	31,0	32,0	15,2
Part des étrangers dans la population	24,0	20,7	22,6
Part de familles monoparentales	31,4	33,6	32,0
Taux d'emploi des femmes	36,9	39,8	40,2
Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes (en points de %)	15,1	12,8	12,8
Taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain	44,6	43,3	14,5
Part des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV	15,8	15,2	/

* inclus données relatives aux QPV de La Réunion

Sources : Insee, Recensement population (RP) 2017 - estimations démographiques. Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017. Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2020 (données annuelles) - géoréférencement Insee.

Champ : France métropolitaine. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : dans les QPV abritant les 118 Cités éducatives situées en France métropolitaine, la part des jeunes dans la population est de 39,9 %, soit 1,8 point de % de plus que dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine.

Les volontaires en service civique issus des QPV en 2020

Le service civique est une politique publique créée par la loi du 10 mars 2010 et qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général, réalisées dans des associations, des collectivités territoriales ou encore des services de l'État. Le service civique est désormais bien installé dans le paysage des dispositifs de promotion de l'engagement de la jeunesse : début 2022, plus de 590 000 jeunes (France entière) ont réalisé une mission de service civique depuis sa création. L'universalité du service civique veut que les volontaires soient le reflet de la jeunesse française et que l'accès y soit possible pour tous, tout en ciblant certains publics spécifiques comme les jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou ceux en situation de décrochage scolaire.

12,5 % DE VOLONTAIRES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2020, plus de 131 000 jeunes sont engagés en service civique. 77 391 ont débuté leur mission durant l'année 2020¹, dont 12,5 % issus des QPV soit plus de 9 300 volontaires. Ce taux, stable depuis 2015, est supérieur à la part que représentent les 15-24 ans des QPV dans l'ensemble de cette classe d'âge en France (9,7 % en 2017). L'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre chaque année 15 % de volontaires en service civique issus des QPV. La crise sanitaire a eu un impact significatif sur l'accueil de volontaires avec une baisse de 7 points de % pour les volontaires issus des QPV (contre une baisse de 5 points de % sur l'ensemble des volontaires).

Les constats concernant les profils sont assez similaires aux années précédentes. Malgré une homogénéité apparente, notamment en termes d'âge et de sexe (tableau 1), certaines différences entre les jeunes des QPV et ceux des autres quartiers ressortent :

- le niveau de formation des volontaires issus des QPV est moins élevé ; 23,6 % sont sortis du système scolaire sans diplôme (décrocheurs) contre 14,3 % pour ceux résidant en dehors des QPV ;

- à l'entrée en mission de service civique, les volontaires issus des QPV sont davantage demandeurs d'emploi (42,4 %) que ceux résidant en dehors de ces quartiers (38,6 %)² ;
- les volontaires issus des QPV sont plus de deux fois plus nombreux à bénéficier de l'indemnité complémentaire³ (17,6 %, contre 7,3 %).

PLUS DE TROIS QUARTS DES MISSIONS DANS LES ASSOCIATIONS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT AVEC DES RUPTURES ANTICIPÉES PLUS IMPORTANTES

Le classement des thématiques des missions réalisées par les volontaires issus des QPV est sensiblement le même que pour l'ensemble des volontaires : éducation pour tous, solidarité et sport pour le trio de tête (tableau 2). Cependant, les missions « solidarité » sont surreprésentées pour les jeunes des QPV (32,2 %, contre 25,4 % hors QPV).

Le type de structures accueillant la majorité des volontaires en service civique dans les QPV reste le milieu associatif (57,0 %) même si ce dernier est légèrement sous-représenté par rapport aux autres territoires. Les services de l'État, en progression ces dernières années, accueillent désormais 20,7 % des volontaires (24,5 % hors QPV).

19,5 % des volontaires issus des QPV ont rompu leur mission en 2020, contre 16,5 % pour les autres. Parmi ces ruptures, les « sorties positives », c'est-à-dire les volontaires quittant un service civique pour un emploi ou une reprise d'études, concernent 34,8 % des volontaires des QPV contre 45,2 % pour les autres.

1. Le profil des volontaires est établi sur le « flux 2020 » c'est-à-dire les 77 391 jeunes ayant débuté leur contrat de Service civique entre le 01/01 et le 31/12/2020. Sont exclus de l'analyse les 3,4 % d'adresses pour lesquelles l'outil de géolocalisation n'a pas permis de déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire.

2. Ces chiffres reflètent essentiellement le profil des jeunes des QPV. En 2020, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 29 ans est de 30,4 % en quartiers prioritaires, contre 15,3 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cf. fiche « Taux d'activité, taux d'emploi, part et taux de chômage ».

3. C'est-à-dire issus d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau V ou VI.

Tableau 1

Le profil des volontaires en service civique en 2020

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Âge moyen (en années)	20,4	20,5	20,5
Sexe (en %)			
Homme	40,4	38,2	38,5
Femme	59,6	61,8	61,5
Bénéficiaires d'une indemnité complémentaire (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur) (en %)	17,6	7,3	8,7
Situation à l'entrée (en %)			
Demandeurs d'emploi	42,4	38,6	39,4
Etudiants	28,5	31,2	30,8
Inactifs	26,0	26,6	26,3
Salariés	3,1	3,6	3,5
Niveau de formation (en %)			
Supérieur au baccalauréat	26,3	36,9	35,3
Baccalauréat	42,1	42,5	42,5
Inférieur au baccalauréat	31,6	20,6	22,2
dont décrocheurs	23,6	14,3	15,6

Source : base de données Elisa (ASP), millésime 2020.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2020. Traitements : Agence du service civique.

Note de lecture : en 2020, 28,5 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires sont étudiants lors de leur entrée en mission.

Tableau 2

Les missions de service civique en 2020

	Volontaires résidant en quartiers prioritaires	Volontaires résidant hors quartiers prioritaires	Ensemble des volontaires
Durée hebdomadaire (en heures)	26,6	27,1	27,0
Durée moyenne des missions (en mois)	6,6	6,7	6,7
Ruptures de mission de service civique (en %)	19,5	16,5	16,9
Part des sorties positives (emploi ou reprise d'études)	34,8	45,2	43,6
Type d'organisme d'accueil (en %)			
Association	57,0	57,5	57,2
Service de l'État	20,7	24,5	24,2
Collectivité territoriale	5,6	5,5	5,6
Etablissement public	10,4	7,6	8,0
Autre	6,4	4,8	5,0
Thématique principale de la mission (en %)			
Education	33,9	36,0	35,9
Solidarité	32,2	25,4	26,3
Sport	13,3	14,8	14,5
Culture	9,3	10,4	10,2
Environnement	4,3	6,4	6,1
Mémoire et citoyenneté	2,9	2,7	2,7
Autres	4,1	4,2	4,2

Source : bases de données Elisa (ASP) et OSCAR (ministère), millésime 2020.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2020. Traitements : Agence du service civique.

Note de lecture : en 2020, 20,7 % des volontaires en service civique résidant en quartiers prioritaires réalisent leur mission dans un service de l'État.

De l'engagement à la politique : qu'est-ce qui fait bouger les jeunes des quartiers populaires ?

Cette fiche s'appuie sur une recherche participative – Pop-Part – conduite dans dix quartiers populaires¹ d'Île-de-France de 2017 à 2021 par une équipe de chercheurs en sciences sociales, une quinzaine de professionnels de la jeunesse et cent-vingt jeunes habitants des quartiers populaires².

Que représente l'engagement social et politique pour les jeunes des quartiers populaires ? Est-il différent de celui des générations précédentes ou de la jeunesse en général ? Quelles sont les valeurs et les motivations qui les poussent à s'engager ? Leur perception des inégalités et des discriminations leur confère-t-elle une singularité ?

UN RAPPORT DISTENDU À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE MAIS UN INTÉRÊT POUR LE POLITIQUE

« *La politique, ça ne m'intéresse pas* », affirment en majorité les jeunes. Mais quand ils expliquent ce qu'ils connaissent, pensent ou font, une autre réalité apparaît. Leur rapport à la politique est intimement lié à cette conscience aiguë des inégalités sociales qui frappent leur quartier et plusieurs se plaignent que les élus n'aient pas connaissance des problématiques des jeunes des quartiers.

Le rapport des jeunes des quartiers populaires à la politique, comme pour tous ceux de leur génération, se construit et entrecroise trois cercles : le lieu de vie, la parenté et la vie sociale.

Cela va être l'histoire du quartier, ses événements et leur mémoire comme à Clichy-sous-Bois où les jeunes ont hérité de la mémoire de la mort de Zyed et Bouna, qui a déclenché les « émeutes » de 2005.

Pour d'autres, le rôle des familles est important : l'écoute des informations ou des débats télévisés lors des élections, le vote d'une sœur pour des jeunes de Corbeil, l'engagement d'un père militant (en France, au Congo...), ou d'oncles (en Gambie pour une jeune d'Aubervilliers, dans différents pays d'Afrique pour un jeune de Pantin).

Défiants à l'égard des élus et de la « politique politicienne », les jeunes dessinent en contrepoint un rapport à la politique fondé sur un pouvoir d'agir. Ce qui importe à leurs yeux, ce sont des « politiques concrètes ».

QUARTIER, FAMILLE, CONTEXTE INTERNATIONAL : DES RESSORTS SPÉCIFIQUES DE L'ENGAGEMENT

Les engagements des jeunes de quartiers populaires témoignent de la grande diversité de leurs trajectoires et de leurs situations. Mais ils ont en commun d'exprimer leurs envies fortes de contribuer, d'initier, d'agir et de peser sur des situations concrètes. En cela, ils ne diffèrent sans doute pas des jeunes vivant dans d'autres quartiers ou appartenant à d'autres milieux sociaux. Mais leurs engagements sont marqués par l'expérience de la stigmatisation et de la discrimination, par une conscience forte et diffuse des inégalités. Ils se développent à la fois tout près, dans le quartier et dans la ville, entre territoires de banlieue et sur des problématiques internationales telles celle du développement et des migrations.

Leurs engagements s'exercent sur des enjeux qui concernent directement les jeunes, eux ou leurs proches, et plus largement par une sensibilité aux injustices. Ils peuvent se mobiliser pour défendre l'égalité dans la scolarité, contre la réforme du bac et la mise en œuvre de Parcoursup, pour l'accueil des réfugiés et des actions de solidarité ici et ailleurs. Quelques exemples : les jeunes impliqués dans cette recherche organisent des maraudes à Paris, des distributions alimentaires pendant le confinement, des chantiers en Afrique, ou encadrent les petits et petites du quartier pour leur éviter des parcours de délinquance. Par contre, peu ont participé aux mobilisations lycéennes pour le climat.

Les actions dans lesquelles les jeunes des quartiers populaires s'investissent valorisent des savoir-faire d'organisation et de mobilisation de leur réseau. Une façon de faire face aux blocages auxquels ils et elles s'affrontent, notamment à l'école et d'affirmer le droit d'exister socialement.

Leurs mobilisations sont souvent ponctuelles ; elles s'inscrivent dans des réseaux multiples, et répondent, comme pour les jeunes en général, à une exigence d'action et d'efficacité. Les réseaux sociaux représentent des outils majeurs de mobilisation mais aussi de valorisation de leurs actions. Il ne s'agit pas pour eux de s'inscrire dans la durée ni d'avoir prise sur le long terme. Ils veulent être efficaces là et maintenant.

1. La notion de quartier populaire fait l'objet de beaucoup de discussions scientifiques. Nous les définissons ici comme des territoires où habitent majoritairement des groupes sociaux appartenant aux classes populaires dans leurs diversités, c'est-à-dire situés en bas de l'échelle socio-économique. On notera que les jeunes eux-mêmes emploient peu cette expression à laquelle ils préfèrent celle de « quartier ».

2. <https://jeunesdequartier.fr/> – Jeunes de quartier, Le pouvoir des mots, Collectif Pop-Part, Coordonné par Marie-Hélène Bacqué et Jeanne Demoulin, C&F éditions, 2021

DE L'ENGAGEMENT À LA POLITIQUE : UNE CONSTRUCTION INÉGALE

Si la conscience sociale des jeunes des quartiers populaires ne se conjugue pas avec une conscience politique structurée et revendiquée, pour autant, leur vie ne s'apparente ni à un désert ni à un ghetto politique. Mais l'intensité des rapports à la politique diffère, comme dans le reste de la société, selon les trajectoires et les lieux de vie. Même dans les quartiers populaires où la

démobilisation électorale est la plus forte, des jeunes montrent un intérêt et un engagement pour la politique. Certains se sont d'ailleurs présentés aux élections municipales en 2020 à la suite de la recherche Pop Part.

D'une manière générale, leur expérience de la politique est avant tout une expérience sociale qui se décline en des formes multiples d'engagement, singulières ou collectives, innovantes et formatrices, sociales et politiques.

« L'arrivée d'exilés et de réfugiés aux portes de Paris nous concernait directement dans notre environnement proche. Cette situation avait débouché sur certaines tensions entre des jeunes de la ville et ces exilés : les jeunes voyant leur arrivée comme une détérioration de leur quartier, qui était déjà selon eux bien trop détérioré. Donc on s'est retrouvé au Lab' (structure jeunesse municipale pour les 18-25 ans) autour d'une exposition sur la guerre en Syrie et on s'est dit « Pourquoi on ne ferait pas un reportage sur les exilés en France ? ». Puis, au final, cette aventure nous a menés, caméra à la main, dans les camps du nord de la France (« jungle de Calais » et camp de Grande-Synthe) et en Grèce à Athènes et sur l'île de Chios, au large de la Turquie.

Est-ce que ça c'est proprement politique ? Je ne sais pas, mais en tout cas des jeunes viennent même sans avoir forcément conscience que la question de l'accueil des migrants en Europe est un rapport de force politique entre deux visions de la vie en collectivité. Ils se disent juste « je vais faire une bonne action, j'ai deux heures de mon temps ».

Ça vient peut-être avec le temps, l'engagement... »

Thibaut, Pantin

« Quand les immigrés essayaient de manifester, on leur disait : « Vous n'êtes pas dans votre pays, vous ne pouvez pas faire ça, vous ne pouvez pas vous plaindre. Soyez contents d'être là. » Mon père est né en Algérie, il est arrivé ici quand il avait 18 ans. On lui a toujours dit « tu n'es pas français, tu ne parles pas. » Il y avait cet état d'esprit, on n'est pas chez nous, on la boucle.

C'est comme si on nous disait : « vous les Arabes et les Noirs, ces problèmes-là vous les avez depuis longtemps mais c'est normal, si vous n'êtes pas contents rentrez chez vous ». Par contre, nous on est français, on est né ici, on a grandi ici, on va rester là, on aime la France.

Personnellement, je rentre chez moi dans le 77 mais je ne peux aller nulle part ailleurs. »

Ahmed, Vert-Saint-Denis

« J'ai l'impression que les banlieues, elles ne sont pas trop Gilets Jaunes. Ça a été tellement repris par les partis politiques que non, je ne veux pas m'engager. Par contre je comprends leur combat. Et franchement je suis bien contente. Car il y aurait des gens de banlieue dans les manifestations, on aurait mis la faute sur eux. Quand je regarde les manifestations à la télé et que je ne vois pas d'Arabes, je suis contente. Après, je ne sais pas s'il faut être concerné pour s'engager. »

Karima, Aubervilliers

« Il y a beaucoup de choses qui se font dans les quartiers... les maraudes, etc. Nous en fait on est dans un état d'esprit, avec plusieurs jeunes que je côtoie, on n'est pas politique, on n'est pas forcément organisé, associations, de choses officielles je veux dire. Les maraudes, c'est un groupe WhatsApp, donc voilà l'avantage des réseaux sociaux. On met « samedi prochain, on met tous dix euros sur la table, on est vingt, 200 euros, on va faire les courses, on demande à nos mères qu'elles préparent à manger, on fait ».

Il y a une famille qui va être en difficulté, qui va avoir du mal ou quoi, on va faire les démarches pour, on a des gens qui sont étudiants en droit, en médecine et tout. On va se mettre « en réseau », on va aider cette famille. Ce sont des choses ponctuelles... Et pareil pour la politique. Moi je suis « impliqué dans ma ville » mais sans parti ni rien. Je veux juste des choses qui soient logiques et qui soient bonnes pour ma ville. »

Zacharias, Nanterre

La pratique sportive licenciée dans les QPV

LA PRATIQUE SPORTIVE FÉDÉRALE EST MOINS PRÉSENTE DANS LES QPV QU'EN FRANCE ENTIÈRE

En 2019, parmi les 107 fédérations sportives dont les adresses du lieu de résidence associées aux licences ont pu être exploitées², 4,0 % des licences sportives sont localisées dans un quartier prioritaire (tableau 1) (France métropolitaine et Drom hors Mayotte), alors que les quartiers prioritaires représentent plus de 8 % de la population française totale en 2018. Leurs habitants pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,4 % des licences en quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,3 %). Dans les Drom (hors Mayotte), 14,5 % des licences sportives sont délivrées à des résidents de quartiers prioritaires alors que 19,1 % de la population totale résident en quartiers prioritaires.

En métropole, la part des licences délivrées en quartiers prioritaires est relativement stable depuis 2014 : après une légère hausse entre 2015 et 2016 suivie d'une période de stabilité, cette part diminue depuis 2018 et s'établit en 2019 à un niveau légèrement inférieur à celui de 2015 (3,7 %, tableau 1), pour les licences féminines comme masculines. Dans les Drom, elle a diminué de 1 point entre 2018 et 2019.

DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, PLUS D'UNE LICENCE SPORTIVE SUR QUATRE CONCERNE LE FOOTBALL

La Fédération française de football (FFF) est fortement surreprésentée parmi les licences délivrées en quartiers prioritaires. Ces licences représentent en effet 26,7 % des licences sportives délivrées (graphique 1), soit près de deux fois plus que pour l'ensemble du territoire (14,0 %). La Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), qui est une fédération multisports, est également surreprésentée dans les quartiers prioritaires, la part de cette fédération étant deux fois plus importante dans ces quartiers qu'au niveau

national. Deux fédérations scolaires, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), représentent légèrement plus de licences en QPV qu'au niveau national, mais les adresses associées aux licences de ces deux fédérations sont celles des établissements (écoles, collèges, lycées). À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués en club dans les quartiers prioritaires. C'est le cas du tennis qui représente 2,9 % des licences délivrées contre 6,2 % au niveau national.

En quartiers prioritaires comme au niveau national, les femmes sont généralement moins souvent licenciées que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 7,2 % des licences sont délivrées à des femmes dans ces quartiers (contre 8,4 % sur l'ensemble du territoire, graphique 2). Certaines fédérations échappent à ce constat et sont plus féminisées en quartiers prioritaires qu'au niveau national, comme la Fédération française de handball (46,4 % de licences féminines en quartiers prioritaires, contre 36,7 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (36,6 %, contre 29,4 %). Les fédérations scolaires délivrent, quant à elles, autant de licences aux filles qu'aux garçons, aussi bien sur tout le territoire que dans les quartiers prioritaires. L'USEP délivre ainsi 50,2 % de licences féminines en quartiers prioritaires et la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) 51,0 %. Parmi les dix fédérations présentées, l'UNSS est celle dont la part de licences délivrées en QPV a le plus augmenté, passant de 7,5 % en 2015 à 9,5 % en 2019. En 2019, la fédération de gymnastique devient la dixième fédération délivrant le plus de licences en QPV. Les fédérations de handball et de tennis ont quant à elles connu une importante féminisation en QPV entre 2015 et 2019, avec une augmentation du taux de licences féminines respective de 10,6 et 7,5 points de pourcentage.

1. Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), Mission Enquêtes, Données et Études Statistiques (MEDES)

2. La liste des fédérations est consultable sur : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/liste-federations.original.xlsx

Tableau 1

Part des licences délivrées en quartiers prioritaires (en %)

	Part des licences délivrées en quartiers prioritaires					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
France métropolitaine	3,9 %	3,9 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	3,7 %
Drom (hors Mayotte)			15,5 %	15,8 %	15,5 %	14,5 %
France entière			4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,0 %
Homme			4,7 %	4,7 %	4,6 %	4,3 %
Femme			3,6 %	3,7 %	3,6 %	3,4 %

Champ : licences sportives délivrées entre 2014 et 2019 en France métropolitaine et dans les Drom (hors Mayotte) au sein des 107 fédérations.

Méthode : pour chacune des 107 fédérations considérées, les données manquantes ou de mauvaise qualité ont été estimées à partir des données disponibles pour les années les plus proches.

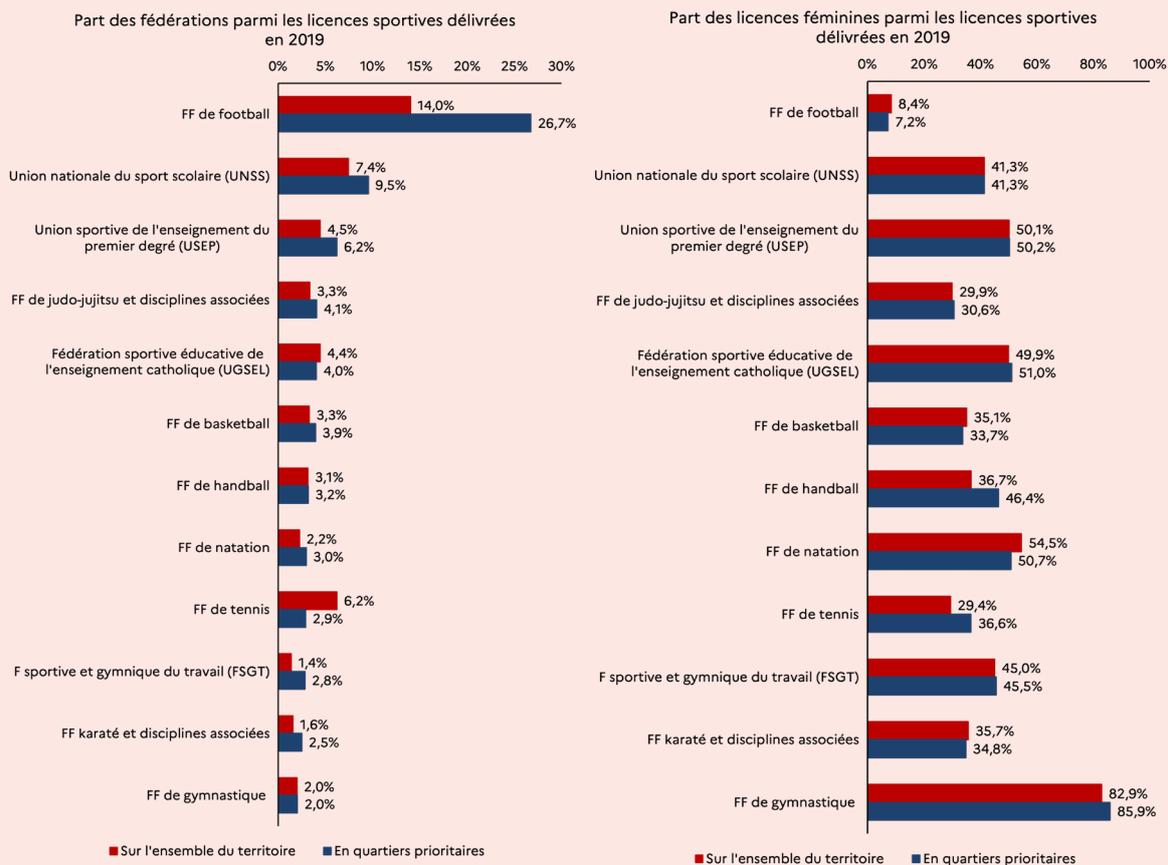
Source : INJEP-MEDES, recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Traitements : géoréférencement réalisé par l'INSEE avec attribution d'un identifiant QPV pour les licences concernées.

Note de lecture : en 2019, 4,0 % des licences sportives ont été délivrées aux résidents des QPV (France métropolitaine et Drom hors Mayotte).

Graphiques 1 et 2

Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2019 et part des licences féminines (en %)



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Champ : Licences sportives délivrées en 2019 ; France entière hors Mayotte.

Traitements : géoréférencement réalisé par l'INSEE avec attribution d'un identifiant QPV pour les licences concernées.

Note de lecture : sur l'ensemble du territoire, la Fédération française de football représente 14,0 % des licences sportives délivrées en 2019, mais elle représente 26,7 % des licences délivrées en quartiers prioritaires. La part des licences délivrées à des femmes pour cette fédération est de 8,4 % sur l'ensemble du territoire contre 7,2 % en quartiers prioritaires.

2

Cadre de vie et renouvellement urbain



La suroccupation des logements dans les QPV

La suroccupation d'un logement est définie en rapportant la composition du ménage qui l'occupe au nombre de pièces du logement. Un logement est qualifié de suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme « d'occupation normale »¹. Par exemple, un couple avec un enfant dans un logement de deux pièces vit dans un logement suroccupé. La suroccupation est analysée dans le champ des résidences principales, sans distinction d'appartenance du logement à un organisme HLM.

La suroccupation est un phénomène qui concerne essentiellement les grandes villes en France puisque 75 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Ce phénomène est également beaucoup plus marqué dans les QPV : en 2017, la suroccupation concerne 14 % des ménages dans les QPV métropolitains, soit un taux presque trois fois supérieur à la suroccupation de l'ensemble des ménages de France métropolitaine (4,7 %).

LA SUROCCUPATION DES LOGEMENTS EST SUPÉRIEURE DANS LES QPV À CELLE DE LEUR ENVIRONNEMENT URBAIN

La suroccupation des logements est dans l'ensemble deux fois plus forte dans les QPV que dans les unités urbaines qui les englobent (tableau 1).

Ce taux varie fortement en fonction du type de quartier, défini selon la typologie « Cadre de vie » dressée par l'ONPV dans son rapport 2016¹. Cette typologie est basée sur la morphologie urbaine et les dynamiques du marché du logement ; elle permet de distinguer cinq grands types de quartiers.

Ainsi, les quartiers HLM de petites unités urbaines présentent le taux de suroccupation le plus faible (8 %). Ces quartiers concentrent par ailleurs 17 % de la population métropolitaine vivant en QPV. Ils sont suivis par les quartiers périphériques des petites adresses – de moins de 20 logements (10 %) qui regroupent 8 % de la population des QPV. Le taux de suroccupation est intermédiaire dans les quartiers des centres anciens et les quartiers HLM périphériques (environ 15 %), où résident respectivement 9 % et 36 % de la population des QPV. Il est maximal dans les quartiers HLM de banlieues éloignées (19 %) où vit 30 % de la population des QPV.

Ces différences relatives de suroccupation par type de QPV se retrouvent en partie dans les unités urbaines qui contiennent ces QPV : les unités urbaines qui englobent les quartiers HLM de petites unités urbaines ont ainsi un taux de suroccupation de seulement 3 %, inférieur à celui des environnements urbains des autres types de quartiers (entre 8 % et 9 %)². Les quartiers périphériques des petites adresses se distinguent, puisque la suroccupation des logements de ces quartiers est très proche de celle des unités urbaines qui l'entourent (10 % vs. 9 %) ; l'écart varie de 5 à 11 points de % dans les autres types de quartiers.

DES CONDITIONS DE VIE DANS LES LOGEMENTS DIFFÉRENTES SELON LES TYPES DE QUARTIERS

Les caractéristiques des logements et la composition des ménages sont étroitement liées aux situations de suroccupation.

En 2017 en France métropolitaine, si les résidences principales des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont constituées à 88 % d'appartements, les quartiers périphériques de petites adresses se distinguent nettement de cette moyenne (49 %) (tableau 2). Ces mêmes quartiers ont la plus grande proportion de résidences principales de 5 pièces et plus (27 %), tous les autres types de quartiers étant proches de la moyenne des QPV métropolitains (14 %). La part des ménages de 6 personnes et plus y est cependant proche de celle de l'ensemble des QPV (5,2 % vs. 5,1 %).

Les résidences principales d'une ou deux pièces sont surreprésentées dans les quartiers de centres anciens (42 %, vs. 26 % en moyenne), et on trouve dans ces quartiers le nombre moyen de personnes par logement le plus faible des 5 types de quartiers (2,0 contre 2,4 en moyenne).

La part des familles monoparentales est similaire dans tous les types de quartiers, égale à plus ou moins 3 points de % de la moyenne des QPV métropolitains (32 %).

1. Voir Les conditions de confinement en France, Insee Focus n° 189, avril 2020 pour la définition précise.

2. Voir Rapport annuel 2016 de l'ONPV.

3. Lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements correspondant aux types de quartier qu'elle contient.

Tableau 1

Part (en %) des résidences principales suroccupées par type de QPV et dans les unités urbaines englobantes

Type de QPV	QPV de la classe	UU englobant les QPV
Centres anciens	14	9
Quartiers HLM de petites unités urbaines	8	3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	10	9
Quartiers HLM périphériques	16	8
Quartiers HLM de banlieues éloignées	19	8
QPV France métropolitaine	14	7

Source : recensement de la population 2017, Insee.**Champ** : France métropolitaine. **Traitements** : Insee - géoréférencement Insee.**Note de lecture** : 14 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont suroccupées ; tout comme 9 % des résidences principales des unités urbaines englobant ces QPV.**Note** : lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements englobants correspondant aux types de quartier qu'elle contient.**Tableau 2**

Caractéristiques des résidences principales par type de QPV

Type de QPV	Part des résidences principales de type appartement (en %)	Part des résidences principales d'une ou deux pièces (en %)	Part des résidences principales de 5 pièces et plus (en %)	Part des familles monoparentales (en %)	Part des ménages de 6 personnes ou plus (en %)	Nombre moyen de personnes par logement (en %)
Centres anciens	86	42	10	31	2,5	2,0
Quartiers HLM de petites unités urbaines	89	19	15	34	4,1	2,3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	49	21	27	29	5,2	2,5
Quartiers HLM périphériques	93	27	12	32	5,2	2,4
Quartiers HLM de banlieues éloignées	94	22	12	32	6,8	2,7
QPV France métropolitaine	88	26	14	32	5,1	2,4

Source : recensement de la population 2017, Insee.**Champ** : France métropolitaine. **Traitements** : Insee - géoréférencement Insee.**Note de lecture** : 86 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont des appartements.

Les logements du parc locatif social nouvellement mis en service dans les QPV

LE NOMBRE DE LOGEMENTS NOUVELLEMENT MIS EN SERVICE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL DIMINUE D'AVANTAGE DANS LES QPV QUE DANS LES AUTRES QUARTIERS DES UNITÉS URBAINES ENGLOBANTES

69,4 % des résidences principales en QPV sont des logements sociaux contre 14,8 % des résidences principales de la France métropolitaine¹. Les QPV sont donc très fortement dotés en logement social et il n'est pas souhaitable d'en construire encore², mais à l'inverse de diversifier le type de logements existants afin d'y apporter de la mixité sociale. Dans ce cadre, les politiques publiques poursuivies visent à limiter le financement de nouvelles opérations de logement social tant dans les quartiers Anru³, où la reconstitution de l'offre de logement démolie a vocation à être réalisée hors des quartiers, que dans l'ensemble des QPV où toute production de logements sociaux⁴ est soumise à dérogation (du niveau local ou national selon les cas). Il en résulte une diminution du nombre de logements nouvellement mis en service dans le parc locatif social dans les QPV par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes. En France métropolitaine, entre le 2 janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, 72 500 logements sociaux sont nouvellement entrés dans le parc locatif social contre 84 000 en 2015, soit un recul de -13,7 %. Dans les QPV, la baisse est plus importante que dans les autres quartiers des unités urbaines ayant au moins un QPV. Alors que 11 100 logements sont entrés dans le parc locatif social en QPV en 2015 (tableau 1), ce nombre est passé à 5 200 en 2020, soit une baisse de plus de 50 % contre une baisse de seulement 5,9 % dans les autres quartiers unités urbaines englobantes (UUE) sur la même période. Cette baisse est plus forte dans les quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (- 57,5 %).

DES LOGEMENTS NOUVELLEMENT ENTRÉS DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL DES QPV CONTRIBUENT MODÉRÉMENT À LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SOCIALE DANS CES QUARTIERS

En QPV, les logements intermédiaires⁵ représentent une part toujours plus importante des logements nouvellement mis en service : 17,2 % en 2015 et 37,8 % en 2020 (graphique 1) contre respectivement 16,2 % et 26,8 % dans les autres quartiers des UUE. Inversement en QPV, la part des logements très sociaux mis en service en 2020 baisse de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2015 alors qu'elle augmente de 2,7 points de pourcentage dans les autres quartiers des UUE sur la même période. Du fait de l'importance du stock de logement social dans les QPV, cette évolution contribue modérément à diversifier l'offre de logement social en QPV. Le pourcentage de logements très sociaux passe de 76 % du parc de logements sociaux en 2015 à 74 % en 2020, et la part de logements intermédiaires passe de 3,1 % à 4,4 %. Dans les autres quartiers des agglomérations contenant au moins un QPV, le stock de logements sociaux est plus mixte en 2015 : 45 % des logements sont des logements très sociaux et 10 % des logements intermédiaires. Les nouvelles constructions ont renforcé cette mixité en portant, en 2020, à 40 % la part des logements très sociaux et à 15 % celle des logements intermédiaires. Enfin, il peut être souligné que la loi Egalité et citoyenneté fixe une obligation d'attribution du quart à minima des logements sociaux hors des QPV aux demandeurs les plus précaires (premier quartile).

1. Ces chiffres fournis par l'Insee sont issus du recensement de la Population 2017, du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2019 et 2017 et du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) 2017.

2. Cette doctrine est indiquée de façon récurrente dans les lettres de programmation de la ministre du logement depuis plusieurs années.

3. Les quartiers de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sont les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants. Le programme national de rénovation urbaine (PNRU), lancé en 2003, avec pour objectif d'introduire davantage de mixité sociale dans l'habitat, concerne 594 quartiers Zus et similaires. En 2014, avec la réforme de la géographie prioritaire, le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est lancé. Il vise 480 quartiers dont près de 255 sont à cheval sur le périmètre d'une Zus bénéficiant du PNRU.

4. Les logements très sociaux mis en service sont les logements sociaux financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

5. Les logements intermédiaires sont les logements financés par un prêt locatif social ou un prêt locatif intermédiaire.

Tableau 1

Évolution du nombre de logements sociaux nouvellement mis en service entre 2015 et 2020

Année	France métropolitaine	Autres quartiers des UUE	QPV du NPNRU	QPV hors NPNRU	Ensemble des QPV	Part de l'ensemble des QPV dans le total (en %)
2015	84 000	55 800	7 200	3 900	11 100	13,2
2016	87 000	63 000	5 700	2 900	8 600	9,9
2017	80 800	57 000	4 500	3 200	7 700	9,5
2018	73 400	48 200	4 800	2 100	6 900	9,4
2019	76 300	52 300	3 400	1 900	5 300	6,9
2020	72 500	52 700	3 000	2 200	5 200	7,2
Variation entre 2015-2020 (en %)	-13,7	-5,9	-57,5	-44,9	-53,2	-

Sources : SDES, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2020.

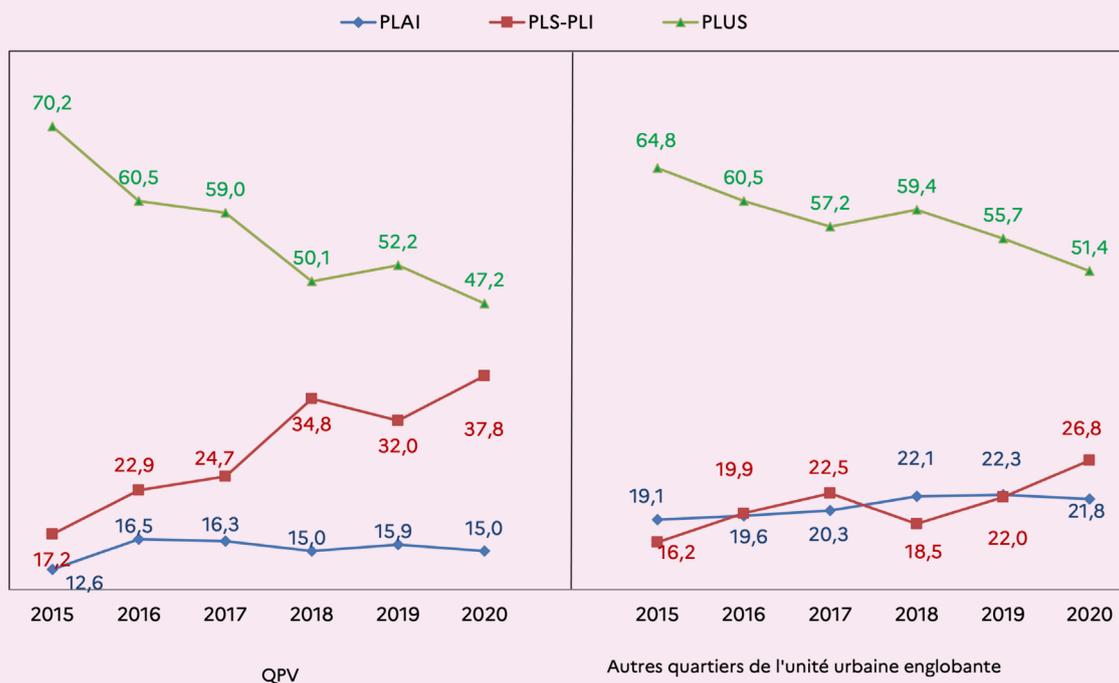
Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2020, 5 200 logements sociaux ont été mis en service dans le parc social en QPV.

Graphique 1

Évolution de la part des modes de financement dans le parc locatif social nouvellement mis en service entre 2015 et 2020 (en %)



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 79,1 % des logements du parc locatif social mis en service en QPV entre le 2 janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019 sont de classe énergie A ou B.

L'évolution du marché du logement privé dans les quartiers en rénovation urbaine

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU), qui a démarré en 2004, avait quatre objectifs distincts : restructurer les quartiers, accroître la mixité sociale, soutenir le développement durable et réduire les inégalités entre les lieux et entre les populations.

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE A TOUCHÉ DES QUARTIERS OÙ LA PART DE LOCATAIRES DU PARC SOCIAL EST ÉLEVÉE¹

Les quartiers qui ont bénéficié du PNRU ont été sélectionnés au sein des Zus². La rénovation a visé en particulier les quartiers où la part de locataires du parc social était élevée : ils occupaient 60 % des résidences principales en 1999 dans les quartiers en rénovation urbaine (QRU), contre 50 % dans les Zus non rénovées et 17 % dans le reste des unités urbaines englobantes (tableau 1). En 2014, la part des locataires du parc social dans les deux types de quartiers a légèrement décru, davantage toutefois dans les QRU que dans les Zus non rénovées. Ceci s'explique par une reconstitution incomplète à cette date des logements sociaux démolis dans le cadre du PNRU³ et par la volonté de mieux répartir le logement social sur le territoire, qui a amené à reconstituer une partie des logements démolis en dehors des QRU. Ainsi, le nombre moyen de logements sociaux apparaît stable sur la période dans les QRU alors qu'il augmente dans les Zus non rénovées.

516 000 LOGEMENTS PRIVÉS DANS LES QUARTIERS RÉNOVÉS ONT PU INDIRECTEMENT BÉNÉFICIER DE LA RÉNOVATION

Au 31 décembre 2018, plus de 150 000 logements des quartiers rénovés ont été reconstruits et 322 000 ont été réhabilités grâce au PNRU, majoritairement dans le parc social⁴. En outre, un quart du budget du PNRU a été consacré à l'environnement urbain, aux équipements publics et aux infrastructures économiques et commerciales. Du fait du changement important des quartiers qu'elle a induit, la rénovation a ainsi pu toucher indirectement le parc de logements privés qui représentait un total de 516 000 logements en QRU en

2014, soit 36 % du parc de résidences principales de ces quartiers. Par ailleurs, l'Anah a, au cours du PNRU, également contribué à l'amélioration du parc privé via les dispositions OPAH CD et plans de sauvegarde⁵.

Le PNRU vise à réduire les inégalités territoriales en améliorant l'attractivité des quartiers, ce qui peut être évalué à travers l'évolution du prix des logements privés. En moyenne, sur la période 2004-2014, 7 700 transactions de logements ont eu lieu chaque année dans l'ensemble des quartiers en rénovation urbaine (graphique 1). Le nombre annuel de mutations dans les Zus non rénovées est resté relativement stable sur la période, oscillant entre 3 000 et 4 000. Il a davantage fluctué dans les QRU, avec une augmentation notable en 2004 suivie d'une tendance à la baisse, en particulier après la crise de 2008.

Les quartiers rénovés se différencient initialement des Zus non rénovés sur plusieurs points. Outre un parc plus important de logements sociaux, ces quartiers comportaient en moyenne moins de propriétaires occupants, un taux plus élevé de personnes au chômage et des ménages à revenus moyens plus faibles. Le parc de logement privé y diffère également de celui des Zus non rénovés.

Les logements vendus dans les QRU sont en moyenne moins chers bien que plus grands que ceux des Zus non rénovées (47 % ont 4 pièces ou plus contre 42 % en Zus non rénovées et l'écart de surface habitable moyenne est de 3,4 m²). Durant la période précédant le lancement du programme (2000-2004), les prix des logements en Zus non rénovées avaient augmenté en moyenne de 64 % contre 56 % en QRU. Dans les 10 ans suivant la mise en œuvre du PNRU (2004 - 2014), les prix ont augmenté de 59 % en Zus non rénovées et de 46 % en QRU (tableau 2). Le différentiel d'accroissement des prix entre les deux groupes de quartiers ne diminue donc pas suite au lancement du PNRU, ce qui suggère que la rénovation urbaine n'a pas eu d'effet d'entraînement massif, à moyen terme, sur l'attractivité du parc privé de logements dans les quartiers concernés⁶.

1. Outre des données du recensement de la population, l'analyse exploite les données des bases Bien et Perval issues de l'enregistrement des transactions immobilières par les notaires. À la date de réalisation de cette analyse, seules les données des années paires de 2000 à 2014 étaient disponibles. C'est donc cette période qui est analysée.

2. Zones Urbaines Sensibles, délimitées en 1996.

3. Cf. Audras-Marcy, 2020, État d'avancement physique et financier du programme national de rénovation urbaine (PNRU), Rapport ONPV 2020, lien : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-rapport-2020c.original.pdf

4. Cf. Rapport d'information du Sénat n°529 par Philippe Dallier.

5. De 2004 à 2014, près d'une centaine dispositifs OPAH CD et PDS ont été mis en œuvre en zone PRU pour un total sur la période de 100 000 logements privés financés par l'Anah.

6. Pour en savoir plus : Chareyron S., Goffette-Nagot F., Letrouit L. (2022) Externalities from urban renewal: Evidence from a French program, *Regional Science and Urban Economics*, https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0166046222000205?dgcid=rss_sd_all.

Tableau 1

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 1999 et 2014, dans les QRU et les Zus non rénovées

	1999			2014		
	UU englobantes	ZUS non rénovées	QRU	UU englobantes	ZUS non rénovées	QRU
% locataires du parc social	17,5	50,0	59,7	16,9	47,7	54,9
% locataires du parc privé	27,3	18,9	14,4	30,5	22,5	19,8
% propriétaires occupants	48,3	25,0	21,2	50,2	27,8	23,9
% autres	6,9	6,1	4,7	2,4	2,0	1,4
Résidences principales (milliers)	12 658	379	1 141	14 702	400	1 144

	Évolution 1999-2014 des effectifs de logements	
	Zus non rénovées	QRU
Variation du nombre de logements sociaux (en %)	11,0	-0,4
Variation du nombre de logements privés (en %)	17,8	18,6

Source : INSEE, Recensements de population 1999 et 2014.**Champ :** 219 unités urbaines ayant au moins une Zus. **Traitement :** par les auteurs. Les effectifs sont calculés par agrégation des effectifs de résidences principales des Iris, en attribuant à la Zus ou au QRU les résidences principales des Iris qui la constituent, au prorata de leur superficie incluse dans la Zus.**Note de lecture :** entre 1999 et 2014, le pourcentage de locataires HLM parmi les résidences principales dans les quartiers rénovés est passé de 59,7 % à 54,9 %.**Graphique 1**

Nombre de mutations de logements par année, dans les QRU et les Zus non rénovées

**Source :** bases notariales Bien et Perval, millésimes pairs de 2000 à 2014, mis à disposition du SDES.**Champ :** 219 unités urbaines ayant au moins une Zus. Même ensemble de transactions que celles retenues pour le calcul par l'INSEE de l'indice de prix INSEE-Notaires. **Traitements :** par les auteurs.**Note de lecture :** en 2004, 9 169 transactions de logement ont eu lieu dans les quartiers en rénovation urbaine.**Tableau 2**

Caractéristiques des logements vendus dans les Zus non rénovées et les QRU

Caractéristiques	ZUS non rénovées	QRU
Prix moyen 2000 (€/m ²)	1 110,9	830,1
Prix moyen 2004 (€/m ²)	1 827,4	1 296,3
Prix moyen 2014 (€/m ²)	2 913,1	1 893,3
Surface habitable (m ²)	64,9	68,3
Répartition par nombre de pièces (en %)	-	-
1 pièce	11,1	7,8
2 pièces	21,2	17,2
3 pièces	25,9	27,7
4 pièces et plus	41,9	47,3
Ensemble	100,0	100,0

Source : bases notariales Bien et Perval, millésimes pairs de 2000 à 2014, mis à disposition du SDES.**Champ :** 219 unités urbaines ayant au moins une Zus. **Traitements :** par les auteurs.**Note de lecture :** sur l'ensemble des transactions réalisées au cours des années 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014, 17,2 % des logements vendus en QRU avaient deux pièces.

Promouvoir le logement social dans les communes déficitaires : la mixité sociale « par le bas » en échec

Si l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) a indéniablement enclenché une dynamique de construction dans une partie des communes concernées, plus de la moitié d'entre elles n'avaient pas atteint leurs objectifs au cours de la dernière période triennale 2017-2019. Une recherche menée entre 2017 et 2020 tente d'expliquer ces performances contrastées¹. Elle combine une analyse statistique multivariée et des enquêtes locales menées dans trois intercommunalités correspondant à des configurations socio-spatiales contrastées : la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcaçhon Sud-Pôle Atlantique, le Conseil de territoire du Pays d'Aix et la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine.

L'hypothèse générale est que l'atteinte des objectifs de production HLM dépend d'une combinaison de facteurs internes et externes aux communes soumises à l'obligation de rattrapage. Parmi les facteurs internes, ont été étudiées les caractéristiques sociales, résidentielles et politiques des communes « SRU ». Parmi les facteurs externes figure l'environnement institutionnel et socio-urbain de ces communes, en particulier la proximité de quartiers de la politique de la ville (QPV).

DES PERFORMANCES EXPLIQUÉES PAR UNE COMBINAISON DE FACTEURS INTERNES ET EXTERNES

L'analyse statistique multivariée ne confirme pas l'existence d'un « exclusivisme de classe » : toutes choses égales par ailleurs, les communes abritant le moins de ménages pauvres remplissent le mieux leurs obligations vis-à-vis de la loi SRU (tableau 1). L'hypothèse d'une « exclusion ethno-raciale » semble davantage accréditée par l'observation d'une corrélation forte, entre 2005 et 2013, entre l'immigration et le nombre de logements sociaux produits pour 1 000 habitants. Autrement dit, les communes les moins diverses au plan ethno-racial sont les moins performantes au regard de la loi SRU, la diversité des communes étant mesurée par une variable d'approximation, celle de l'importance de l'immigration en général, et de l'immigration africaine et maghrébine en particulier dans la population totale de la commune. Des paramètres socio-politiques, comme l'orientation politique des communes les plus retardataires, marquée à droite, ou le poids de la population âgée de plus de 65 ans, viennent appuyer l'hypothèse de communes socialement et politiquement conservatrices, déployant des

stratégies visant à préserver une identité considérée comme menacée par le logement social – celui-ci étant associé, dans l'esprit des élus comme des résidents, à des populations minoritaires.

Parmi les facteurs externes, c'est surtout le renforcement de la contrainte étatique qui a joué un rôle dans l'amélioration des performances communales constatée à partir de 2013. Entre un État garant d'une norme de cohésion territoriale et des habitants cherchant à préserver leur entre-soi résidentiel, les maires se trouvent ainsi en position charnière. Ils procèdent à des arbitrages les conduisant tantôt à satisfaire les demandes d'exclusion de leurs administrés, tantôt – et c'est de plus en plus le cas – à se ranger du côté de la loi.

UNE ÉTANCHÉITÉ PRESQUE ABSOLUE ENTRE COMMUNES « SRU » ET QPV

La présence dans l'environnement des communes « SRU » de quartiers d'habitat social hérités des années 1960 ou 1970, constitue un vivier dans lequel les opposants locaux au logement social – élus ou résidents – puisent souvent leurs arguments. Cependant, on observe ces dernières années une moindre centralité de ces quartiers comme figure « repoussoir » servant à justifier l'absence de dynamique en faveur du logement social. S'est amenuisée en particulier la crainte de voir la population des cités « déferler » du fait des projets de rénovation urbaine engagés dans les mêmes agglomérations. Sauf exception, il n'est plus question aujourd'hui, dans aucun des territoires étudiés, de reconstruire dans les communes « SRU » les logements HLM démolis dans les quartiers « Anru ». L'éventualité du relogement de ménages issus de ces quartiers est un sujet plus tabou encore. Nulle part la production de HLM dans les communes « SRU » ne s'inscrit dans une stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre sociale, ni de diversification du peuplement de ces communes. Leurs élus locaux récusent l'idée d'une mixité sociale « par le bas » que permettrait l'arrivée de ménages issus de milieux populaires, voire de mixité tout court dans les communes les plus bourgeoises. Dans les trois territoires étudiés, la maîtrise de l'attribution des logements sociaux est la pierre angulaire de stratégies visant à préserver le statu quo social, ethno-racial et territorial. Tous les élus assument et revendiquent une « préférence communale » conférant un avantage aux populations résidentes dans l'accès aux nouveaux logements sociaux.

1. Co-conduite avec le chercheur américain Edward G. Goetz, cette recherche a été conduite avec le soutien de l'ANCT, de la CDC, du Puca, de l'USH et du Défenseur des droits.

Tableau 1

Déterminants de la production de logements sociaux pour 1 000 habitants dans les communes «SRU»

Variables	Période triennale			
	2005-2007	2008-2010	2011-2013	2014-2016
Population	-1,36 *	-2,09 **	-2,30 ***	-1,53 *
Taux de pauvreté	-0,32 *	-0,30 **	-0,39 **	-0,13
Pourcentage de familles monoparentales	-0,16	0,06	-0,26	-0,08
Pourcentage de + de 65 ans	-0,19 **	-0,17 *	-0,01	-0,19 *
Prix des loyers au mètre carré	-0,14 *	-0,08	0,10 **	0,08
Pourcentage de logements sociaux	-0,22 *	-0,04	-0,09	-0,12
Pourcentage de propriétaires-occupants (a)	-0,23 ***	-0,14 **	-0,03	-0,04
Taux de logements vacants	-0,49 *	-0,31	-0,14	0,17
Vote pour la droite et l'extrême droite	0,14 *	0,05	0,16 **	0,04
Arrêté de carence à l'issue de la précédente période triennale (a)	-2,16 *	0,88	-0,62	1,52 **
Pourcentage d'immigrés africains (y compris Maghreb)	67,37 **	61,24 *	75,73	-62,59 *
Zus dans la commune	-1,67	0,64	1,72	2,17
Zus dans une commune limitrophe	-0,36	-0,41	0,12	-1,01
Nombre de PRU dans le département	0,09	0,05	-0,11	0
Nombre d'observations	700	681	838	914
Prob > F	0	0	0	0
R-squared	0,17	0,11	0,14	0,13
Adj R-squared	0,14	0,07	0,11	0,1

Code significativité : (*) significatif au seuil de 10 %, (**) significatif au seuil de 5 %, (***) significatif au seuil de 1 %

Source : Filocom, Insee, ministère de l'Intérieur, ANCT (2005-2016)

Champ : France métropolitaine

Lecture : en 2005-2007, lorsque la part des personnes de 65 ans et plus dans une commune augmente de 1 point, le nombre de logements sociaux pour 1000 habitants diminue de 0,19.

Propos d'acteurs locaux

« Toute l'évolution du logement social, que l'on fonde dans le paysage, n'a pas imprimé dans les petites communes. Ces communes font des petites unités de logement social, mais quand on demande à la population et même aux élus ce qu'est aujourd'hui le logement social, ils vous répondent : Melun. Leur obsession, c'est de savoir quel type de population va venir habiter dans leur commune. Les nouvelles constructions ne font pas le poids face à ces représentations » (acteur du logement social de Seine-et-Marne)

« Les maires ont compris qu'on ne faisait plus de tours et de barres. Il y a suffisamment d'exemples autour de chez eux. Leur question centrale, c'est les attributions. Beaucoup de maires nous donnent leur liste de demandeurs lors de la livraison. Ça nous évite d'aller les chercher » (acteur du logement social du Pays d'Aix)

« Les gens se sont rendu compte que ce n'étaient pas les petits Arabes de Lormont, mais les enfants de la commune qui intègrent ces logements. On leur a bien expliqué que c'était fait pour eux » (conseiller municipal d'une commune « SRU » de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud)

« Dans la tête des gens, le logement social est quelque chose de diabolique et on entend systématiquement : « on va recevoir les quartiers nord de Marseille ». L'image des quartiers nord est dans toutes les têtes » (maire-adjoint d'une commune « SRU » du Pays d'Aix)

« Notre message a été très clair dès le départ : on disait qu'il fallait une reconstitution hors QPV pour rééquilibrer le territoire de l'agglomération. La communauté d'agglomération a été voir les élus des autres communes, mais on a eu un retour assez rapide du maire de Melun disant que les autres communes étaient foncièrement opposées. D'autant plus que les programmes de reconstitution antérieurs ne se passaient pas très bien. Le maire de Melun a acté le fait que la reconstitution se ferait sur sa ville » (acteur de l'État en Seine-et-Marne)

« Les Tarterêts, qu'ils restent à Corbeil, c'est très bien ! Ils ont les services. Les gens qui arrivent ici sont déracinés, ils ont une autre culture. Ils étaient les maîtres chez eux et vont vouloir le devenir chez nous » (maire d'une commune « SRU » de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine)

« Lors des livraisons de programmes neufs, on s'est arrangé pour dédramatiser le logement social, en expliquant qu'on ne va pas amener des personnes de l'extérieur » (acteur de l'État en Seine-et-Marne)

État d'avancement du programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) est lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Ces conventions portent sur 594 quartiers choisis¹ dans le cadre d'un appel à projets ouvert aux quartiers en zones urbaines sensibles (Zus) et similaires², accueillant près de 4 millions d'habitants. Si environ la moitié des Zus bénéficiaires sont sorties de la géographie prioritaire à la suite de sa réforme en 2014, environ 250 quartiers poursuivent leur transformation dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé en 2014. Au total, le PNRU représente un investissement de plus de 45,2 milliards d'euros de travaux et d'interventions, contre près de 50 milliards d'euros³ dans le NPNRU. Il s'articule autour de financements d'actions relevant de douze familles d'opérations : démolition, construction, aménagement d'ensemble, réhabilitation, résidentialisation⁴, équipements publics de proximité...

LE PREMIER TRIMESTRE 2022 MARQUE LA CLÔTURE DES CONVENTIONS DU PNRU

Sur les 399 conventions du PNRU, 301 sont achevées, soit 75 %, et les autres sont en voie d'achèvement avec seulement 1 % des opérations (287) restant à solder au 31 décembre 2021. À cette date, près de 940 000 logements sont traités dans le cadre d'une opération de ce programme. Les opérations relatives à l'habitat (représentant 66 % des investissements et 60 % des subventions de l'Anru) sont entièrement engagées et sont réalisées à 99 %.

Un pic de réalisation des principales opérations du PNRU a eu lieu en 2011-2012, une baisse étant constatée à partir de 2013 du fait du début de la phase d'achèvement des travaux dans un nombre croissant de quartiers (graphique 1). La fin des projets s'étale toutefois jusqu'en 2022 pour mener à bien les opérations engagées tardivement ou dont la réalisation

a été retardée du fait de contraintes opérationnelles (réponses aux demandes de relogement, maîtrise foncière, dépollution, fouilles...), voire parfois financières (augmentation des coûts de construction, désengagement de certains financeurs...) ou sanitaires en 2020 et 2021.

Depuis 2013, le niveau de reconstruction de logements sociaux dépasse celui des démolitions, permettant de combler partiellement le déficit d'offre observé en début de programme. Le taux de reconstruction des logements sociaux démolis atteint 87 % à la fin du programme⁵.

L'ANRU PARTICIPE À HAUTEUR DE 25,4 % AU FINANCEMENT DU PNRU

Les sources de financement du PNRU sont les suivantes :

- 45,4 % (20,5 milliards d'euros) proviennent des organismes HLM, un dixième sous forme de fonds propres, le reste en prêts de la Caisse des dépôts (CDC) ;
- 25,4 % (11,7 milliards d'euros) proviennent de l'Anru (financés à plus de 95 % par l'UESL-Action Logement) ;
- 21,2 % (9,6 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales dont 13,1 % des communes et des EPCI, 4,7 % des régions et 3,4 % des départements ;
- 8 % (3,6 milliards d'euros) proviennent de l'État, des fonds européens (Feder) et de la CDC (hors prêts) (graphique 2).

Depuis 2016, aucune nouvelle autorisation d'engagement n'est possible au titre du PNRU. Au 31 décembre 2021, le montant des paiements Anru atteint 11,2 milliards d'euros, soit 98 % du total des subventions programmées⁶ (graphique 3). Les crédits du PNRU non utilisés (opérations programmées non engagées, fonds non affectés), évalués à 689 millions d'euros au total, sont reportés en subventions au bénéfice du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

1. Dont 410 quartiers entièrement ou en partie en QPV.

2. Il s'agit de quartiers non Zus, mais présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.

3. Au 31 décembre 2021.

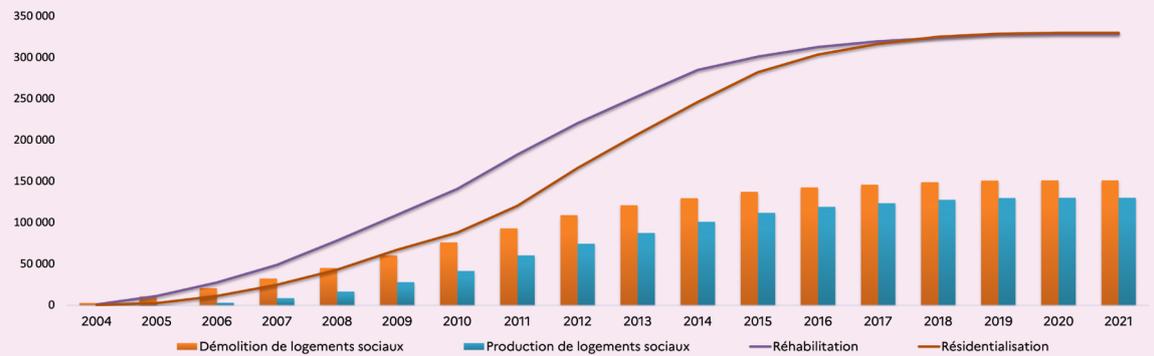
4. La résidentialisation a pour objectif de redonner un usage, une fonction, une lisibilité, à des espaces souvent indifférenciés ou résiduels. Elle permet la transformation des grands ensembles en « unités résidentielles ». Autrement dit, la qualité du paysage urbain est recherchée.

5. Les reconstructions de logements sociaux des projets situés dans les Drom ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre, car non-financées par l'Anru mais par le ministère des Outre-mer.

6. Cette donnée intègre les projets faisant l'objet de conventions pluriannuelles ainsi que les opérations isolées.

Graphique 1

Nombre cumulé de logements sociaux démolis, construits, réhabilités et résidentialisés dans le PNRU depuis 2004



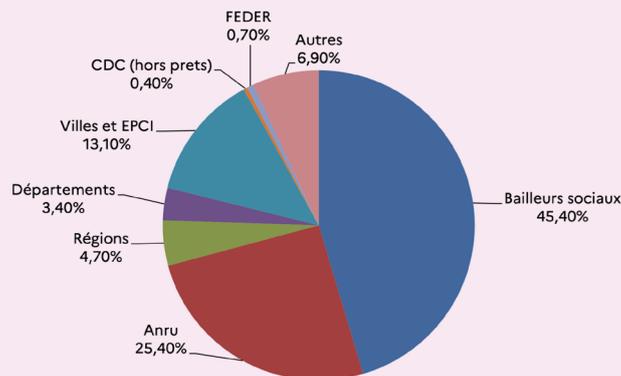
Source : Anru, Agora, données au 31-12-2021 ; enquête livraison 2021.

Champ : en 2021, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées par l'Anru depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 99 % des opérations. Traitements : Anru.

Note de lecture : entre 2004 et 2021, 130 200 constructions de logements sociaux sont réalisées dans le cadre du PNRU.

Graphique 2

Nombre de déplacements quotidiens des actifs par mode (hors actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée)



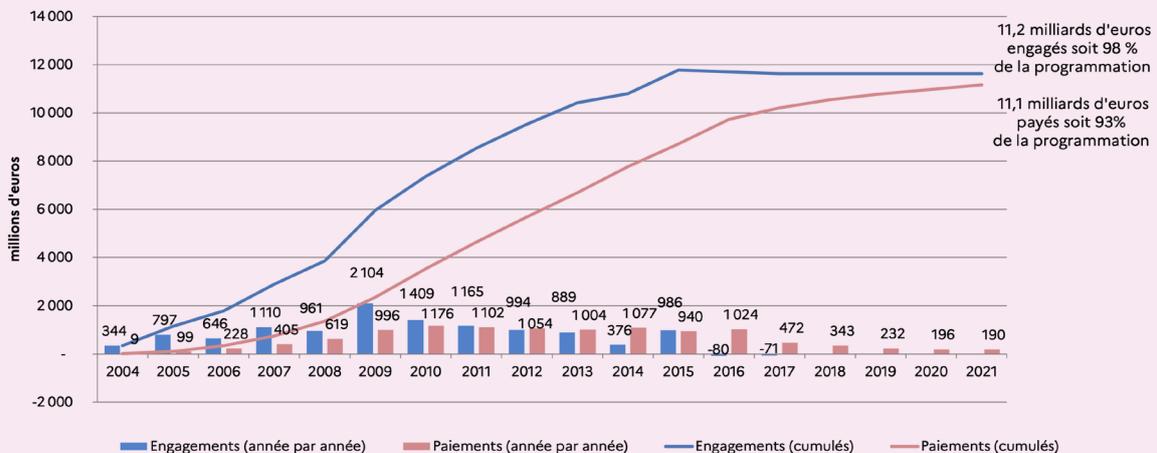
Source : Anru, base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2021.

Champ : France. Traitements : Anru.

Note de lecture : 45,4 % des financements du PNRU proviennent des bailleurs sociaux.

Graphique 3

Montants des engagements et des paiements des subventions Anru, au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)



Source : base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2021, Anru.

Champ : France, opérations financières depuis 2004. Traitements : Anru.

Note de lecture : en 2021, le montant des engagements cumulés depuis 2004 s'élève à 11,6 milliards d'euros.

État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. À l'origine de 5 milliards d'euros équivalent-subvention¹, l'enveloppe confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour financer ce programme de 2014 à 2026 a été doublée courant 2017. Elle est à nouveau abondée en février 2021, et atteint ainsi 12 milliards d'euros¹ d'équivalent-subvention, dont 8 milliards d'euros provenant d'Action logement, 2,8 milliards d'euros des bailleurs sociaux et 1,2 milliard d'euros apportés par l'État (graphique 1).

Au total, cette enveloppe devrait générer un effet de levier de près de 50 milliards d'euros d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du programme² (contre 45,2 milliards d'euros pour le PNRU entre 2004 et 2021 sur des quartiers Zus et art.6³).

UNE PHASE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS EN VOIE D'ACHÈVEMENT DÉBUT 2022

Le NPNRU vise 216 quartiers « d'intérêt national » présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants⁴ et 264 quartiers dits « d'intérêt régional »⁵ identifiés parmi les QPV. La moitié de ces quartiers (environ 60 % des quartiers d'intérêt national et 40 % des quartiers d'intérêt régional) étaient déjà inclus dans le premier programme de rénovation urbaine (PNRU) ou se situent à proximité immédiate d'un quartier ayant bénéficié du PNRU.

La contractualisation des projets du NPNRU est en cours d'achèvement au premier semestre 2022. Elle est réalisée en deux étapes avec, dans un premier temps, la définition avec l'Anru d'un protocole de préfiguration à l'échelle de l'intercommunalité pour concevoir des projets urbains de qualité⁶. Dans un second temps, une convention pluriannuelle de renouvellement urbain explicitant le projet opérationnel et

les conditions de sa mise en œuvre est signée par les partenaires (graphique 2). 86 % des financements disponibles au 31 décembre 2021 ont été alloués, répartis entre les projets nationaux (82 %) et les projets régionaux (18 %).

DES OPÉRATIONS ONT PU ÊTRE ENGAGÉES DÈS LE PROTOCOLE

Au 31 décembre 2021, les projets de 435 quartiers, dont le montant total est estimé à plus de 37,7 milliards d'euros, sont conventionnés. Ces investissements vont notamment permettre de financer : la démolition de 98 250 logements sociaux, la reconstruction de 79 200 et la réhabilitation de 138 750, ainsi que la construction ou réhabilitation de 927 équipements dont 337 écoles, 227 locaux à vocation économique (commerces, locaux artisanaux, pépinières d'entreprises...).

L'Anru et ses partenaires peuvent, depuis le printemps 2018, valider le démarrage d'opérations sans attendre la signature de la convention. Au 31 décembre 2021, l'avancement financier des opérations (dépendant de conventions signées ou non) s'établit à :

- en engagements : 1 421 millions d'euros de subventions cumulées depuis 2018 dont 688 en 2021, (graphique 3),
- en paiements : 501 millions d'euros de subventions payées depuis 2018 dont 200 en 2021.

Les chantiers ont commencé dans 328 quartiers en septembre 2021, et 543 opérations sont achevées correspondant à :

- la démolition de 8 970 logements,
- la reconstruction de 3 500 logements,
- la réhabilitation de 5 150 logements,
- 79 opérations sur des équipements publics,
- et 41 opérations d'aménagement d'ensemble.

1. Les 5 milliards d'euros d'équivalent-subvention initiaux représentent 6,4 milliards d'euros de concours financiers sous forme de subventions et de prêts bonifiés. Les 12 milliards d'euros d'équivalent-subvention du programme en 2022 représentent 14,1 milliards d'euros de concours financiers.

2. Cet effet de levier est obtenu grâce aux investissements complémentaires des maîtres d'ouvrage des opérations (organismes HLM, collectivités locales, etc.) et aux autres organismes subventionnant des projets (collectivités territoriales, Europe, etc.).

3. Voir fiche consacrée au PNRU de ce rapport.

4. La liste de ces quartiers a été arrêtée par le ministre en charge de la Ville (arrêté du 29 avril 2015) sur proposition du conseil d'administration de l'Anru.

5. La liste des quartiers d'intérêt régional a été fixée par arrêté du 15 janvier 2019.

6. Un protocole de préfiguration peut porter sur plusieurs quartiers. Cette étape consiste à concevoir le projet urbain et à définir les conditions de sa faisabilité et de sa réalisation.

Graphique 1

Origines des financements directs du NPNRU (12 milliards), en équivalents subventions (en %)



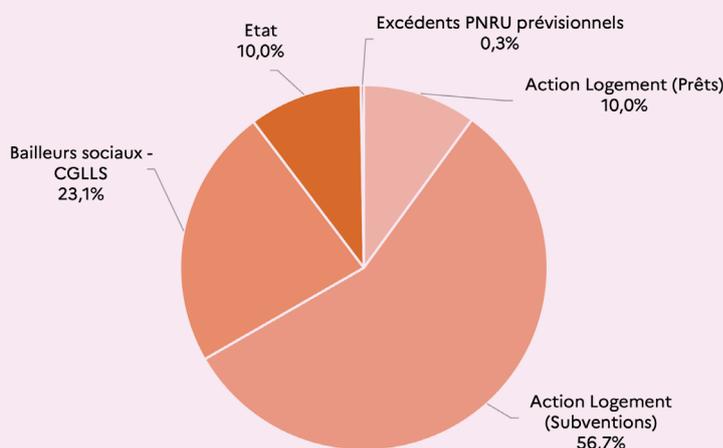
Source : Anru.

Champ : France. Traitements : Anru.

Note de lecture : au 31 décembre 2021, 56,7 % des financements de l'Anru proviennent de subventions d'Action Logement et 10 % proviennent de prêts bonifiés d'Action Logement en équivalent-subvention.

Graphique 2

Evolution de la validation des projets depuis mai 2018, en Md€



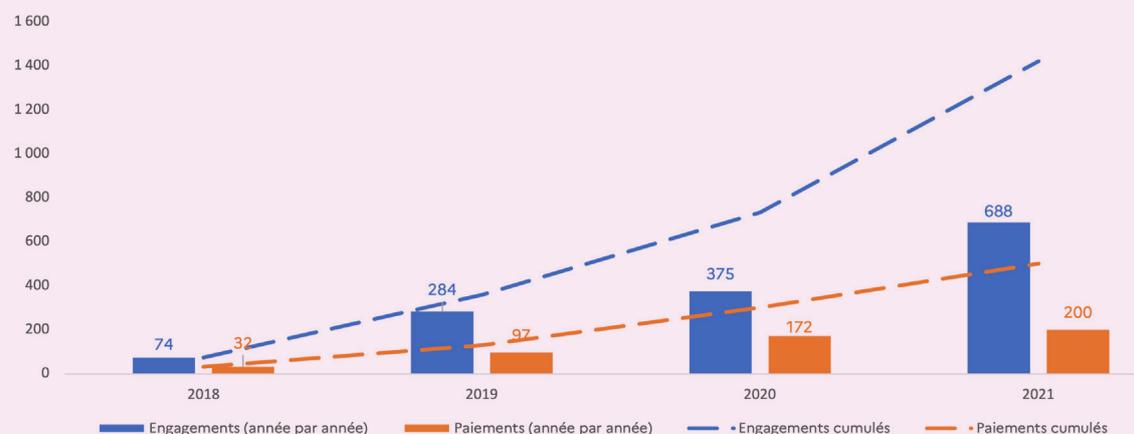
Source : Anru, Agora-IODA.

Champ : Anru. Traitements : Anru.

Note de lecture : au 31 décembre 2021, sur les 13,9 milliards d'euros alloués au NPNRU, 12 Md€ ont été validés et inscrits dans une convention.

Graphique 3

Montants d'engagements et de paiements des subventions Anru, au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)



Source : Anru, Agora-IODA.

Champ : Anru. Traitements : Anru.

Note de lecture : au 31 décembre 2021, sur les 13,9 milliards d'euros alloués au NPNRU, 12 Md€ ont été validés et inscrits dans une convention.

2.7 La mobilité quotidienne des habitants des QPV¹

LES HABITANTS DES QPV SE DÉPLACENT MOINS QUE CEUX QUI VIVENT HORS DES QPV

En France métropolitaine, les personnes de 6 ans et plus réalisent 180 millions de déplacements par jour (y compris les week-ends) qui les conduisent à moins de 80 km de chez eux². Les déplacements des habitants des QPV représentent 6,9 % de ces déplacements. Les habitants des autres quartiers des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, quant à eux, réalisent 107,3 millions soit 59,6 % du nombre total de déplacements. En moyenne, dans la population des 6 ans et plus, les personnes vivant hors QPV se déplacent plus que ceux résidant en QPV³ : 3,1 déplacements par jour par personne contre 2,9 en QPV (tableau 1).

Cet écart est en partie dû à la différence de structure de population dans ces types de quartiers. Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, les jeunes de moins de 25 ans en QPV sont 1,3 fois plus nombreux, les ouvriers 1,4 fois plus et le taux de chômage 2,1 fois plus élevé⁴. Or, avec 2,8 déplacements par jour par personne, ces catégories de populations, plus présentes en QPV, se déplacent légèrement moins que la moyenne des habitants des QPV (i.e. les 2,9 déplacements par jour par personne).

Lorsque les habitants des QPV se déplacent, ils passent quasiment le même temps que ceux résidant hors QPV. Leur trajet dure seulement deux minutes de moins que celui des personnes vivant en dehors des QPV (19 min pour les QPV et 21 min pour ceux vivant hors QPV). Mais la distance parcourue est près de 2 fois plus courte pour les habitants des QPV que pour ceux qui résident en dehors QPV (4,6 km pour ceux vivant en QPV et 9,0 km pour les habitants hors QPV), ce qui peut en partie s'expliquer par leur proximité aux équipements de la vie quotidienne c'est-à-dire les commerces alimentaires non spécialisés, les boulangeries, les équipements culturels etc.⁵

LES HABITANTS DES QPV SE DÉPLACENT MOINS EN VOITURE MAIS PLUS À PIED

Les personnes résidant hors des QPV se déplacent plus en voiture que les habitants des QPV. 66,3 % de leurs déplacements se font en voiture personnelle contre

34,3 % pour les habitants des QPV (graphique 1). À l'inverse, les transports en commun structurent 18,1 % des déplacements en QPV contre seulement 9,0 % hors QPV. Les habitants des QPV utilisent également davantage la marche à pied. Ils sont près de deux fois plus nombreux que les habitants hors QPV à utiliser ce mode de transport (44,7 % en QPV contre 20,7 % hors QPV). Les caractéristiques individuelles, notamment la détention du permis de conduire ou d'une carte d'abonnement pour les transports en commun, expliquent en partie la préférence pour la marche à pied et les transports en commun par les habitants des QPV. Le taux de titulaires du permis de conduire en QPV est moins élevé que hors QPV : 60,6 % contre 85,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines de plus de 10 000 habitants. En revanche, la part des personnes possédant une carte d'abonnement pour les transports en commun est plus élevée en QPV : 36,6 % contre 27,4 % hors QPV.

LES HABITANTS DES QPV SE DÉPLACENT MOINS POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES MAIS SE DÉPLACENT PLUS POUR ACCOMPAGNER DES PROCHES, POUR LEURS ÉTUDES, POUR FAIRE GARDER LES ENFANTS OU POUR RÉALISER DES ACHATS

En QPV, 18,4 % des déplacements sont effectués pour motif professionnel (graphique 2). Cette part est inférieure à celle des résidents hors QPV (25,1 % de l'ensemble des déplacements). Les QPV sont des territoires qui concentrent relativement moins de personnes occupant un emploi : 45,0 % en QPV contre 49,4 % hors QPV⁶. Cette différence de la part des personnes en emploi pourrait expliquer les déplacements professionnels plus fréquents hors QPV. À l'inverse, les déplacements pour rentrer chez eux, pour faire des études ou pour faire garder les enfants sont plus courants en QPV : 16,0 % contre 12,3 % hors QPV. Les habitants des QPV se déplacent également plus pour des achats : 23,7 % des déplacements contre 21,7 % hors QPV.

1. Contrairement aux enquêtes mobilités certifiées, conduites à différentes périodes par le Cerema dans certaines grandes agglomérations, l'enquête mobilité des personnes 2018-2019, utilisée dans cette fiche, décrit les déplacements réalisés sur tout le territoire métropolitain une année donnée (tous les 10 ans en moyenne) par les personnes de 6 ans ou plus. Un suréchantillonnage QPV dans l'enquête de 2018-2019 permet une mise en regard des déplacements quotidiens des personnes de 6 ans ou plus vivant dans les QPV de la France métropolitaine avec ceux des mêmes individus des territoires environnants les QPV.

2. Par convention, la mobilité locale est définie comme l'ensemble des déplacements dont la destination du déplacement est située à moins de 80 km du domicile. Une distance de 80 km équivaut à une distance effective de 100 km, frontière conventionnelle entre la mobilité locale et la mobilité à longue distance. Ce seuil de 80 km est utilisé par l'enquête mobilité des personnes 2018-2019 pour distinguer les déplacements quotidiens ou mobilité locale de la mobilité à longue distance.

3. Dans cette fiche, hors QPV désigne les personnes qui vivent dans les autres quartiers des unités urbaines de plus de 10 000 habitants comportant ou non un QPV.

4. Les indicateurs socio-démographiques sont déterminés à partir des estimations démographiques 2017.

5. Helga M. (2019), l'accessibilité à pied aux équipements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, rapport ONPV 2019

6. La part des personnes en emploi correspond au nombre de personnes de 15-64 ans en emploi divisé par la population des 15-64 ans.

Tableau 1
Caractéristiques des déplacements en QPV et hors QPV

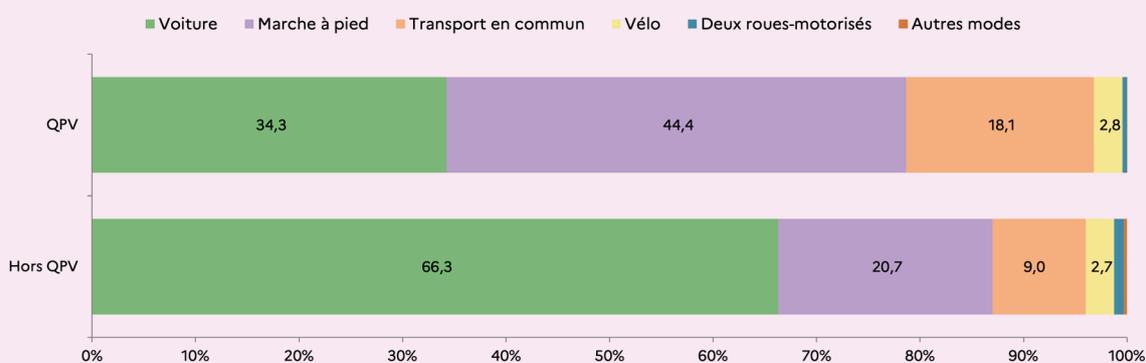
Indicateurs de mobilité quotidienne	Hors QPV	QPV
Population concernée (en millions)	55,2	4,3
Nombre de déplacements (en millions)	107,2	12,3
Nombre de déplacements par personne	3,1	2,9
Distance moyenne par déplacement (en km)	8,3	4,9
Temps moyen par déplacement (en mn)	20,9	18,9

Source : SDES, Insee – Enquête Mobilité des personnes 2018-2019.

Champ : personnes de 6 ans ou plus de France métropolitaine, déplacements effectués à l'occasion d'activités situées dans un rayon de 80 km autour du domicile. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, les habitants des QPV effectuent 2,9 déplacements par jour par personne.

Graphique 1
Répartition des déplacements par mode de transport un jour de semaine

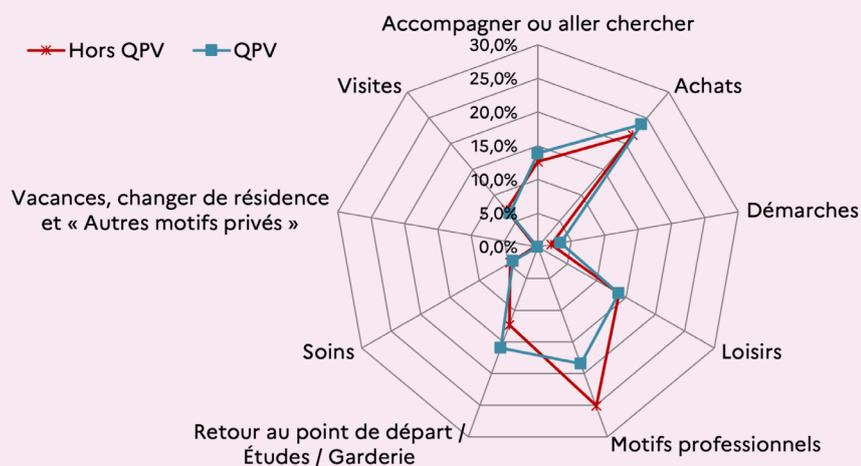


Source : SDES, Insee – Enquête Mobilité des personnes 2018-2019.

Champ : personnes de 6 ans ou plus des unités urbaines de plus de 10 000 habitants de la France métropolitaine, déplacements effectués à l'occasion d'activités situées dans un rayon de 80 km autour du domicile. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, les habitants des QPV effectuent 34,3 % de leurs déplacements en voiture.

Graphique 2
Répartition des déplacements par motifs de déplacement un jour de semaine



Source : SDES, Insee – Enquête Mobilité des personnes 2018-2019.

Champ : personnes de 6 ans ou plus des unités urbaines de plus de 10 000 habitants de la France métropolitaine, déplacements effectués à l'occasion d'activités situées dans un rayon de 80 km autour du domicile. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, 25,1 % des déplacements des personnes habitant hors des QPV sont réalisés pour des motifs professionnels.

Délinquance enregistrée en 2020 : des infractions plus violentes commises au sein des QPV, la majorité des victimes réside dans le quartier

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) géolocalise avec l'Insee les infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Cette source permet d'étudier la délinquance enregistrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (hors Mayotte, hors collectivités territoriales d'outre-mer), ici pour l'année 2020.

2020 UNE ANNÉE ATYPIQUE AUSSI DANS LES QPV

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie recule fortement en 2020¹. Les confinements, et dans une moindre mesure les couvre-feux, ont fortement influé sur certaines formes de délinquance qui n'ont pas pu autant s'exercer qu'en situation habituelle. Dans ce contexte, les QPV ne font pas exception : le nombre d'infractions par habitant en 2020 y est généralement inférieur à celui de 2019.

HORS CAMBRIOLAGES, DAVANTAGE DE DÉLINQUANCE DANS LES QPV QUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

À l'exception des cambriolages, le nombre d'infractions enregistrées par habitant en 2020 est plus élevé dans les QPV que sur l'ensemble du territoire national pour les crimes et délits considérés (tableau 1). En particulier, les vols violents, avec ou sans arme, y sont de 2 à 3,2 fois plus nombreux pour 1 000 habitants que sur l'ensemble du territoire national.

MOINS DE VOLS MAIS PLUS DE VIOLENCES DANS LES QPV QUE DANS LES TERRITOIRES COMPARABLES

Les QPV appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. Leur situation doit être placée dans ce contexte urbain car les taux de délinquance augmentent avec la taille de l'agglomération². Dans les QPV, les taux par habitant de vols sans violence, de vols dans les véhicules et vols d'accessoires sur les véhicules et de cambriolages (respectivement de 8,4, 4,5 et 1,8 ‰) sont de 1,0 à 3,3 points inférieurs aux taux observés dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants et celles englobant les QPV (tableau 1). En revanche, les taux observés dans les

QPV pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (3,6 ‰), ceux en dehors du cadre familial (3,3 ‰) ou les vols violents sans arme (2,0 ‰) sont de 0,6 à 1,5 point supérieurs aux taux correspondants dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants et celles englobant les QPV.

LES QPV BENEFICIAIRES DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN CONCENTRENT DAVANTAGE DE VOLS SANS VIOLENCE QUE LES AUTRES

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été lancé en 2014 et vise 450 QPV d'intérêts national et régional.

Ces QPV enregistrent des taux d'infractions par habitant similaires à ceux des QPV non visés par le NPNRU, sauf pour les vols sans violence (+ 1 point entre le taux observé dans les QPV hors NPNRU et celui observé dans les QPV visés par le NPNRU), les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires sur véhicules (+ 0,6 point) ainsi que les vols violents sans arme (+ 0,5 point). Pour les vols sans violence contre des personnes, les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires sur véhicules, ces taux restent toutefois inférieurs à ceux des unités urbaines englobant les QPV et des grandes unités urbaines.

LES HABITANTS DES QPV SONT LES PREMIÈRES VICTIMES DES INFRACTIONS QUI Y SONT COMMISES

La majorité des victimes des crimes et délits enregistrés dans les QPV sont des habitants du même quartier (61 %) et un quart provient de l'unité urbaine englobante (hors QPV) (graphique 1). La surreprésentation des habitants des QPV parmi les victimes est notamment élevée pour les coups et blessures volontaires commis en dehors et au sein du cadre familial (respectivement 65 % et 85 %). À l'inverse, les victimes des vols avec armes et des vols violents sans arme résident moins fréquemment dans le QPV où a eu lieu l'infraction (respectivement 45 % et 42 %). Pour ces deux infractions, ainsi que pour les homicides, entre 10 et 17 % des victimes résident dans un autre QPV.

1. « Insécurité et délinquance en 2020 : Bilan statistique », SSMSI.

2. Pramil J. (2016), « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse n°14, SSMSI.

Tableau 1

Nombre d'infractions enregistrées pour 1 000 habitants par zone géographique

Type d'infraction	QPV comprenant un NPNRU	QPV	Unités urbaines comportant des QPV (dont QPV)	Unités urbaines comportant des QPV (hors QPV)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	France entière (hors Mayotte)
Homicides	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Vols avec armes	0,4	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1
Violences sexuelles	1,0	1,0	0,9	0,9	0,7	0,8	0,9	0,8
Cambriolages de logement	2,0	1,8	3,3	3,5	2,1	2,1	3,2	2,9
Vols violents sans arme	2,5	2,0	1,5	1,5	0,1	0,1	1,4	1,0
Vols de véhicules	2,3	2,1	2,3	2,4	0,9	1,2	2,2	1,8
"Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial"	3,4	3,3	2,3	2,2	0,7	1,2	2,2	1,8
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	3,6	3,6	2,3	2,1	1,3	1,8	2,3	2,0
Vols dans/sur véhicules	5,1	4,5	5,7	5,9	1,8	2,5	5,5	4,3
Vols sans violence contre des personnes	9,4	8,4	11,2	11,7	2,4	3,8	10,8	8,2

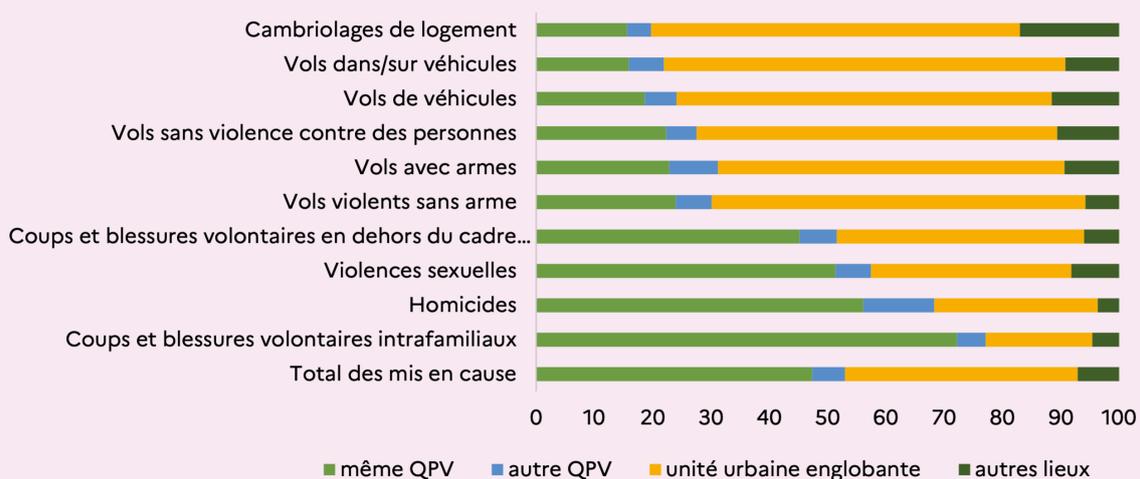
Source : SSMSI, base géolocalisée des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2018.

Champ : France hors Mayotte, année 2020.

Note de lecture : en moyenne en 2020, dans les QPV, 1,8 cambriolage est enregistré pour 1 000 habitants, contre 3,2 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et 2,9 pour l'ensemble de la France hors Mayotte.

Graphique 1

Proportion des victimes qui résident dans le QPV où a été commise l'infraction, dans un autre QPV ou dans la même unité urbaine englobante



Source : SSMSI, base géolocalisée des personnes mises en cause par les forces de sécurité – Insee, recensement de la population 2018.

Champ : France hors Mayotte, année 2020.

Note de lecture : en 2020, 66 % des victimes des coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial enregistrés dans les QPV sont des résidents du quartier, 7 % résident dans un autre QPV, au sein de la même unité urbaine ou une autre, 23 % dans la même unité urbaine (hors QPV) et moins de 5 % résident ailleurs sur le territoire.

Nettement plus de mis en cause par habitant dans les QPV

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) géolocalise avec l'Insee (encadré 1) les lieux de résidence des personnes mises en cause¹ pour des crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales². Ces données, qui concernent l'ensemble de la France métropolitaine et les Drom à l'exception de Mayotte, permettent notamment de mesurer le ratio dans une population donnée de personnes mises en cause par les forces de sécurité selon leur lieu de résidence. Elles complètent ainsi les travaux existants sur la délinquance dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui montrent à la fois une plus forte victimation des habitants des QPV et un sentiment d'insécurité plus prégnant dans ces quartiers³.

PLUS DE MIS EN CAUSE PARMIS LES HABITANTS DE QPV, NOTAMMENT POUR LES VOLS VIOLENTS

En 2020, pour toutes les formes de délinquance considérées⁴, le nombre de personnes mises en cause⁵ pour 10 000 habitants est plus élevé dans les QPV qu'en France entière ou dans les autres quartiers des unités urbaines qui englobent ces QPV (tableau 1).

La surreprésentation des habitants des QPV parmi les mis en cause est maximale pour les vols violents, avec ou sans arme : le nombre de personnes mises en cause pour 10 000 habitants est 3,3 fois (avec arme) et 3,6 fois (sans arme) plus élevé en QPV pour ce type d'atteintes par rapport à celui observé sur l'ensemble de la population (graphique 1).

Ce taux y est également 2 à 2,8 fois plus élevé pour les coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial, les vols sans violence, les cambriolages de logement, les vols de/dans les véhicules, les homicides et les violences sexuelles.

Pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, l'écart est moins marqué que pour les autres types d'atteintes : le nombre de personnes mises en cause pour 10 000 habitants dans les QPV est 1,8 fois plus élevé.

Enfin, les QPV visés par le NPNRU d'intérêt national ou régional ne se distinguent pas des autres en termes de mis en cause par habitant.

DES HABITANTS DE QPV MIS EN CAUSE POUR DES ATTEINTES AUX BIENS EN DEHORS DU QUARTIER OU DES ATTEINTES AUX PERSONNES AU SEIN DU QUARTIER

En 2020, parmi les personnes mises en cause habitant un QPV (graphique 2), 47 % le sont pour des faits commis au sein du même QPV. Cette part est notamment élevée pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (72 %), pour les violences sexuelles (51 %) et les homicides (56 %). Pour les vols, la proportion de mis en cause pour des infractions commises au sein du quartier est inférieure à 25 %. Elle est minimale pour les cambriolages et vols dans les véhicules (16 %).

ENCADRÉ 1 - GÉOLOCALISATION DES PERSONNES MISES EN CAUSE

La comptabilisation des personnes mises en cause dans des territoires spécifiques, comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville, nécessite le géocodage des adresses de résidence de ces personnes. Les adresses utilisées, récoltées dans les systèmes d'information de la police nationale et de la gendarmerie nationale, sont disponibles sous forme de champs textuels remplis à la main par les policiers/gendarmes. La précision et la qualité de ces adresses sont donc variables : elles dépendent notamment des connaissances à disposition des agents lors de la rédaction de la procédure, ou encore tout simplement de l'existence d'une résidence fixe attribuable à l'auteur présumé. L'opération de géocodage de ces adresses génère également de l'imprécision mais n'induit pas de biais*.

*Pour plus de détails, voir Pramil J. (2020), « Une plus forte concentration de personnes mises en cause dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », Interstat Analyse n°30, SSMSI

1. Une personne est mise en cause par les services de police ou de gendarmerie sur la base d'indices graves ou concordants dans le cadre d'une enquête. Son identité est alors transmise aux autorités judiciaires qui sont seules habilitées à déterminer sa culpabilité.
2. Rapport ONPV 2019, fiche 3.5 « délinquance enregistrée ».
3. Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2019, SSMSI. Les victimations sont notamment les atteintes aux personnes et aux biens, portées ou non à la connaissance des forces de sécurité sur une période donnée.
4. Il s'agit de la quasi-totalité des formes de délinquances présentées chaque année dans le Bilan annuel de la délinquance enregistrée publié par le SSMSI.
5. Un individu réitérant est comptabilisé autant de fois que les forces de sécurité le mettent en cause, y compris pour des faits différents, faute de disposer d'un identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie.

Tableau 1

Nombre de personnes mises en cause pour 10 000 habitants par zone géographique

Type d'infraction	QPV comprenant un NPNRU	QPV	Unités urbaines comportant des QPV (dont QPV)	Unités urbaines comportant des QPV (hors QPV)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	France entière (hors Mayotte)
Homicides	0,5	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Vols avec arme	1,7	1,5	0,6	0,4	0,3	0,2	0,6	0,5
Vols de véhicules	3,5	3,5	1,5	1,2	1,3	1,5	1,5	1,5
Vols dans/sur véhicules	5,5	4,9	2,1	1,7	1,6	1,1	2,0	1,8
Cambriolages de logement	5,8	5,7	2,7	2,2	2,4	1,8	2,6	2,4
Vols violents sans arme	6,7	5,8	2,0	1,4	1,3	0,6	1,9	1,6
Violences sexuelles	6,3	6,3	4,0	3,6	5,0	4,9	4,0	4,4
"Vols sans violence contre des personnes"	14,3	13,2	6,5	5,5	7,4	6,4	6,5	6,7
"Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial"	23,9	24,6	12,9	11,2	10,9	11,9	12,8	12,3
"Coups et blessures volontaires intrafamiliaux"	25,6	26,2	15,3	13,7	14,4	14,7	15,2	15,0

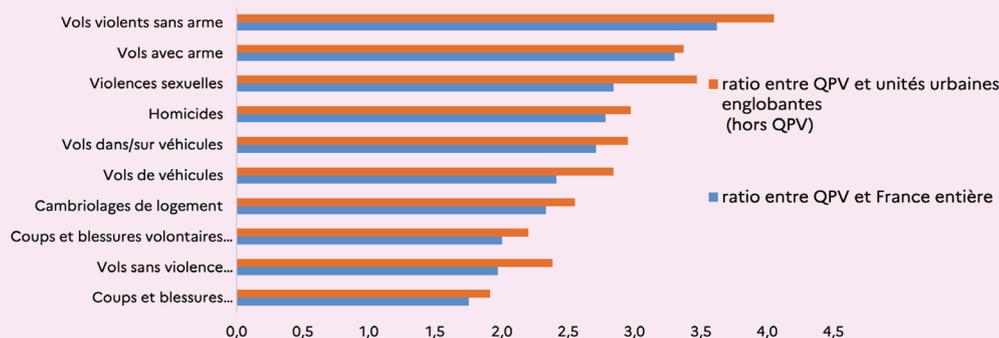
Source : SSMSI, base géolocalisée des personnes mises en cause par les services de police et de gendarmerie – Insee, recensement de la population 2018.

Champ : France hors Mayotte, année 2020.

Note de lecture : en 2020, sur 10 000 habitants de QPV, 3,5 personnes sont mises en cause pour des vols de véhicules contre 1,5 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et pour l'ensemble de la France (hors Mayotte).

Graphique 1

Comparaison des nombres de mis en cause pour 10 000 habitants entre territoires



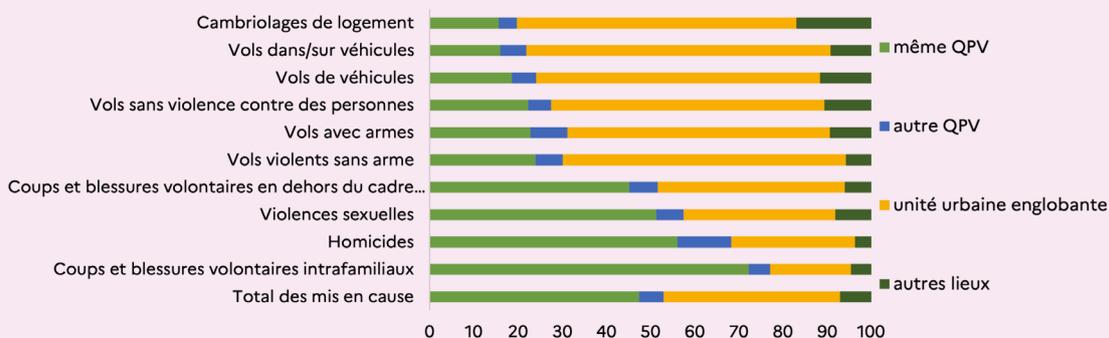
Source : SSMSI, base géolocalisée des personnes mises en cause par les services de police et de gendarmerie – Insee, recensement de la population 2018.

Champ : France hors Mayotte, année 2020.

Note de lecture : en 2020, parmi les habitants de QPV mis en cause pour vol de véhicule, 18 % sont mis en cause pour des faits constatés à l'intérieur de leur QPV de résidence, 5 % pour des faits commis dans un autre QPV, au sein de la même unité urbaine ou une autre, et 64 % pour des faits commis au sein de leur unité urbaine de résidence (hors QPV) et 12 % ailleurs sur le territoire.

Graphique 2

Proportion des habitants de QPV mis en cause en fonction du lieu de commission de l'infraction



Source : SSMSI, base géolocalisée des personnes mises en cause par les services de police et de gendarmerie – Insee, recensement de la population 2018.

Champ : France hors Mayotte, année 2020.

Note de lecture : en 2020, pour des faits de cambriolages de logements, le ratio de personnes mises en cause par les forces de sécurité est 2,3 fois plus élevé pour les personnes qui résident en QPV que hors QPV, et 2,5 fois plus élevé que dans les unités urbaines englobantes.

Quartiers de reconquête républicaine et quartiers prioritaires : une proximité géographique et sociale

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, le Gouvernement a annoncé en 2018 la mise en place de quartiers de reconquête républicaine (QRR). Ce dispositif a pour objectif de lutter contre la délinquance dans des territoires ciblés en bénéficiant de renforts d'effectifs de police et de gendarmerie et d'une politique de sécurité sur mesure. Au total, 62 quartiers participent au dispositif fin 2021, dont 60 en métropole, un dans les Drom à Mayotte et un dans les Com en Nouvelle-Calédonie.

LES QRR CHEVAUCHENT GÉNÉRALEMENT DES QPV PRÉEXISTANTS...

Principalement situés dans les zones de compétence de la police, les QRR chevauchent ou recouvrent en grande partie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En effet, seuls deux QRR sont strictement distincts de tout QPV : Fosses/Louvres et Nouméa (la Nouvelle-Calédonie n'étant pas concerné par les QPV). Réciproquement, 118 QPV chevauchent ou jouxtent ces QRR¹. Quatre QRR ont un périmètre identique à un QPV préexistant (ceux d'Angoulême-Soyaux, Roubaix-Tourcoing, Champigny-sur-Marne et Sarcelles-Garges-lès-Gonesse).

Les QRR de métropole forment des territoires généralement plus vastes que les QPV déjà existants : ils s'étendent en moyenne sur 7,2 km² contre seulement 0,8 km² pour les QPV qu'ils recoupent. Toutefois, la géographie des 5 QRR² situés en zone de compétence de la gendarmerie est atypique, ils sont constitués de regroupements de communes et couvrent alors un territoire plus grand (49,5 km²). À l'exception de ceux-là, la superficie moyenne des QRR est de 3,4 km².

... ET SE CONCENTRENT DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Un quart des QRR sont situés en Île-de-France pour 18 % des QPV. Deux QRR sont situés en Outre-mer (3 %) contre 218 QPV (14 %). Plus de la moitié des QRR sont dans une ville ou un ensemble de communes de plus de 100 000 habitants pour seulement 17 % des QPV.

DES QRR EN MOYENNE PLUS PEUPLES MAIS AUSSI PRÉCAIRES QUE LES QPV

Au premier janvier 2017, près de 1,5 million de personnes résident dans les QRR métropolitains contre plus de 4,8 millions pour les QPV métropolitains (en 2018). La population de la moitié des QRR est supérieure à 21 000 habitants (mais supérieure à 2 000 pour la moitié des QPV). Quatre QRR ont plus de 60 000 habitants : Marseille Quartiers Nord (recouvrant un des QPV les plus peuplés avec plus de 100 000 habitants³), Lyon 8e arrondissement, Sarcelles/Garges-lès-Gonesse et Roubaix/Tourcoing (également troisième QPV le plus peuplé). Les habitants des différents quartiers sont davantage touchés par la pauvreté monétaire et le chômage que le reste du pays : en 2017, le taux de pauvreté est de 35 % dans les QRR et de 43 % dans les QPV contre 14 % en France métropolitaine ; le taux de chômage selon le recensement de la population est de 24 % dans les QRR et de 30 % dans les QPV⁴ contre 13 % en France métropolitaine.

1. On considère qu'un QPV jouxte un QRR lorsqu'il partage une rue avec ce dernier

2. Libourne/Castillon-la-Bataille/Pineuilh/Sainte-Foy-la-Grande, Lunel/Mauguio, L'Isle-d'Abeau/Villefontaine/La Verpillière, Bonneville/Cluses/Marnaz/Scionzier, Fosses/Louvres

3. Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès

4. Le taux de chômage est issu du recensement de la population en 2017, seule source permettant la comparaison entre QPV et QRR. Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) qui sert de référence est inutilisable ici.

La représentation des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision entre 2018 et 2020

Depuis 2009, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devenu l'Autorité de régulation de la communication (Arcom) au 1^{er} janvier 2022 a mis en œuvre un « baromètre de la représentation de la société française » qui constitue un outil d'évaluation de la perception de la diversité de la société française à la télévision. Au fil des années, ce baromètre a évolué en intégrant de nouveaux critères tels que la situation de précarité, le rôle positif, négatif ou neutre des personnes présentes à l'antenne, et pour la première fois en 2018, le critère du lieu de résidence. Afin de permettre au Conseil national des villes (CNV) de mieux appréhender la représentation des grands ensembles de banlieues populaires à la télévision, l'Arcom lui fournit, chaque année à sa demande, des données plus détaillées que celles qu'il publie dans son Baromètre de la société française à la télévision. La méthode repose sur un visionnage systématique pendant deux semaines des programmes diffusés entre 17 heures et 23 heures (hors publicités et bandes annonces) sur dix-sept chaînes télévisées ainsi que des programmes d'information de la mi-journée sur les chaînes qui en diffusent parmi ces dix-sept. Lors du visionnage, les personnes qui s'expriment à l'antenne sont classées selon leurs caractéristiques personnelles (sexe, origine de la personne, etc.) et leurs représentations à l'antenne (rôle, attitude, etc.). Cette indexation est réalisée en tenant compte des catégories de sens commun supposé, c'est-à-dire selon la perception qu'en aurait la plupart des téléspectateurs.

EN 2020, 4 % DES PERSONNES PERÇUES À LA TÉLÉVISION SONT INDEXÉES COMME RÉSIDANT DANS LES GRANDS ENSEMBLES DE BANLIEUES POPULAIRES

En 2020, 4 % des personnes indexées résident dans les grands ensembles de banlieues populaires (graphique 1). Par rapport à 2019, cette part a diminué de 3 points de pourcentage mais elle reste supérieure à son niveau de 3 % en 2018. Cette baisse est portée par les chaînes de France Télévisions sur lesquelles les personnes résidant dans les grands ensembles de banlieues populaires ne représentent que 1 % des personnes indexées en 2020 ainsi qu'en 2019, alors qu'elles représentaient 4 % en 2018.

Les personnes indexées dans les programmes visionnées (France Télévisions y compris) sont majoritairement des résidents des centres historiques :

6 personnes sur 10 résident dans ces centres historiques alors qu'elles ne représentent que 3 personnes sur 10 en France métropolitaine¹.

Toutes chaînes confondues, sur l'ensemble des deux semaines de visionnage, la représentation des ultramarins croît de 1 point par an : 9 % en 2018, 10 % en 2019 et 11 % en 2020.

Depuis le 24 août 2020, France Ô ne diffuse plus de programmes sur les chaînes de la TNT. Cette suppression a fortement impacté la visibilité des ultramarins dans la deuxième semaine de visionnage des programmes courant septembre. Ainsi en juin, la part des ultramarins dans les programmes était à 18 %. En septembre, elle n'était plus que de 2 %.

PAR RAPPORT AUX ANNÉES ANTÉRIEURES, LES MOINS DE 20 ANS ET LES INACTIFS DES GRANDS ENSEMBLES DE BANLIEUES POPULAIRES SONT UN PEU PLUS PRÉSENTS EN 2020 QUE LES AUTRES CATÉGORIES SUR LES CHAÎNES DE TÉLÉVISION

Entre 2018 et 2020, la visibilité des personnes indexées dans les grands ensembles sur les chaînes de télévision a évolué différemment selon leurs classes d'âge et catégories sociales. Parmi les personnes de moins de 20 ans indexées, la part de celles supposées vivre dans les grands ensembles augmente de 1 point chaque année (graphique 2). La présence des inactifs à la télévision, quant à elle, augmente également : + 3 points entre 2018-2019 et + 2 points entre 2019-2020. A contrario, pour les autres catégories, la hausse de la représentation à la télévision observée entre 2018 et 2019 ne s'est pas poursuivie en 2020. Par rapport à 2019, les CSP+, les CSP- et toutes les personnes de plus de 20 ans sont moins présentes sur les chaînes de télévision en 2020. Sur la période 2019-2020, la baisse est plus marquée pour les 65 ans et plus (une baisse de 7 points) et moins marquée pour les 20-34 ans (baisse de 1 point)².

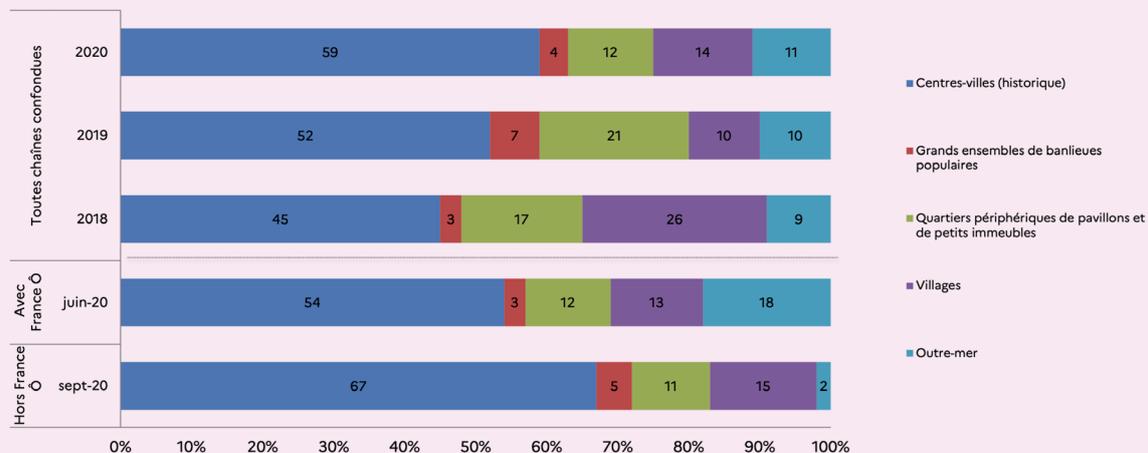
Les personnes perçues comme habitant dans les grands ensembles sont moins représentées dans les programmes de fiction (baisse de 14 points entre 2019 et 2020). Cette part baisse de 2 points pour les programmes d'information. Concernant le rôle joué entre 2019 et 2020, les habitants des grands ensembles sont moins indexés comme des héros, personnages secondaires et personnages principaux (- 4 points entre 2019 et 2020 pour chaque rôle) dans les programmes.

1. Marie-Pierre et al. (Insee) Insee Focus No 211-octobre 2020

2. Les catégories socioprofessionnelles supérieures se réfèrent à la nomenclature et classification de l'INSEE. Dans les CSP +, on retrouve les chefs d'entreprise, les professions supérieures intellectuelles, les professions intermédiaires et les commerçants et les artisans. Les CSP- regroupe les employés, les ouvriers, personnes de service, etc.

Graphique 1

Répartition entre 2018 et 2020 des personnes indexées selon le lieu supposé de résidence



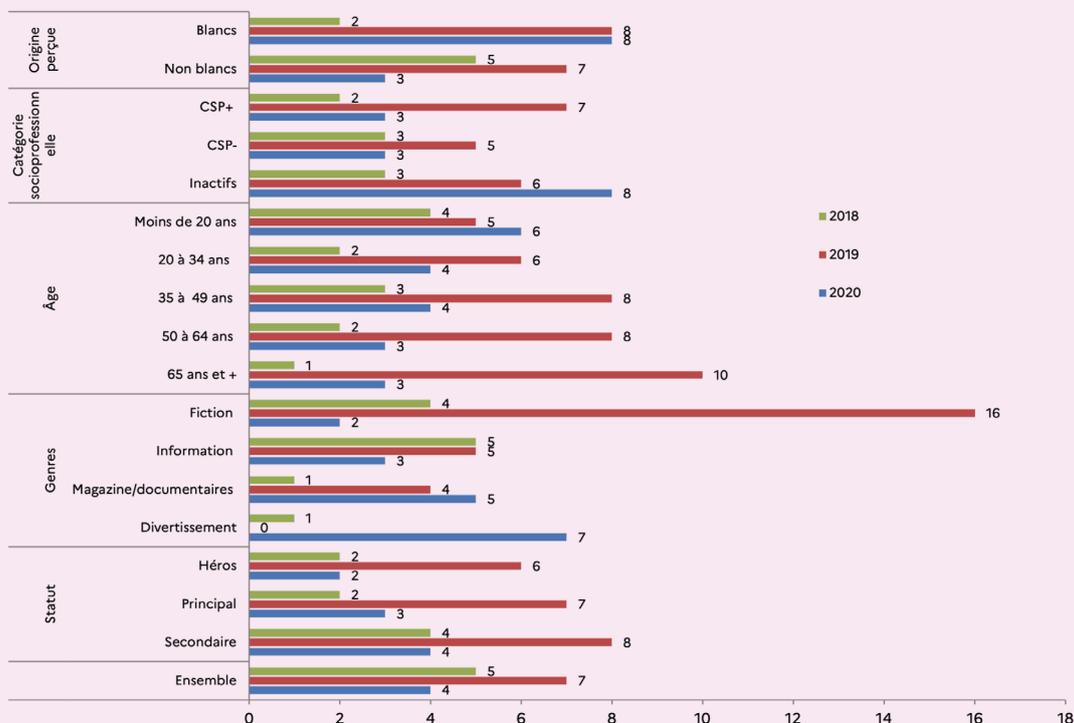
Source : baromètre de la société française, Arcom (2018, 2019, 2020).

Champ : personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi les personnes vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, sur les tranches horaires de 17h à 23h des deux semaines de visionnage ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture : en 2020, 59 % des personnes indexées sont perçues comme résidant dans un quartier de « centre-ville (historique) ».

Graphique 2

Répartition entre 2018 et 2020 des personnes indexées résidant dans un grand ensemble de banlieues populaires par caractéristiques individuelles et types de programmes (en %)



Source : baromètre de la société française, Arcom (2018, 2019, 2020).

Champ : personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi les personnes vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, sur les tranches horaires de 17h à 23h des deux semaines de visionnage ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture : en 2020, 3 % des personnes indexées non blanches sont perçues comme résidant dans un quartier de « grands ensembles de banlieues populaires ».

3

Développement de l'activité économique et de l'emploi



L'emploi dans les QPV : une amélioration de la situation en 2020

EN QPV, LE TAUX D'EMPLOI PROGRESSE ET LE TAUX DE CHÔMAGE BAISSÉ, RÉDUISANT L'ÉCART AVEC LES AUTRES QUARTIERS...

En 2020, et pour la sixième année consécutive, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a diminué dans les QPV : il est de 18,6 % contre 26,7 % en 2014 (graphique 1). Cette diminution est plus importante entre 2020 et 2019 (- 17,3 %) que celle observée au cours des années précédentes.

En dépit de cette diminution du taux de chômage, la situation de l'emploi dans les QPV reste dégradée par rapport à celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Si l'écart du taux de chômage entre les QPV et les quartiers environnants s'est amoindri entre 2019 et 2020, il reste encore plus de deux fois supérieur en QPV (18,6 % contre 8,5 %) (tableau 1).

Près de deux adultes sur cinq de 15 à 64 ans résidant en QPV restent à l'écart du marché de l'emploi : le taux d'activité¹ en QPV est de 58,2 % contre 71,5 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ce taux est en légère diminution depuis 2017. La baisse du taux de chômage dans les QPV se traduit en 2020, comme depuis 2017, à la fois par une progression du nombre de personnes en emploi (hausse du taux d'emploi²) et par un déclin du nombre de personnes au chômage (baisse de la part de chômage³). Depuis 2016, le taux d'emploi progresse annuellement dans les QPV, passant de 43,5 % à 47,4 % en 2020, tout en restant très inférieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (65,5 %). Entre 2019 et 2020, cette progression du taux d'emploi dans les QPV concerne principalement les personnes âgées de plus de 50 ans (+ 5,3 points de pourcentage) et les femmes (+ 2,8 points de pourcentage). Pour autant, seules 43,0 % de femmes des QPV occupent un emploi en 2020 (contre 52,4 % des hommes).

... MAIS, QUELLE QUE SOIT LA CATÉGORIE DE PERSONNES CONSIDÉRÉE, LE TAUX DE CHÔMAGE RESTE BEAUCOUP PLUS IMPORTANT EN QPV QUE DANS LES AUTRES QUARTIERS

En QPV, les moins de 30 ans, les descendants d'immigrés et les moins diplômés sont les trois catégories de population enregistrant les taux de chômage les plus importants. Respectivement, 30,4 %, 23,0 % et 22,2 % d'entre eux sont au chômage. Pour autant, les jeunes et les peu diplômés sont également les deux catégories de personnes pour lesquelles l'écart entre les QPV et les autres quartiers des unités urbaines englobantes est le moins marqué : le ratio⁴ est de 2,0 et 1,5 contre 2,2 pour l'ensemble de la population des quartiers environnants.

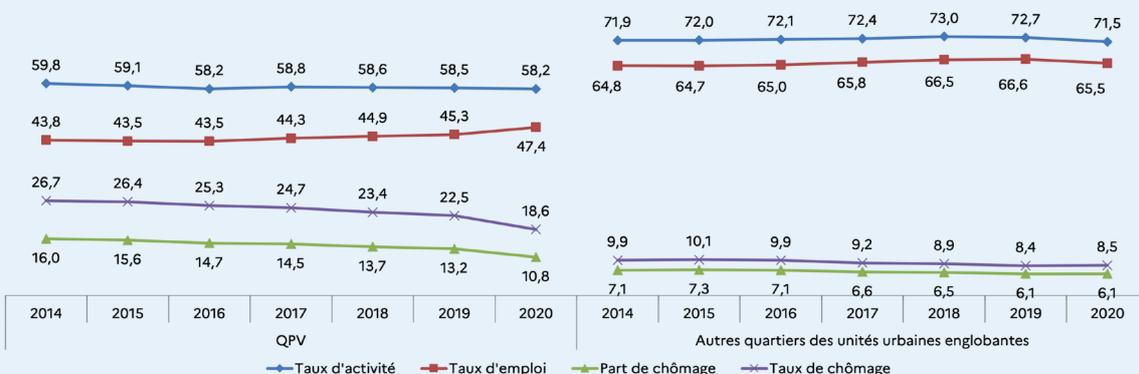
Les immigrés, catégorie de population en QPV pour laquelle le taux de chômage est moins important, ont également un écart de taux de chômage avec les autres quartiers des unités urbaines englobantes moindre (ratio de 1,4). À l'inverse, les personnes âgées de 30-49 ans ainsi que les 50-64 ans ont un ratio plus important (respectivement 2,2 et 2,3).

Depuis 2015, le taux de chômage en QPV régresse pour toutes les catégories de personnes considérées. En 2020, cette diminution concerne particulièrement les personnes âgées de 50 à 64 ans (- 5,9 points de pourcentage), les descendants d'immigré(s) (- 5,8 points de pourcentage), les personnes ayant un diplôme inférieur au BEP-CAP (- 5,8 points de pourcentage), les femmes (- 4,6 points de pourcentage) ainsi que les personnes âgées de 30 à 49 ans (- 4,3 points de pourcentage). Entre 2019 et 2020, le taux de chômage des moins de 30 ans est stable.

-
1. Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.
 2. Le taux d'emploi d'une classe d'âge mesure la part de personnes en emploi dans la population totale de la classe d'âge.
 3. La part de chômage d'une classe d'âge mesure la part de chômeurs dans la population totale de la classe d'âge.
 4. Le ratio correspond au rapport entre les valeurs QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.
-

Graphique 1

Principaux indicateurs en matière d'emploi de la population de 15 à 64 ans selon le lieu de résidence, entre 2014 et 2020 (en %)



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.

Champ : France (hors Mayotte), population de 15 à 64 ans résidant dans les quartiers prioritaires ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2020, le taux de chômage des 15-64 ans atteint 18,6 % dans les quartiers prioritaires, contre 22,5 % en 2019.

Tableau 1

Taux de chômage selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et origine (en %)

	2020			2019		
	QPV (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratio QPV / autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratio QPV / autres quartiers des unités urbaines englobantes
Taux de chômage 15-64 ans	18,6	8,5	2,2	22,5	8,4	2,7
15-29 ans	30,4	15,3	2,0	30,7	14,2	2,2
30-49 ans	15,7	7,1	2,2	20,0	6,9	2,9
50-64 ans	12,9	5,6	2,3	18,8	6,3	3,0
Hommes	20,3	8,6	2,4	23,5	8,6	2,7
Femmes	16,7	8,5	2,0	21,3	8,1	2,6
Niveau < BEP-CAP	22,2	15,3	1,5	28,0	15,7	1,8
Niveau BEP-CAP	21,1	9,4	2,3	23,7	9,6	2,5
Niveau Bac	18,1	10,5	1,7	20,8	10,2	2,0
Niveau Bac+2 et plus	11,3	5,8	1,9	14,1	5,4	2,6
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	18,0	12,6	1,4	21,9	11,9	1,8
Nés en France descendants d'immigré(s)	23,0	11,6	2,0	28,8	11,3	2,5
Ni immigrés, ni descendants d'immigré	17,2	7,3	2,4	20,1	7,3	2,8

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC).

Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2020, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 22,5 % en QPV, contre 8,4 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Le taux de chômage en QPV est donc 2,7 fois supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Des situations à la frontière entre chômage et inactivité plus fréquentes en QPV

UNE INACTIVITÉ TRÈS IMPORTANTE POUR LES JEUNES, LES FEMMES ET LES PLUS ÂGÉS

En QPV, l'inactivité, c'est-à-dire la situation des personnes n'étant ni en emploi, ni au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), est particulièrement élevée et stable depuis 2014. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, en 2020, la part des inactifs dépasse 40 %, soit 13,3 points de pourcentage de plus que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (graphique 1). Cette inactivité se décompose en deux catégories de personnes :

- d'une part, celles qui sont en formation ou en études, ce qui les place ainsi en dehors du marché de l'emploi. Ces personnes représentent 11,0 % des 15-64 ans habitant dans les QPV, soit un niveau similaire à celui observé dans les autres quartiers (11,9 %). Pour les 15 à 29 ans, cette situation concerne une personne sur trois ;
- d'autre part, les « autres inactifs », c'est-à-dire les personnes qui sont en dehors du marché de l'emploi pour d'autres raisons : maladie, contraintes familiales, retraites, découragement, souhait de ne pas travailler... Ces personnes représentent la part la plus importante des inactifs en QPV (30,8 % des 15-64 ans). Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les QPV (16,6 % hors QPV), ce qui explique la quasi-totalité de l'écart de taux d'inactivité constaté en et hors QPV.

Les jeunes résidant en QPV sont proportionnellement moins souvent en études ou en formation que ceux dans les quartiers environnants (34,3 %, contre 38,9 %). En revanche, ils sont 2,5 fois plus souvent en dehors du marché de l'emploi pour d'autres raisons que les jeunes hors QPV (20,3 %, contre 9,1 %).

En 2020, les femmes résidant en QPV sont plus souvent exposées à l'inactivité que les hommes. Près d'une femme sur deux âgées de 15 à 64 ans est inactive (31,7 % hors QPV). Même si cette situation s'est légèrement améliorée par rapport à 2019 (-0,7 point

de pourcentage), l'inactivité féminine est 1,5 fois plus courante en QPV qu'en dehors. De plus, l'inactivité des personnes de plus de 50 ans est également importante (45,9 %, contre 30,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes). Dans les QPV, la population la plus insérée sur le marché du travail (les 30-49 ans) a un taux d'inactivité 2,4 fois plus important que celle des autres quartiers environnants.

DES INACTIFS QUI SOUHAITERAIENT DAVANTAGE OCCUPER UN EMPLOI

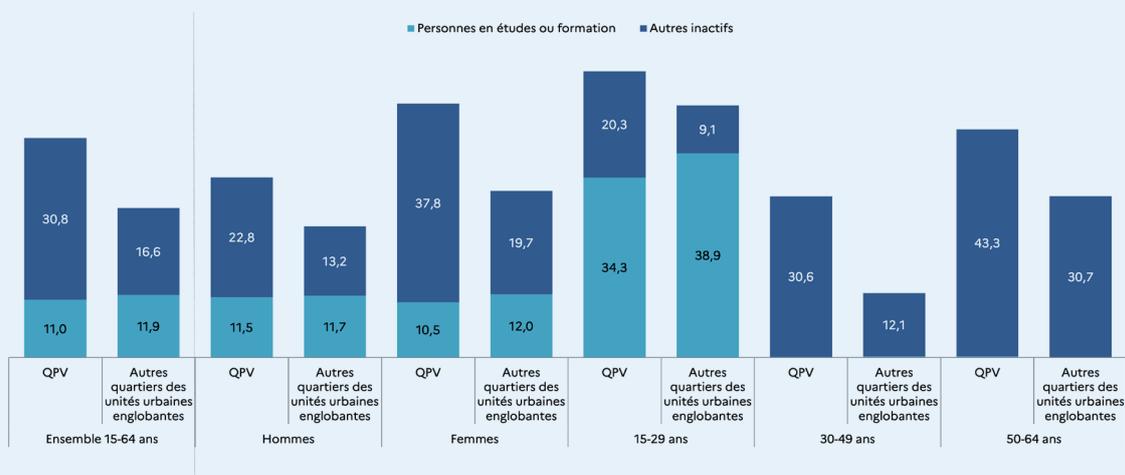
Si certains inactifs sont en dehors du marché de l'emploi par choix, d'autres le sont par contraintes (familiales, de santé...). De fait, de par leur indisponibilité, le BIT ne les considère pas comme des chômeurs. Or, ce sont des individus qui peuvent souhaiter occuper un emploi. L'Insee appréhende ce cas de figure à travers le concept de « halo du chômage¹ ». Parmi les inactifs résidant en QPV en 2020, 20,2 % d'entre eux souhaitent travailler (15,7 % dans les autres quartiers environnants). Cette catégorie de personnes représente 8,4 % des 15-64 ans en QPV (tableau 1). Depuis 2014, la part du « halo du chômage » chez les inactifs en QPV fluctue entre 16 et 20 %. En 2020, elle est 1,2 fois supérieure à celle observée dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Par ailleurs, cette situation est plus fréquente chez les hommes (24,6 %) que chez les femmes (17,4 %). De même, cette part est également plus élevée au sein de la catégorie d'âge des 30-49 ans, la plus concernée par l'emploi. Par niveau d'études, la part du halo du chômage parmi l'inactivité totale est sensiblement moins élevée chez les peu ou pas diplômés des QPV. Si l'on cumule la part du chômage et la part du halo du chômage, afin d'estimer une proportion de personnes « réellement » en recherche d'emploi, cette proportion s'élève à 20,1 % en QPV. C'est 1,7 fois plus que hors QPV où cette part est de 11,9 %.

1. Personnes souhaitant occuper un emploi mais pouvant ne pas avoir fait de recherche d'emploi, ni être disponibles dans les deux semaines pour travailler.

Graphique 1

Statut des inactifs selon le lieu de résidence en 2020 (en %)



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2020, 41,8 % des habitants âgés de 15 à 64 ans des QPV sont inactifs, dont 11,0 % en études ou formation et 30,8 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part du halo du chômage parmi les inactifs en 2020 selon le lieu de résidence

	Part du halo parmi les inactifs (en %)		Part du halo parmi l'ensemble des 15-64 ans (en %)	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Part du halo dans l'inactivité	20,2	15,7	8,4	4,5
Sexe				
Hommes	24,6	16,8	8,4	4,2
Femmes	17,4	14,9	8,4	4,7
Âge				
15-29 ans	15,8	11,2	8,6	5,4
30-49 ans	32,3	37,3	9,9	4,6
50-64 ans	13,9	11,0	6,0	3,4
Diplôme				
Niveau < BEP-CAP	27,4	23,7	6,6	3,1
Niveau BEP-CAP	20,6	14,0	8,0	5,1
Niveau Bac	29,9	20,8	10,1	5,4
Niveau Bac+2 et plus	15,8	11,0	8,6	6,1
		QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
Part de chômage + halo parmi l'ensemble des 15-64 ans		19,2	10,6	
Part de chômage + halo parmi l'ensemble des 15-29 ans		19,4	11,5	

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 20,2 % des inactifs des QPV sont, en 2020, dans une situation de halo du chômage. Ils représentent 8,4 % de la population de 15 à 64 ans des QPV.

Des professions moins qualifiées pour les personnes en emploi résidant en QPV

DEPUIS 2014, LES PERSONNES EN EMPLOIS RÉSIDANT EN QPV SONT MAJORITAIREMENT DES OUVRIERS OU DES EMPLOYÉS ...

En 2020, les résidents en QPV sont plus souvent ouvriers ou employés (70,8 %) que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (39,3 %). À l'inverse, ils sont 2,2 fois moins souvent cadres, ou issus de professions intellectuelles supérieures ou de professions intermédiaires (24,5 % contre 53,9 % dans les autres quartiers (tableau 1). L'écart est encore plus marqué si ne sont pris en compte que les cadres et professions intellectuelles supérieures (3,6 fois moins en QPV).

Toutefois, la part de résidents en QPV ayant un statut d'employé augmente sensiblement depuis 2017 (+ 0,8 point de pourcentage en trois ans), alors que la part d'ouvriers diminue sur la même période (- 2,8 points de pourcentage). En revanche, si la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures augmentait légèrement de 2014 à 2017, elle reste stable depuis. Les unités urbaines englobantes connaissent une dynamique différente. Depuis 2017, la part d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires diminue, ce qui se traduit par une hausse de la part de cadres et des professions intellectuelles supérieures.

Parmi les personnes en emploi résidant en QPV, près de la moitié des hommes sont ouvriers (49,6 %), tandis que les femmes sont majoritairement employées (56,9 %). La part des cadres en QPV varie peu selon l'âge ou le sexe des individus (entre 5,3 % et 8,8 %). En revanche, les jeunes de moins de 30 ans en QPV occupent plus souvent un poste d'ouvrier ou d'employé que ceux des autres quartiers environnants, mais ils occupent aussi plus souvent des professions intermédiaires que les autres résidents des QPV, même si cette part reste plus faible que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 18,9 % et 28,6 %).

Globalement, la répartition des habitants des QPV en emploi selon leur catégorie socio-professionnelle est structurelle et évolue relativement peu dans le temps : la part des ouvriers ou employés est ainsi constante depuis 2014.

... MAIS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PERSONNES EN EMPLOI DIFFÈRENT PEU, QUE L'ON SOIT EN QPV OU DANS LES AUTRES QUARTIERS DES UNITÉS URBAINES ENGLOBANTES

Les secteurs d'activité des personnes en emploi résidant en QPV diffèrent assez peu de ceux des habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2) : plus de 80 % des personnes en emploi travaillent dans le secteur tertiaire, tant dans les QPV que dans les autres quartiers. Dans le secteur secondaire, la construction est légèrement surreprésentée dans les QPV (6,3 %, contre 5,2 %) au détriment de l'industrie (7,4 % contre 9,9 %). Pour autant, au sein d'un même secteur d'activité, les emplois sont très variés, et sont liés notamment au niveau de qualification des personnes en emploi.

En QPV comme ailleurs, les femmes travaillent plus souvent dans le tertiaire que les hommes (93,4 %, contre 74,4 %), tandis que ces derniers occupent davantage des emplois dans l'industrie ou la construction (respectivement 11,0 % et 11,2 %, contre 3,6 % et 1,1 % de femmes). En outre, les hommes habitant en QPV travaillent plus souvent dans le secteur de la construction que ceux du reste des quartiers des unités englobantes (9,0 %).

Dans le tertiaire, les différentes activités varient globalement peu entre les résidents en QPV et ceux des quartiers environnants. Seuls les secteurs des services administratifs, du soutien et de l'hébergement-restauration sont surreprésentés chez les habitants des QPV (respectivement 15,2 % contre 5,9 % et 6,1 % contre 4,1 %).

En QPV, les hommes travaillent davantage que les femmes dans le secteur du transport et de l'entreposage (10,1 %, contre 3,1 %), tandis qu'elles occupent davantage un emploi dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (44,1 %, contre 14,3 %).

Cette situation reflète la très faible mixité des professions au niveau national. Durant la crise sanitaire, la part des femmes à l'avant-poste a été très importante puisque la situation a nécessité notamment l'intervention des professions d'aide aux personnes et de la propreté, les professions de l'enseignement, ou bien encore celles du secteur alimentaire¹.

Le classement par tranche d'âge fait apparaître des différences moins marquées. Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles sont légèrement moins représentés chez les personnes de 50 ans et plus, au contraire des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

1. FLAMAND Jean, JOLLY Cécile, REY Martin, Les métiers au temps du corona, La Note d'analyse n°88, France Stratégie, avril 2020

Tableau 1

Catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi en 2020 selon le lieu de résidence

	QPV (%)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (%)	Ratio QPV/ autres quartiers des unités urbaines englobantes	Au sein des habitants en QPV				
				Hommes (%)	Femmes (%)	15-29 ans (%)	30-49 ans (%)	50-64 ans (%)
Agriculteurs exploitants	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	4,3	6,0	0,7	6,8	1,6	4,7	4,1	4,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,3	27,0	0,3	8,5	6,1	8,8	7,9	5,3
Professions intermédiaires	17,2	26,9	0,6	15,6	18,8	18,9	17,0	16,1
Employés	37,3	24,8	1,5	19,0	56,9	39,9	33,9	41,3
Ouvriers	33,5	14,5	2,3	49,6	16,2	27,1	36,7	32,5
Non renseigné	0,4	0,5	0,9	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4
Ensemble	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Emploi en continu (EEC) 2020.**Champ :** France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. **Traitements :** ANCT-ONPV.**Note de lecture :** en 2020, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 33,5 % sont ouvriers.**Tableau 2**

Secteurs d'activité des personnes en emploi en 2020 selon le lieu de résidence

	QPV (%)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (%)	Au sein des habitants en QPV				
			Hommes (%)	Femmes (%)	15-29 ans (%)	30-49 ans (%)	50-64 ans (%)
Agriculture	0,5	0,7	0,8	0,2	0,7	0,2	0,9
Industrie	7,4	9,9	11,0	3,6	6,8	8,3	6,3
Construction	6,3	5,2	11,2	1,1	4,5	7,2	6,1
Tertiaire	83,6	82,7	74,4	93,4	85,4	82,1	84,8
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	12,8	11,9	13,3	12,3	19,9	10,3	11,8
Transports et entreposage	6,7	4,6	10,1	3,1	4,4	8,6	5,2
Hébergement et restauration	6,1	4,1	5,9	6,3	7,0	5,4	6,6
Information et communication	2,5	5,1	3,1	1,8	4,2	2,5	1,2
Activités financières d'assurance et immobilière	3,2	6,0	2,9	3,6	3,6	2,7	3,9
Activités spécialisées scientifiques et techniques	3,2	7,9	3,1	3,4	3,9	3,0	3,1
Activités de services administratifs et de soutien	15,2	5,9	18,3	12,0	14,3	16,5	13,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	28,7	31,8	14,3	44,1	24,3	27,8	33,5
Autres activités de services	5,1	5,4	3,5	6,8	3,8	5,2	5,8
Non renseigné	2,2	1,5	2,7	1,6	2,5	2,2	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Emploi en continu (EEC) 2020.**Champ :** France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. **Traitements :** ANCT-ONPV.**Note de lecture :** en 2020, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 83,6 % travaillent dans le secteur tertiaire.

Des emplois plus précaires pour les personnes en emploi résidant en QPV

UNE SOUS-REPRÉSENTATION D'INDÉPENDANTS ET DES CONTRATS DE TRAVAIL GLOBALEMENT PLUS PRÉCAIRES

En QPV, la part des personnes en emploi non-salarié¹ (6,0 %) est inférieure à celle qu'elle représente dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (10,4 %) (tableau 1). Depuis 2014, cette part est stable en QPV et oscille entre 4,7 % et 6,5 %. Globalement, ce statut est moins répandu chez les femmes. En QPV, 3,5 % de femmes en emploi sont non-salariées alors que ce statut concerne 8,3 % des hommes ; dans les quartiers environnants, ce taux est respectivement de 8,6 % et 12,1 %.

Dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, le contrat de travail le plus répandu est le CDI (contrat à durée indéterminée). Ce type de contrat est proportionnellement moins présent en QPV (76,0 %, contre 86,1 % que dans les quartiers environnants). En 2020, le taux d'emploi en CDI en QPV est plus faible qu'en 2014 (78,2 %). Toutefois, il est supérieur à celui enregistré en 2019 (73,6 %), augmentation observée dans une moindre mesure dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (85,3 % en 2019).

De fait, les contrats temporaires sont plus fréquents pour les salariés des QPV : les CDD (contrats à durée déterminée) et les missions d'intérim y représentent 22,4 % des emplois salariés, contre 12,1 % dans les autres quartiers.

De plus, en QPV, l'intérim est plus répandu chez les hommes (11,3 %) que chez les femmes (3,3 %) qui, à l'inverse, sont plus fréquemment en CDD (18,3 %, contre 11,9 % chez les hommes). Enfin, dans les QPV, comme ailleurs, les habitants occupent moins souvent un CDI en début de carrière : 58,6 % des personnes en emploi âgées de moins de 30 ans sont en CDI (86,8 % chez les plus de 50 ans).

LE SOUS-EMPLOI² PRÈS D'UNE FOIS ET DEMIE PLUS FRÉQUENT EN QPV QUE DANS LES AUTRES QUARTIERS DES UNITÉS URBAINES ENGLOBANTES

Depuis 2014, la part de sous-emploi en QPV se situe en moyenne à 12,4 %. Mais celle-ci a nettement augmenté entre 2019 et 2020, et davantage en QPV (+ 7,4 points de pourcentage) que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (+ 5,6 points de pourcentage). En 2020, le sous-emploi concerne quasiment une personne sur cinq en QPV alors que cette situation touche une personne sur dix dans les quartiers environnants (tableau 2).

En QPV, le sous-emploi touche particulièrement les femmes (21,7 %) qui travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (15,3 %). Toutefois, les personnes avec un diplôme supérieur au Bac sont moins affectées par le sous-emploi que celles avec un diplôme inférieur au BEP/CAP (13,4 % contre 22,9 %).

De fait, les cadres et les professions intellectuelles supérieures des QPV sont les moins touchés par le sous-emploi (6,0 %). Alors que les employés, dont les postes sont plus souvent occupés par des femmes, constituent la catégorie socio-professionnelle la plus exposée au sous-emploi (21,5 % des personnes en emploi).

Enfin, si par rapport à 2019, la part du sous-emploi augmente pour toutes les catégories d'âge, l'écart entre les résidents des QPV et ceux des quartiers environnants se réduit, notamment pour les 30-49 ans. En 2020, le sous-emploi des 30-49 ans en QPV est 1,9 fois plus important que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (2,5 fois en 2019).

1. Non salarié : personne travaillant à son compte ou travaillant pour un membre de sa famille sans être salarié.

2. Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) : personne ayant un emploi à temps partiel qui souhaite travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui est disponible pour le faire, qu'elle recherche ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Tableau 1

Statut des personnes en emploi selon le lieu de résidence en 2020 (en %)

	QPV (%)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (%)	Ratio QPV/ autres quartiers des unités urbaines englobantes	Au sein des habitants en QPV				
				Hommes (%)	Femmes (%)	15-29 ans (%)	30-49 ans (%)	50-64 ans (%)
Part de salariés dans l'emploi total	94	89,6	1,0	91,7	96,6	93,4	94,6	93,6
Part de non-salariés dans l'emploi total	6	10,4	0,6	8,3	3,5	6,6	5,4	6,4
Au sein de l'emploi salarié, part de...								
Intérimaires	7,3	2,1	3,5	11,3	3,3	10,1	7,7	4,7
Apprentis	1,6	1,8	0,9	1,3	1,9	6,9	0,1	0,1
Contrats à durée déterminée	15,1	9,9	1,5	11,9	18,3	24,3	15,0	8,4
Contrats à durée indéterminée	76,0	86,1	0,9	75,5	76,5	58,6	77,2	86,8

Source : Insee, enquête Emploi en continu (EEC) 2020.**Champ :** France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. **Traitements :** ANCT-ONPV.**Note de lecture :** en 2020, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 94,0 % sont salariées contre 89,6 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.**Tableau 2**

Part des personnes en emploi en situation de sous-emploi selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et catégorie socioprofessionnelle (en %)

	2020			2019		
	QPV (%)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (%)	Ratio QPV/ autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV (%)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (%)	Ratio QPV/ autres quartiers des unités urbaines englobantes
Part des personnes en emploi en situation de sous-emploi	18,4	10,7	1,7	10,8	5	2,2
15-29 ans	17	13,7	1,2	12,3	7	1,8
30-49 ans	19,2	10,1	1,9	11	4,4	2,5
50-64 ans	18	9,6	1,9	9,2	4,6	2
Hommes	15,3	9,4	1,6	5,6	3,3	1,7
Femmes	21,7	12	1,8	16,6	6,8	2,4
Niveau < BEP-CAP	22,9	16,1	1,4	12,6	8,6	1,5
Niveau BEP-CAP	18,6	11,8	1,6	12,3	6	2
Niveau Bac	17,4	13,7	1,3	10,6	6,5	1,6
Niveau Bac+2 et plus	13,4	8,1	1,7	7,4	3,3	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,0	6,1	1,0	3,5	2,1	1,7
Professions intermédiaires	17,2	9,3	1,8	8,2	3,8	2,1
Employés	21,5	15,7	1,4	15,6	8,8	1,8
Ouvriers	17,9	13,1	1,4	8,3	5,7	1,5

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.**Champ :** France (hors Mayotte), personnes de 15 à 64 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. **Traitements :** ANCT-ONPV.**Note de lecture :** en 2020, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 18,4 % sont en situation de sous-emploi contre 10,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Conséquence de la crise sanitaire, la situation des jeunes sur le marché du travail se dégrade en 2020

LA BAISSÉ DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES NE SE TRADUIT PAS PAR UNE AUGMENTATION DU TAUX D'EMPLOI

En QPV, la situation des moins de 30 ans sur le marché du travail reste, en 2020, plus difficile que celles des autres jeunes résidant dans les quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, selon le Bureau international du travail (BIT), plus fréquemment chômeurs (13,8 %, contre 7,9 % à l'extérieur de ces quartiers¹) et moins souvent en emploi (31,6 %, contre 44,0 % dans les quartiers environnants) (graphique 1). De plus, 20,3 % d'entre eux sont en situation d'inactivité sans pour autant suivre une formation ou des études, contre 9,1 % dans le reste des unités urbaines englobantes.

Néanmoins, depuis 2014 le chômage chez les jeunes régresse dans les QPV. La part des jeunes au chômage passe ainsi de 18,8 % en 2014 à 13,8 % en 2020, soit - 5 points de pourcentage. Ce taux recule également pour les autres quartiers des unités urbaines englobantes mais dans une moindre mesure (- 1,4 point de pourcentage entre 2014 et 2020).

Depuis 2017, le taux d'emploi des jeunes des QPV augmente en passant de 29,5 % en 2017 à 32,2 % en 2020, avec néanmoins une légère baisse entre 2019 et 2020 (-0,6 point de pourcentage). Cette baisse est plus importante au sein des autres quartiers des unités urbaines qui les abritent (-2,4 points de pourcentage entre 2019 et 2020).

Dans le même temps, la part des jeunes des QPV en études ou en formation reste stable entre 2019 et 2020, avec un taux proche de 34 %, alors qu'elle augmente d'un point de pourcentage pour les autres quartiers environnants. La diminution constatée de la part des jeunes des QPV au chômage et en emploi se traduit alors par une hausse de l'inactivité de ces derniers (hors en cours d'étude ou formation).

LA PART DES PERSONNES NI EN ÉTUDE, NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION (NEET²) EN QPV AUGMENTE ENTRE 2019 ET 2020

En 2020, les NEET représentent près de 30 % des moins de 30 ans des QPV contre 13,1 % des jeunes des quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 1). Ce taux est en augmentation par rapport à l'année précédente en passant de 26,7 % à 29,1 % en 2020, taux proche de celui de 2017 (29,5 %).

En QPV, 27,0 % des hommes et 31,0 % des femmes sont NEET au sens d'Eurostat. Comme en dehors des QPV, les femmes sont plus souvent NEET que les hommes (respectivement 13,7 % et 12,6 %), même si la hausse de la part des NEET chez les jeunes en QPV concerne davantage les hommes (augmentation de 3,1 points de pourcentage contre 1,9 point de pourcentage pour les femmes).

Globalement, la part des NEET fluctue selon le niveau d'études : 15,7 % des jeunes des QPV d'un niveau d'études Bac+ 2 ou plus sont NEET, contre 47,5 % pour ceux ayant un diplôme équivalent au BEP/CAP. En deçà d'un niveau BEP ou CAP, les jeunes sont souvent encore scolarisés et le poids des NEET est plus faible que celui des jeunes d'un niveau V³ (32,2 %). De plus, la part des NEET ayant un diplôme supérieur au Bac entre 2019 et 2020 diminue, passant de 18,0 % à 15,7 % alors que celle ayant un BEP-CAP augmente considérablement, passant de 38,6 % à 47,5 %.

Enfin, l'accès à l'emploi pour les jeunes immigrés est non seulement difficile, mais s'est dégradé en 2020 : 41,7 % sont NEET, contre 29,8 % des jeunes ni immigrés, ni descendants d'immigré(s). La part de NEET reste stable entre 2019 et 2020 chez les descendants d'immigré(s) nés en France.

1. Cet indicateur correspond à la part de chômage, c'est-à-dire au nombre de chômeurs de 15-29 ans sur la population totale des 15-29 ans. L'analyse de l'indicateur « part de chômage » chez les jeunes est préférable à celui du « taux de chômage » pour gommer les effets de structure propres à cette population :

- les jeunes sortis prématurément du système éducatif, pour lesquels l'insertion est la plus difficile, sont surreprésentés parmi les 15-29 ans qui affichent une forte ancienneté sur le marché du travail. Ils présentent un fort taux de chômage. À l'inverse, les plus diplômés, entrant tardivement en activité, sont sous-représentés ;
- par ailleurs, l'ensemble des 15-29 ans n'ont pas fini leurs études mais exercent une activité (stage, apprentissage, emploi étudiant, etc.) et sont comptabilisés comme actifs au sens du BIT. Cela réduit de manière mécanique le taux de chômage. Le taux de chômage des 15-29 ans résidant en QPV est de 30,4 % en 2020 contre 15,3 % pour les jeunes habitants dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (cf. fiche « l'emploi dans les quartiers prioritaires »).

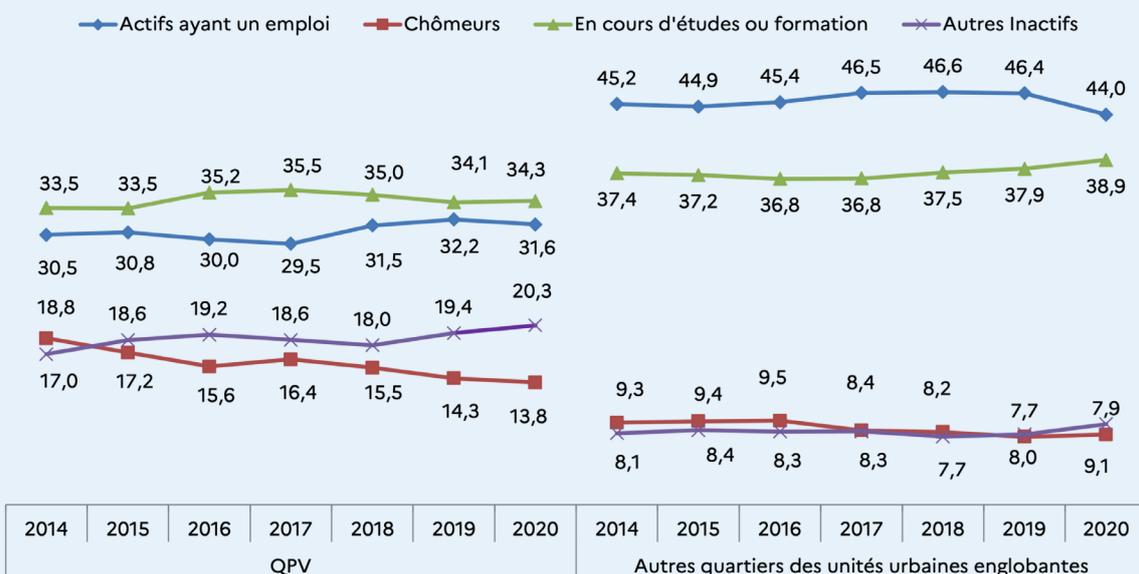
2. Selon l'expression anglo-saxonne Not in Education, Employment or Training : personnes ni en étude, ni en emploi, ni en formation. L'indicateur « part des NEET chez les jeunes », au sens d'Eurostat, correspond au pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée qui ne travaille pas et ne suit ni études, ni formation complémentaire.

Le numérateur de cet indicateur fait référence aux jeunes qui remplissent ces deux conditions : ils n'exercent pas d'activité professionnelle (c'est-à-dire qu'ils sont chômeurs ou inactifs) et n'ont reçu aucune éducation ou formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

3. Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Graphique 1

Situation des jeunes par rapport à l'emploi entre 2014 et 2020 selon le lieu de résidence (en %)



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 à 29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2020, 31,6 % des jeunes de 15 à 29 ans des QPV sont en emploi, 13,8 % sont chômeurs, 34,3 % sont en études ou formation, 20,3 % dans une autre situation.

Tableau 1

Part des NEET* chez les jeunes en 2019 et 2020 selon le lieu de résidence

	Part des NEET (en %)			
	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	2020	2019	2020	2019
Ensemble	29,1	26,7	13,1	11,3
Sexe				
Hommes	27,0	23,9	12,6	11,1
Femmes	31,0	29,1	13,7	11,6
Diplôme				
Niveau Bac+2 et plus	15,7	18,0	10,2	8,1
Niveau Bac	24,5	22,1	11,2	9,7
Niveau BEP-CAP	47,5	38,6	24,8	22,2
Niveau < BEP-CAP	32,2	30,4	16,3	14,4
Origine				
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	41,7	38,1	21,6	20,6
Nés en France descendants d'immigré(s)	21,6	21,9	14,0	13,0
Ni immigrés, ni descendants d'immigré(s)	29,8	25,9	12,0	10,0

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2020.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 à 29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2020, 29,1 % des jeunes des QPV sont NEET, contre 13,1 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

* Not in Education, Employment or Training : personnes ni en emploi, ni en formation.

Contrats aidés : une remobilisation fin 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

Les contrats aidés sont des contrats subventionnés par l'État. Ils visent à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et/ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ils prennent la forme du parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et du contrat unique d'insertion - contrat d'initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

LES PRESCRIPTIONS DE CONTRATS AIDÉS SE REDRESSENT À PARTIR DU 2^E SEMESTRE 2020

Depuis 2017, en France métropolitaine, le nombre de nouveaux contrats aidés a fortement baissé (- 75 %), passant de 261 700 en 2017 à 64 900 en 2020. Cette baisse s'est accentuée en 2020 (- 20 % par rapport à 2019), surtout au premier semestre, du fait notamment de la crise sanitaire de la Covid-19 (tableau 1). Le recours aux contrats aidés s'est cependant intensifié à partir de l'été 2020, notamment avec la mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution » pour lutter contre le chômage des jeunes. La circulaire du 28 septembre 2020 prévoyait la création de 20 000 PEC et 10 000 CIE supplémentaires en faveur des moins de 26 ans. En outre, ce plan autorise de nouveau la prescription de CIE à l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans, alors qu'elle n'était possible depuis 2018 que dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). Conséquence de ce plan, en 2020, le nombre de CIE a presque doublé par rapport à l'année précédente, et les bénéficiaires de contrats aidés sont globalement un peu plus jeunes qu'en 2019. Pour autant, les prescriptions en CIE se sont ajoutées à celles déjà budgétées en PEC, sans entrer en concurrence, et les PEC restent très majoritairement les contrats aidés les plus prescrits (tableau 1).

EN 2020, 12,9 % DES SALARIÉS RECRUTÉS EN CONTRATS AIDÉS RÉSIDENT EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Dans les QPV, la baisse du volume de contrats aidés a suivi le même rythme qu'au niveau national, chutant de 37 900 en 2017 à 8 400 en 2020. En 2020, les résidents des QPV de France métropolitaine qui ont bénéficié d'un contrat aidé représentent 12,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (tableau 1), en baisse depuis 2018, et en deçà de l'objectif cible national fixé à 15 % dans la circulaire de programmation 2020

du fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE). Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », seules 7,4 % des prescriptions de CIE ont concerné un résident en QPV.

DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS AIDÉS PLUS JEUNES ET MOINS DIPLÔMÉS DANS LES QPV

Les bénéficiaires de PEC¹ résidant dans les QPV sont moins diplômés : 23,7 % ont un niveau d'études inférieur au CAP-BEP, contre 16,5 % de ceux des unités urbaines englobantes (tableau 2). Ils sont aussi moins souvent des travailleurs handicapés : 7,7 % sont dans cette situation, contre 11,9 % dans les unités englobantes.

Par ailleurs, les bénéficiaires de PEC issus des QPV sont globalement un peu plus jeunes que ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : ainsi, 32 % des résidents en QPV ont moins de 26 ans, contre 30,9 % dans les unités urbaines englobantes.

Enfin, le profil des bénéficiaires de contrats aidés en QPV n'a pas été profondément modifié suite à la crise sanitaire, à l'exception d'une hausse de la proportion des moins de 26 ans suite aux mesures du plan « 1 jeune, 1 solution ». Ainsi, les moins de 26 ans totalisent 32 % des PEC en QPV en 2020, contre 27,2 % en 2019.

DANS LES QPV, UN PEU MOINS DE CDI POUR LES SALARIÉS EN CONTRATS AIDÉS

Les salariés en contrats aidés résidant en QPV bénéficient moins fréquemment de CDI et sont un peu plus souvent employés à temps partiel que ceux des autres unités urbaines englobantes (tableau 2). Dans le secteur non marchand, les associations et autres personnes morales tendent à recruter un peu moins en QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 3).

1. Le faible nombre de CIE en 2020 ne permet pas d'établir des statistiques pertinentes quant au profil des bénéficiaires.

Tableau 1

Part des résidents des quartiers prioritaires dans les embauches en parcours emploi compétences (PEC) et contrat initiative emploi (CIE), en 2020

	PEC	CIE	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	61 901	3 017	64 918
Dont : résidents des QPV	8 155	223	8 378
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	13,2	7,4	12,9

Source : ASP.

Champ : entrants en contrats aidés en 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions. Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2020, parmi les 61 901 embauches en PEC, 8 155 résident en quartiers prioritaires, soit 13,2 %.

Tableau 2

Profil des entrants en PEC et CIE, en 2020 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)
Âge du salarié				
Moins de 26 ans	32,0	30,9	51,4	62,1
De 26 à 49 ans	51,7	50,3	42,6	33,9
50 ans ou plus	16,3	18,8	6,0	4,0
Sexe				
Hommes	31,2	30,0	53,2	54,8
Femmes	68,8	70,0	46,8	45,2
Niveau de formation initiale				
Supérieur au Bac	14,6	21,2	11,1	24,1
Bac	25,9	27,8	27,8	30,1
CAP-BEP	35,9	34,5	38,9	31,6
Inférieur au CAP-BEP	23,7	16,5	22,2	14,2
Travailleur handicapé	7,7	11,9	3,7	3,5
CDI	1,5	4,9	45,8	60,2
Temps partiel	80,6	76,7	39,4	29,5

Source : ASP.

Champ : entrants en contrats aidés en 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales. Traitements : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2020, les moins de 26 ans représentent 32 % des nouveaux contrats PEC en quartiers prioritaires.

Tableau 3

Les employeurs et secteurs recourant aux PEC et CIE, en 2020 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)
Statut de l'employeur				
Commune, EPCI ou autres collectivités territoriales	22,8	23,0		
Association ou autre personne morale	56,8	58,5		
Établissement public	20,3	18,5		
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche			1,4	1,4
Industrie			13,9	11,6
Construction			10,2	12,0
Tertiaire			74,5	75,1

Source : ASP.

Champ : entrants en contrats aidés en 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales.

Traitement : Dares-Insee.

Note de lecture : en 2020, 22,8 % des employeurs des PEC des quartiers prioritaires sont des communes, EPCI ou autres collectivités territoriales.

Insertion des sortants de contrats aidés : la crise sanitaire a légèrement dégradé l'insertion professionnelle des résidents dans les QPV

Les personnes ayant bénéficié d'un parcours emploi compétences (PEC), contrat aidé du secteur non marchand, sont interrogées six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. Les résultats présentés ci-dessous portent sur les sortants de l'année 2020, frappée par la crise sanitaire de la Covid-19. Leur insertion est comparée à celle des personnes sorties d'un PEC au cours de l'année 2019.

EN 2020, UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT AIDÉ VIVANT DANS LES QPV SONT EN EMPLOI APRÈS LEUR SORTIE

En 2020, 55,1 % des bénéficiaires de PEC résidant en QPV sont en emploi six mois après leur sortie (tableau 1). Ce chiffre est en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019.

En QPV, l'insertion dans l'emploi est la plus forte pour les bénéficiaires les plus qualifiés : 69,2 % des titulaires d'un diplôme supérieur au bac sont en emploi six mois après leur sortie de PEC (tableau 2). Elle est aussi plus élevée pour les contrats dans les établissements publics et pour les femmes.

DES TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI PLUS FAIBLES DANS LES QPV, QUELLES QUE SOIENT LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

En 2020, l'insertion dans l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. 55,1 % des bénéficiaires de contrats aidés résidant en QPV sont en emploi six mois après leur sortie, contre 64,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 1). L'insertion dans l'emploi durable¹ est aussi plus faible dans les QPV (41,8 %) que dans les unités urbaines englobantes (54,2 %).

Quelle que soit la caractéristique considérée du bénéficiaire, l'insertion professionnelle est plus faible dans les QPV. Ce résultat est notable pour les 50 ans ou plus : en QPV, 55,2 % d'entre eux se déclarent en emploi, contre 66,5 % dans les unités urbaines englobantes (tableau 2). C'est aussi le cas pour les personnes bénéficiant des plus faibles niveaux d'étude (taux d'insertion de 42,4 % en QPV contre 53,1 % dans les unités urbaines englobantes), et pour les femmes (57,7 % contre 67,5 %).

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE QUI SE DÉGRADE EN 2020 EN QPV PAR RAPPORT AUX UNITÉS URBAINES ENGLOBANTES

En 2020, alors que l'insertion professionnelle des résidents en QPV se détériorait légèrement, celle des résidents en unités urbaines englobantes s'améliorait, creusant l'écart entre les deux populations. Ainsi, entre 2019 et 2020, le taux de chômage a progressé de 1 point de pourcentage en QPV, alors qu'il diminuait de 2,3 points dans les unités urbaines englobantes (tableau 1). De même, l'insertion dans l'emploi durable restait stable en QPV, alors qu'elle augmentait de 4,2 points dans les unités urbaines englobantes. L'insertion professionnelle des résidents en QPV s'est notablement dégradée en 2020 chez les titulaires d'un niveau de formation inférieur au CAP (- 4,7 points par rapport à 2019, tableau 2).

LES BÉNÉFICIAIRES SORTANT DE PEC VIVANT DANS UN QPV SONT DAVANTAGE SATISFAITS DE LEUR CONTRAT AIDÉ

De manière générale, les bénéficiaires sortant de PEC dans les QPV sont un peu plus satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : 88 % considèrent que le passage en PEC leur a permis de se sentir utile et de reprendre confiance, contre 85,1 % des sortants des autres quartiers des unités urbaines englobantes. De même, le PEC a permis à 75,1 % des bénéficiaires de QPV d'améliorer leur situation financière, contre 67,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

1. L'emploi durable intègre les CDI, les CDD de plus de six mois, les titularisations dans la fonction publique et les emplois de travailleur indépendant. Les emplois aidés sont exclus de cette catégorie, quelle que soit leur durée.

Tableau 1

Comparaison des situations professionnelles à six mois des sortants de contrat aidé (PEC) interrogés en 2020 et 2019 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage		Inactivité	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
PEC (en 2020)	55,1	64,7	41,8	54,2	2,3	3,7	39,3	26,9	3,3	4,8
PEC (en 2019)	55,8	63,0	41,8	49,9	2,4	2,7	38,2	29,2	3,5	5,0

Source : ASP.

Champ : personnes sorties de PEC interrogées en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires ; France métropolitaine. Traitements : Dares-Insee.

Lecture : en 2020, 55,1 % des personnes sorties de PEC résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Tableau 2

Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés en contrat aidé (en %)

	PEC (en 2020)		PEC (en 2019)	
	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)
Sexe				
Hommes	46,7	51,2	44,6	54,6
Femmes	57,7	67,5	59,6	65,0
Âge				
Moins de 26 ans	49,5	52,7	47,5	56,7
De 26 à 49 ans	57,0	66,2	58,1	66,4
50 ans ou plus	55,2	66,5	55,0	59,5
Niveau de formation				
Supérieur au Bac	69,2	73,1	67,7	69,2
Bac	60,3	65,5	57,2	67,8
BEP-CAP	52,0	58,7	54,3	57,8
Inférieur au CAP	42,4	53,1	47,1	49,1
Statut de l'employeur				
Commune, EPCI ou autre collectivité territoriale	45,5	49,2	62,1	56,9
Association ou autre personne morale	45,3	55,6	49,8	55,7
Établissement public	69,1	76,5	60,0	70,9

Source : ASP.

Champ : personnes sorties de PEC interrogées en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires ; France métropolitaine. Traitements : Dares-Insee.

Lecture : en 2020, 46,7 % des hommes sortis de PEC résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

3.8 Les emplois francs : 68 751 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2021

Instaurés par le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018, les emplois francs constituent un dispositif visant à répondre aux inégalités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est, en effet, plus difficile d'accéder à un emploi pour ces habitants. En donnant une prime à l'embauche à toute entreprise ou association ayant fait le choix de recruter un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV, les emplois francs visent à dynamiser l'embauche des habitants des quartiers prioritaires. Le montant de la prime est modulé selon le type de contrat (CDI ou CDD)¹.

Déployée à partir d'avril 2018, cette aide à l'embauche a d'abord été expérimentée sur certains territoires². Elle a été généralisée à l'ensemble de la France à compter du 1^{er} janvier 2020, et doit prendre fin le 31 décembre 2022. Par ailleurs, ce dispositif a été complété, depuis le 15 octobre 2020, par l'emploi franc renforcé (emploi franc +) qui consiste en une revalorisation du montant de l'aide pour les jeunes de moins de 26 ans³. Les emplois francs + s'inscrivent dans le cadre du plan « #1 jeune 1 solution » qui mobilise une large palette de dispositifs pour aider les jeunes à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à leurs besoins.

EN 2021, DAVANTAGE D'EMPLOIS FRANCS SIGNÉS QU'EN 2020

26 791 demandes d'aides financières de recrutement en emploi franc (y compris emploi franc +) ont été acceptées en 2021, sur près de 33 684 demandes déposées, soit un taux d'acceptation des demandes de près de 80 %⁴ (tableau 1). En cumulé, depuis la mise en place du dispositif en 2018, ce sont 68 751 contrats emplois francs qui ont été signés⁵. En ce qui concerne plus spécialement les emplois francs +, sur les 5 346 demandes d'aides transmises en 2021, là encore 80 % des demandes ont été acceptées, soit 4 292.

En France métropolitaine, le taux d'acceptation des emplois francs + est globalement similaire dans toutes les régions.

Les mois de mai, juillet et août 2021 marquent un fort ralentissement du nombre de demandes d'emplois francs (graphique 1). Néanmoins, le dernier trimestre 2021 gagne en dynamisme avec une augmentation continue du nombre de demandes et d'acceptations. De plus, pendant cette période, 756 demandes d'emploi franc + sur les 1 012 demandes sont acceptées.

UNE SURREPRÉSENTATION DE JEUNES PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES EMPLOIS FRANCS

En comparaison avec les demandeurs d'emploi vivant en QPV, les bénéficiaires des emplois francs en 2021, sont majoritairement des hommes (56,1 %, tableau 3). De plus, ce sont aussi plus souvent des jeunes : les moins de 26 ans représentent 26,7 % des bénéficiaires des emplois francs alors qu'ils ne représentent que 15,3 % des demandeurs d'emploi vivant en QPV au troisième trimestre 2021.

L'objectif des emplois francs est de favoriser l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois). Ainsi, 80,4 % des demandes acceptées concernent une embauche en CDI ou en CDI intérimaire. De plus, près de la moitié des embauches dans le cadre des emplois francs (48,9 % en 2021) se font dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 249 personnes. La part des embauches en emplois francs dans les entreprises de moins de 10 salariés est, quant à elle, constante depuis la mise en place du dispositif (environ 20 %).

Depuis décembre 2018, cinq secteurs d'activité regroupent plus de la moitié (53,3 %) des embauches via ce dispositif : l'aide à domicile, la restauration de type rapide, les activités des agences de travail temporaire, le nettoyage courant des bâtiments et la restauration traditionnelle.

1. 15 000 € sur trois ans pour un CDI, 5 000 € sur deux ans maximum pour un CDD d'au moins six mois.

2. 194 QPV jusqu'en décembre 2019, puis étendu à 740 QPV fin mars 2019.

3. 17 000 € sur trois ans en CDI et 8 000 € sur deux ans pour un CDD. Ce dispositif initialement prévu jusqu'au 31 janvier 2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

4. Les motifs de rejet de la demande d'aide financière dans le cadre des emplois francs sont principalement liés aux cotisations sociales de l'entreprise d'embauche qui ne sont pas à jour, au lieu de résidence du demandeur d'emploi se trouvant en dehors d'un QPV, à une demande incomplète ou encore à une durée de contrat inférieure à 6 mois.

5. Au lancement du dispositif, l'objectif était une conclusion de 25 000 contrats pour une durée de 20 mois pour un périmètre de 194 QPV, soit un objectif de 1 250 emplois francs signés par mois. Fin novembre 2019, plus de 17 500 contrats avaient été signés. L'élargissement du dispositif à l'ensemble du territoire a alors été acté avec un objectif de 40 000 emplois signés pour fin 2020, fixé dans le projet de loi de finances pour 2020. En termes de ratio de contrats signés par mois, cet objectif consistait en un maintien à 1 250 malgré l'élargissement du périmètre du dispositif.

Tableau 1

Volumes des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs, en 2021, et en cumulé d'avril 2018, date de mise en place du dispositif, au 31 décembre 2021

Données provisoires, arrêtées au 28/02/2022

	Année 2021	En cumul avril 2018 à décembre 2021
Nombre de demandes d'aides transmises à Pôle emploi	33 684	84 805
dont emplois francs +	5 346	6 190
Nombre de demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs	26 791	68 751
dont emplois francs +	4 292	5 016

Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2022).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à Pôle emploi.

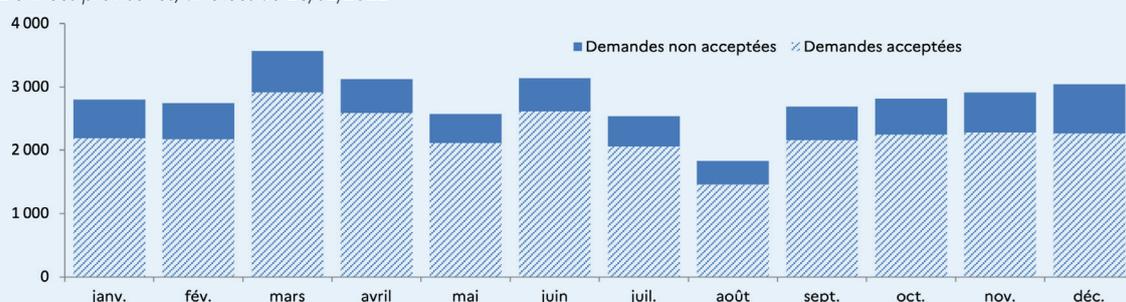
Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : en 2021, sur les 33 684 demandes d'aides au titre des emplois francs, transmises à Pôle emploi, 26 791 ont été acceptées, soit 79,5 % d'entre elles.

Graphique 1

Calendrier des demandes d'aides emplois francs, qu'elles soient acceptées ou non, en 2021

Données provisoires, arrêtées au 28/02/2022



Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2022).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif des emplois francs transmises à Pôle emploi.

Traitements : Pôle emploi et ANCT-ONPV.

Note de lecture : en janvier 2021, 2 796 demandes d'aides au titre des emplois francs ont été transmises à Pôle emploi.

Tableau 2

Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois issus des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs, en 2021, et en cumulé depuis la mise en place du dispositif en avril 2018

Données provisoires, arrêtées au 28/02/2022

	Année 2021	En cumul avril 2018 à décembre 2021
Sexe du salarié		
Hommes	56,1	54,6
Femmes	43,9	45,4
Âge du salarié		
Moins de 26 ans	26,7	26,6
De 26 à 49 ans	61,8	62,0
50 ans ou plus	11,5	11,5
Nature du contrat		
CDI	75,1	75,9
CDI intérimaire	5,3	4,6
CDD	19,6	19,6
Taille de l'entreprise		
Moins de 10 salariés	20,4	20,8
10 à 249 salariés	48,9	49,3
250 à 4 999 salariés	21,0	20,8
5 000 salariés et plus	9,9	9,3

Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2022).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à Pôle emploi.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : en 2021, les bénéficiaires des emplois francs sont majoritairement des hommes (56,1 %).

Demandeurs d'emploi résidant en QPV : une diminution des effectifs en 2021

UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN QPV, APRÈS LA HAUSSE ENGENDRÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Au 3^e trimestre 2021, 760 9001 demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) habitent dans un quartier prioritaire de France métropolitaine ou de La Réunion. Parmi eux, 66,3 %, soit 504 600, sont sans aucune activité (catégorie A²), contre 62,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 1). En QPV, les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite (catégorie B ou C) sont moins présents que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 33,7 % contre 37,2 %).

Au sein des unités urbaines englobant un ou des QPV, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires sans aucune activité (catégorie A) ou exerçant une activité réduite (catégorie B et C) sont surreprésentés. Ainsi, ils représentent respectivement 28,0 % et 24,0 % des demandeurs d'emplois dans ces unités urbaines, alors que la part des résidents en quartier prioritaires au sein des habitants en âge de travailler (de 15 à 64 ans) n'est que de 13 %.

Après une forte augmentation liée au début de la crise sanitaire au second trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité est en régression. L'ensemble du territoire français est concerné par cette diminution, même si l'effet est légèrement moindre en QPV (respectivement, -12,7 % contre -13,0 % pour les unités urbaines englobantes). Parallèlement à cette diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C) augmente dans des proportions identiques en et hors quartiers prioritaire par rapport à l'année précédente : entre les troisièmes trimestres 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories B et C progresse de 6,6 % en QPV et de 6,7 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. La fin des confinements et les aides financières du gouvernement pour maintenir la santé économique des entreprises pendant la crise sanitaire expliquent en partie ces résultats.

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS EST CONCERNÉ PAR LA DIMINUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 3^e trimestre 2021, l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les trois régions qui concentrent la moitié des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C résidant en QPV (50,8 %). Toutefois, c'est bien La Réunion, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire qui sont, comparativement à la population municipale résidente en QPV, les régions qui possèdent le plus de demandeurs d'emplois au sein de leur population (avec respectivement, 22,4 %, 19,1 % et 17,5 %).

Néanmoins, pour l'ensemble des régions de France métropolitaine ou de La Réunion, le taux d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C en QPV, entre le 3^e trimestre 2020 et le 3^e trimestre 2021, diminue de 4,8 % en moyenne. Cette diminution est plus marquée dans les Pays de la Loire et la Bretagne (-6,1 % en moyenne) qu'en Bourgogne-Franche-Comté et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2,4 % en moyenne)³.

UNE BAISSSE DU NOMBRE DE JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TROISIÈME TRIMESTRE 2021

En QPV, après la forte hausse liée au début de la crise sanitaire, le nombre de jeunes demandeurs d'emplois de catégories A, B ou C, diminue depuis le troisième trimestre 2020. Ainsi au troisième trimestre 2021, 116 200 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, contre 124 300 l'année précédente (tableau 2), soit une baisse de 6,5 %. Pour autant, cette baisse est plus marquée chez les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (-8,0 %). Néanmoins, ces derniers représentent un quart (25,8 %) de l'ensemble de la population totale des jeunes demandeurs d'emploi des unités urbaines englobantes⁴.

1. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires ou autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2020. Les chiffres présentés dans cette fiche ont été produits à partir du dernier référentiel géographique à partir duquel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en QPV.

2. Catégorie de demandeurs d'emploi qui se rapproche le plus de la définition du chômage en sens du Bureau international du travail (BIT).

3. Pour ce calcul, les données concernant la Corse ne sont pas comptabilisées car les effectifs sont restreints et un moindre changement de ces effectifs entraînent une importante diminution ou hausse. Le taux d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Corse entre le 3^e trimestre 2021 et celui de 2020, est de -15,6 %.

4. À titre de comparaison, les jeunes résidant en QPV forment 10 % de la classe d'âge des 15-24 ans de France métropolitaine.

Tableau 1

Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 4^e trimestre 2019 au 3^e trimestre 2021 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

	Catégorie A				Catégorie B et C			
	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)"	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)
T4 2019*	524,4	↓ -4,8	1 849,3	→ -3,6	234,9	→ -3,3	975,2	→ -2,5
T1 2020*	544,6	→ -0,9	1 928,3	→ 1,9	220,7	↓ -9,9	928,8	↓ -7,8
T2 2020*	578,2	↑ 10,9	2 068,1	↑ 15,2	204,5	↓ -17,6	856,8	↓ -15,6
T3 2020*	548,7	↑ 4,0	1 983,0	↑ 7,2	240,4	→ -2,4	999,2	→ -1,4
T4 2020*	546,0	↑ 4,1	1 990,6	↑ 7,6	231,1	→ -1,6	966,0	→ -0,9
T1 2021*	546,6	→ 0,4	1 962,5	→ 1,8	235,7	→ 6,8	985,0	→ 6,1
T2 2021*	510,2	↓ -11,8	1 801,1	↓ -12,9	252,4	↑ 23,4	1 048,7	↑ 22,4
T3 2021*	504,6	↓ -8,0	1 800,1	↓ -9,2	256,3	→ 6,6	1 065,8	→ 6,7

* Évolution provisoire

Source : Pôle emploi (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais. Traitements : Insee.

Note de lecture : au 3^e trimestre 2021, 504 600 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 8,0 %.

Tableau 2

Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans des catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi du 4^e trimestre 2019 au 3^e trimestre 2021 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

	Moins de 26 ans Catégories A,B,C			
	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)
T4 2019*	113,3	↓ -5,3	433,4	↓ -4,3
T1 2020*	113,6	↓ -4,9	434,9	→ -1,7
T2 2020*	118,8	↑ 5,9	453,5	↑ 9,8
T3 2020*	124,3	↑ 4,2	489,1	↑ 7,4
T4 2020*	118,4	↑ 4,5	469,9	↑ 8,4
T1 2021*	119,2	↑ 4,9	460,6	↑ 5,9
T2 2021*	111,9	↓ -5,8	422,1	↓ -6,9
T3 2021*	116,2	↓ -6,5	449,6	↓ -8,1

* Évolution provisoire

Source : Pôle emploi (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Traitements : Insee.

Note de lecture : au 3^e trimestre 2021, 116 200 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 6,5 %.

Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi

Pôle emploi met en œuvre un accompagnement différencié en nature et en intensité des services proposés pour répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi. Plus précisément, la modalité « suivi » est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande ; l'accompagnement « renforcé », qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif ; l'accompagnement « guidé » est destiné aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire. Enfin, l'approche « globale » de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI RÉSIDANT EN QPV BÉNÉFICIE RELATIVEMENT PLUS SOUVENT D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des QPV bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi : fin juin 2021, 22 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement « global » ou « renforcé », contre 16 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (graphique 1). En QPV comme dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement intensif : 31 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des QPV bénéficient ainsi d'un accompagnement « global » ou « renforcé ». Cette part est de 29 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

... ET LEUR PART DANS LES ENTRÉES EN FORMATION EST PROPORTIONNELLEMENT ET LÉGÈREMENT PLUS IMPORTANTE QUE CELLE DES AUTRES DEMANDEURS D'EMPLOI

Entre juillet 2020 et juin 2021, les entrées en formation des demandeurs d'emploi des QPV sont proportionnellement légèrement plus importantes que celles des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les demandeurs d'emploi en QPV représentent ainsi

13 % des entrées en formation, une part proche de leur poids sur l'ensemble des demandeurs d'emploi ; pour les autres quartiers, la part dans les entrées en formation est de 42 % pour un poids dans l'ensemble des demandeurs d'emplois de 43 % (tableau 1).

En QPV, comme dans les autres quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés : ainsi, en QPV, les jeunes de moins de 25 ans représentent 21 % des entrées en formation, mais seulement 12 % des demandeurs d'emploi.

12 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des QPV ont un objectif de « remise à niveau », contre 9 % pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. À l'inverse, ces derniers suivent un peu plus souvent des formations dont l'objectif est la « certification » (43,3 % contre 42,9 % pour les demandeurs d'emploi résident en QPV). La différence entre demandeurs d'emploi des QPV et autres quartiers est significative pour les formations visant le perfectionnement : celles-ci représentent 14 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des QPV contre 17 % de celles suivies par les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

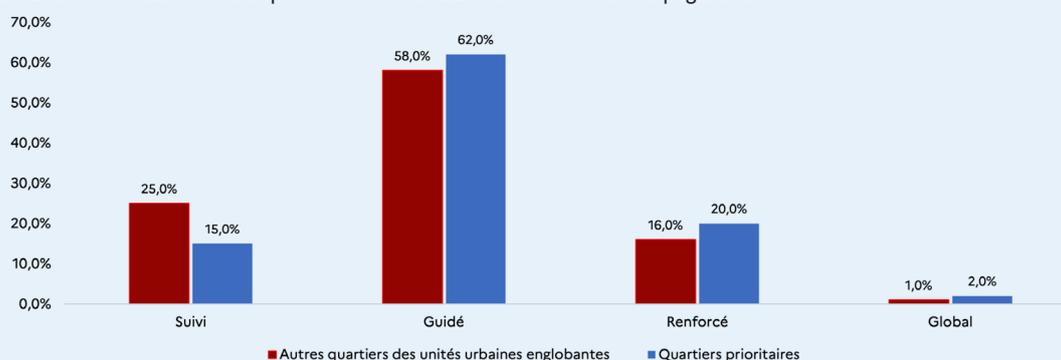
LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ISSUS D'UN QPV BÉNÉFICIE PLUS SOUVENT DE PRESTATIONS DE PÔLE EMPLOI RELEVANT D'UN APPUI SOCIAL

Pôle emploi propose des prestations gratuites aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juillet 2020 et juin 2021, les demandeurs d'emploi des QPV ont bénéficié de 14 % des prestations délivrées par Pôle emploi, soit une part proche de leurs poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (tableau 2). À l'instar des formations, les jeunes bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. La part des prestations d'appui social est plus élevée pour les demandeurs d'emploi des QPV que pour ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, soit 8 % des prestations dans le premier cas contre 5 % dans le second.

Graphique 1

Répartition des demandeurs d'emploi selon leur modalité de suivi et d'accompagnement



Source : Pôle emploi (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 juin 2021.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : 20 % des demandeurs d'emploi des QPV bénéficient d'un accompagnement renforcé contre 16 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un quartier prioritaire.

Tableau 1

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Répartition par âge	100 %	100 %	100 %	100 %
Moins de 25 ans	21 %	18 %	12 %	12 %
25 - 29 ans	18 %	19 %	13 %	15 %
30 - 39 ans	29 %	30 %	26 %	26 %
40 - 49 ans	20 %	20 %	23 %	21 %
50 ans et +	12 %	14 %	26 %	26 %
Répartition par sexe	100 %	100 %	100 %	100 %
Hommes	54 %	50 %	53 %	50 %
Femmes	46 %	50 %	47 %	50 %
Part des habitants parmi les entrées en formation ou demandeurs d'emploi	13 %	42 %	13 %	43 %

Source : Pôle emploi (STMT).

Champ : entrées en formation de juillet 2020 à juin 2021 ; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C au 30 juin 2021. Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : 13 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résidaient en quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 12 % des inscrits en catégorie A, B ou C et concentrent 21 % des entrées en formation.

Tableau 2

Part des principales prestations délivrées dans les QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes

	Quartiers Prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Part dans l'ensemble des prestations	14 %	55 %
Principales prestations suivies		
Prestations d'appui social	8 %	5 %
Autres prestations dont :	92 %	95 %
Accompagnement des jeunes	12 %	15 %
Toutes les clés pour mon emploi durable	6 %	9 %
Accompagnement par mission locale	6 %	7 %
Activ'projet	3 %	5 %
Accompagnement individualisé	8 %	4 %

Source : Pôle emploi (Fichier historique).

Champ : prestations suivies de juillet 2020 à juin 2021. Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, Activ'projet représente 3 % des prestations suivies entre juillet 2020 et juin 2021.

Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

DES DEMANDEURS D'EMPLOI MOINS DIPLOMÉS DANS LES QPV

Au 30 juin 2021, 13 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C¹ résident dans un QPV de la politique de la ville. D'après l'Insee, ces quartiers ne concentrent pourtant que 8,1 % de la population totale (Insee, Recensement de la population 2018). En Île-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), où la part de la population en QPV est plus importante, un demandeur d'emploi sur cinq réside dans ces quartiers. Ces caractéristiques sont stables par rapport à la période précédant la crise sanitaire.

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en QPV est proche de celle des demandeurs d'emploi résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. En revanche, les demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (47 %) (graphique 1). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur à celui des autres demandeurs d'emploi : trois sur cinq ont un niveau inférieur au baccalauréat contre moins de la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants.

Plus de la moitié (57 %) des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État)², contre 66 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, par ailleurs, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent vraisemblablement leur éloignement plus important du marché du travail.

UN MOINDRE ACCÈS À UN EMPLOI POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN QPV, NOTAMMENT LES FEMMES

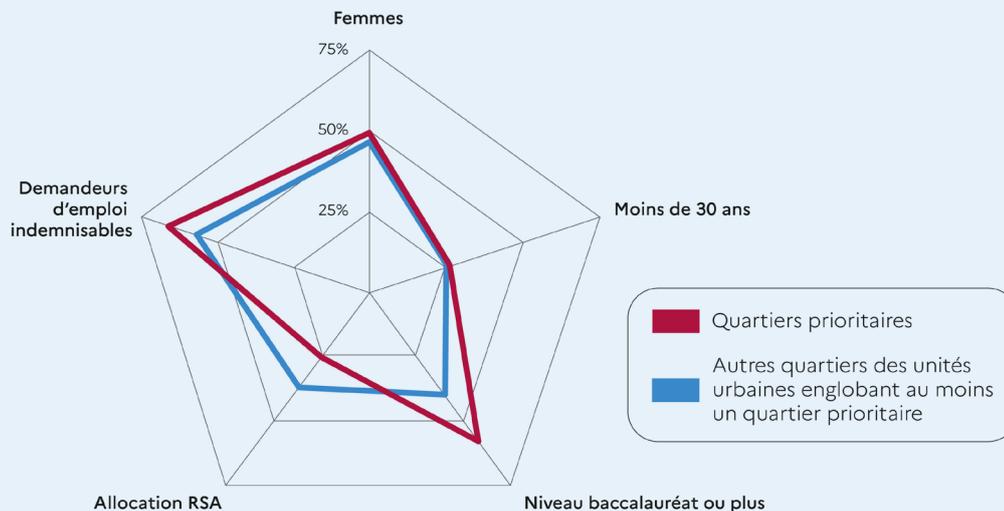
Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégorie A ou B, 44,6 % des demandeurs d'emploi des QPV ont accès à un emploi, contre 56,3 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (graphique 2).

Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des QPV, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions. À l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est en Île-de-France que l'accès à l'emploi est moindre. En outre, dans l'ensemble des QPV, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les hommes dans les QPV (respectivement 40 % et 49 %), alors que dans les autres quartiers la différence entre femmes et hommes est très faible. Enfin, dans les QPV comme ailleurs, les jeunes de moins de 25 ans accèdent plus aisément à l'emploi que leurs aînés.

-
1. Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).
 2. Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage (principalement l'allocation de retour à l'emploi) ou de la solidarité-État (principalement l'allocation de solidarité spécifique).
-

Graphique 1

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi



Source : Pôle emploi (STMT).

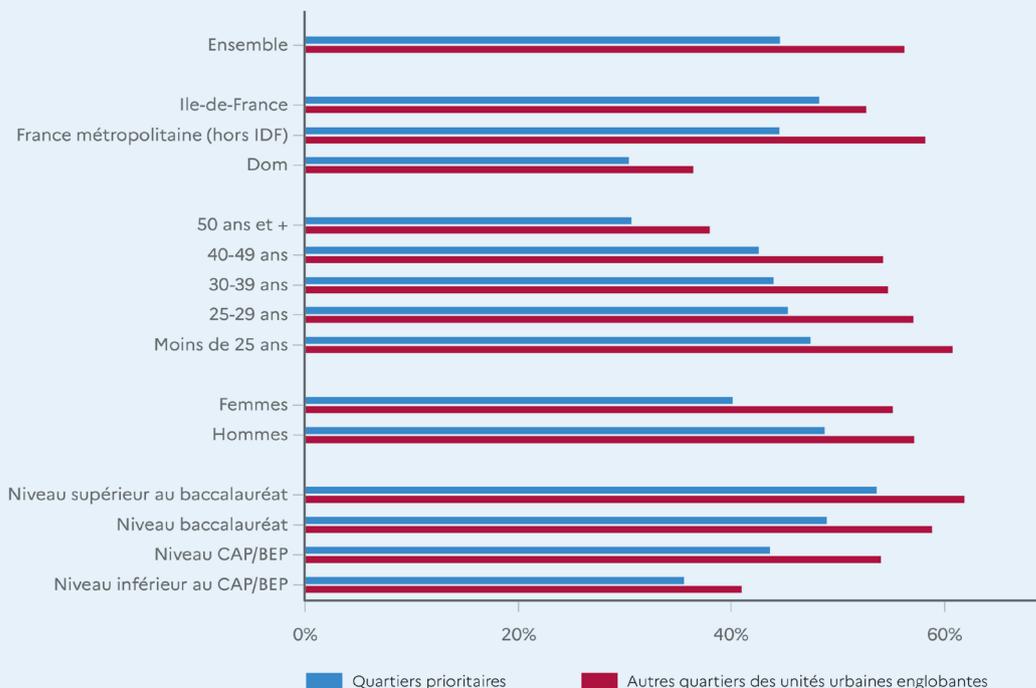
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 30 juin 2021.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, 40 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 57 % dans les quartiers environnants.

Graphique 2

Accès à l'emploi au cours de l'année qui suit une inscription à Pôle emploi



Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISP), Acoess-CCMSA (DPAE).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2019 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : 44,6 % des demandeurs d'emplois des catégories A ou B des quartiers prioritaires inscrits en cours d'année 2019 à Pôle emploi accèdent à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription, contre 56,3 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en QPV

Le réseau des missions locales aide les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va, selon les profils, d'une activité d'information et de conseil à un accompagnement plus intensif et plus régulier. Cet accompagnement vise à traiter l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés et ainsi lever les freins à leur insertion professionnelle et leur parcours vers l'autonomie. 436 missions locales sont réparties sur le territoire national au 31 décembre 2020, dont 93 % accueillent des jeunes résidents des QPV.

Au 1^{er} janvier 2017, le parcours contractualisé d'accès à l'emploi et l'autonomie (PACEA) est devenu le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes en mission locale. Il s'adresse à tout jeune volontaire qui entre dans un accompagnement contractualisé après qu'un diagnostic approfondi a mis en évidence ce besoin. La garantie jeunes (GJ), modalité d'accompagnement spécifique et intensive du PACEA, est quant à elle destinée aux 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation. Ces bénéficiaires, accompagnés pendant 12 mois, reçoivent une allocation d'un montant maximum de 497 euros mensuels nets au 1^{er} avril 2020, en partie cumulable avec des revenus d'activité.

16 % DES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN MISSION LOCALE EN 2020 VIVENT DANS UN QPV

En 2020, 400 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale. En raison de la crise sanitaire, le nombre de jeunes primo-accueillis est légèrement plus faible qu'en 2019 (419 000)¹. Il a chuté de 18 % au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019. À partir d'août 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » a été mis en place pour aider les jeunes à faire face à la crise sanitaire. Les objectifs d'entrées en PACEA et en garantie jeunes ont été revus à la hausse dans ce cadre et au deuxième semestre 2020, le nombre de jeunes primo-accueillis était supérieur de 6 % à celui du deuxième semestre 2019. Cette reprise n'a pas cependant pas suffi à compenser la baisse du premier semestre.

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois en mission locale en 2020, 64 000 résidents dans un QPV (16 %), une part stable par rapport à 2019. Près d'un jeune de 16-25 ans sur dix résidant en QPV a ainsi été

accueilli. Par ailleurs, 64 000 jeunes résidant en QPV sont entrés en PACEA. 21 000 d'entre eux ont bénéficié de la GJ. Les jeunes des QPV représentent 19 % des jeunes entrés dans un dispositif national en 2020. Ils sont légèrement surreprésentés parmi les bénéficiaires de la GJ (22 % des entrants). En outre, les jeunes des QPV en PACEA restent plus longtemps suivis dans les missions locales. En effet, 64 % de ceux en PACEA au 31 décembre 2020 fréquentent la mission locale depuis plus d'un an contre 57 % pour l'ensemble des jeunes (tableau 1).

LES JEUNES DES QPV EN MISSION LOCALE SONT MOINS ÂGÉS ET MOINS DIPLÔMÉS

Les 16 à 18 ans représentent 38 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2020, contre 33 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2). Par ailleurs, 17 % des primo-accueillis des QPV sont de nationalité étrangère hors Union européenne en 2020 contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ; cette répartition est quasiment identique à celle de 2019. Les jeunes des QPV sont, en moyenne, moins diplômés : 21 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 18 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, les jeunes des QPV sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 14 % le détiennent, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

UN ACCOMPAGNEMENT PLUS POUSSÉ EN FAVEUR DES JEUNES DES QPV

Au cours des six mois qui ont suivi leur premier accueil en mission locale en 2020, les jeunes des QPV ont été reçus en entretien individuel² en moyenne 4,4 fois contre 4,0 fois dans les unités urbaines englobantes, et ont suivi 2,2 ateliers³ contre 1,8 dans les unités urbaines englobantes (respectivement 3,1 et 2,5 en 2019). La baisse du nombre d'ateliers suivis en 2020 s'explique par les restrictions sanitaires s'appliquant aux activités collectives, et leur interruption totale pendant le premier confinement.

En outre, les jeunes des QPV entrent plus souvent en PACEA ou en GJ que les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 17 %, contre 13 % pour la GJ en 2020), conformément au ciblage dont ils font l'objet.

1. Suite à une amélioration méthodologique, le nombre de premiers accueils en 2019 a été revu à la hausse par rapport à l'édition 2020 de la fiche, pour laquelle 397 000 premiers accueils avaient été recensés.

2. Un entretien individuel est un entretien au cours duquel le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

3. Les ateliers permettent aux jeunes d'apprendre à rédiger des CV ou d'apprendre comment bien interagir en entretien par exemple.

Tableau 1

Nombre de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement en mission locale en 2020 et part issue des QPV

	Nombre de jeunes accueillis pour la première fois en mission locale	Nombre de jeunes entrés en PACEA	Nombre de jeunes entrés en GJ	Ancienneté dans la mission locale des jeunes en PACEA au 31 décembre de l'année (en %)*			
				Moins de 6 mois	De 6 à 11 mois	De 12 à 23 mois	24 mois et plus
Ensemble des bénéficiaires	400 000	350 000	100 000	29	14	29	28
Bénéficiaires des QPV	64 000	64 000	21 000	24	12	30	34
Part des résidents des QPV (en %)	16	18	22	-	-	-	-

Source : IMILO,

Champ : jeunes de 16 à 25 ans ayant été en contact avec une mission locale en 2020 (France entière).

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : au cours de l'année 2020, 64 000 jeunes des QPV ont été accueillis pour la première fois en mission locale, soit 16 % de l'ensemble des jeunes primo-accueillis.

* L'ancienneté est calculée à partir de la date de premier accueil du jeune. N'ont ici été pris en compte que les jeunes en PACEA au 31 décembre 2020, et ayant eu un premier accueil avec la mission locale avant le 31 décembre de l'année.

Tableau 2

Caractéristiques des jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale en 2020 (en %)

	En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Nombre de primo-accueillis	64 000	216 000
Sexe		
Hommes	53	53
Âge		
16-18 ans	38	33
19-21 ans	40	40
22-25 ans	21	27
Nationalité		
Française	78	83
Étrangère UE	4	3
Étrangère hors UE	17	14
Niveau de formation		
Supérieur au Bac	9	13
Bac	43	44
CAP-BEP	25	22
Inférieur au CAP-BEP	21	18
Titulaire du permis de conduire au moment du premier accueil	14	19

Source : IMILO.

Champ : jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2020, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : au cours de l'année 2020, 53 % des 64 000 primo-accueillis résidant en QPV sont des hommes.

Tableau 3

Suivi des jeunes au cours des 6 mois suivant le premier accueil

	En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Évènements		
Nombre moyen d'entretiens individuels	4,4	4,0
Nombre moyen d'ateliers	2,2	1,8
Nombre moyen d'informations collectives	0,3	0,2
Dispositifs		
Pourcentage de jeunes entrant en PACEA	62	59
Pourcentage de jeunes entrant en GJ	17	13

Source : IMILO.

Champ : jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2020, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Les dispositifs et évènements considérés sont ceux ayant eu lieu dans les 6 mois suivant le premier accueil du jeune.

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : six mois après leur premier entretien individuel ayant eu lieu au cours de l'année 2020, les jeunes des QPV ont eu, en moyenne, 4,4 entretiens, contre 4,0 pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les Cités de l'emploi

En appui du pilier « Emploi et développement économique » des contrats de ville et compte tenu d'une situation dégradée du marché de l'emploi, le ministère de la Ville a installé, depuis 2020, des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les Cités de l'emploi (carte 1). Au nombre de 84 depuis 2021, elles sont implantées dans 57 départements, dont 3 se situent en outre-mer (à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique).

LES GRANDS OBJECTIFS DES CITÉS DE L'EMPLOI

Les Cités de l'emploi visent à améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emplois des QPV aux différents dispositifs de droit commun. Elles ouvrent, en outre, la possibilité de déployer des actions spécifiques pour assurer un suivi individualisé et adapté aux difficultés de publics particulièrement fragilisés.

Chaque cité se compose d'un collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs. La gouvernance associe toujours la préfecture et, dans la mesure du possible, un représentant de la collectivité (ville ou intercommunalité). Elle fédère, au moins, les acteurs impliqués dans le pilier « Emploi et développement économique » du contrat de ville. La nature expérimentale de la démarche permet d'associer d'autres parties prenantes comme par exemple les bailleurs sociaux, les clubs sportifs ou autres associations de proximité présentes sur le quartier.

À l'instar des Cités éducatives, les Cités de l'emploi ne s'ajoutent pas aux dispositifs existants mais proposent un nouveau cadre de coopération entre les acteurs pour favoriser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des QPV.

UNE DÉMARCHE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE DES QPV

Les 84 Cités de l'emploi sont implantées dans 527 QPV. Une minorité d'entre elles (10 sur 84) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Les autres cités s'étendent sur un périmètre plus large, allant de 2 à 31 QPV. La définition précise du périmètre géographique d'intervention des acteurs des Cités de l'emploi est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité. En moyenne, les Cités de l'emploi se composent de 6 à 7 QPV.

Les QPV concernés par les Cités de l'emploi ont globalement les mêmes caractéristiques que l'ensemble des QPV de France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique (tableau 1). Ils abritent des populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes, notamment ceux non scolarisés et sans emploi, ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentés.

Le niveau de diplôme des habitants des QPV où sont implantées les Cités de l'emploi est faible : la proportion de personnes sans diplôme y est 1,7 fois supérieure au niveau national (29,6 % contre 16,9 %). Par ailleurs, les actifs vivant dans ces QPV occupent plus fréquemment un emploi précaire (23,6 % contre 15,3 %).

Les Cités de l'emploi rassemblent la moitié (50,9 %) des demandeurs d'emploi vivant en QPV. De fait, ces deux populations partagent des caractéristiques semblables (tableau 2).

Carte 1

Périmètre des Cités de l'emploi

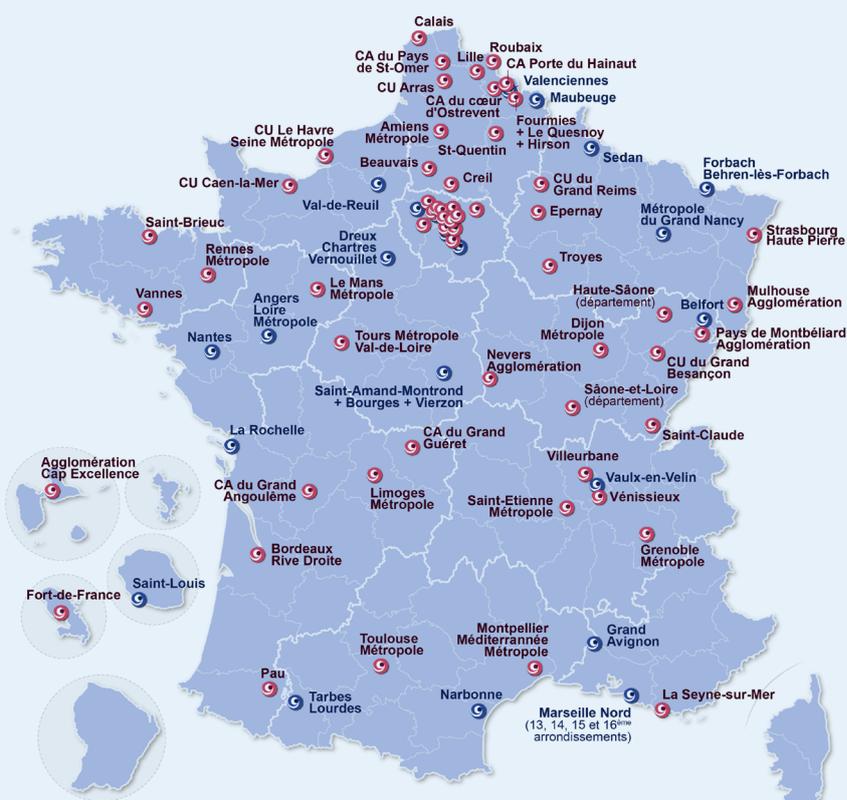
84 CITÉS DE L'EMPLOI

mars 2022

24 cités de l'emploi labellisées en 2020

60 nouvelles cités labellisées en 2021

Zoom sur l'agglomération parisienne



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, mars 2022

Tableau 1

Caractéristiques socio-économiques des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique	Ensemble des QPV de France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique	Ensemble France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique
Part des moins de 25 ans dans la population	39,1	38,1	26,3
Part des 55-64 ans actifs dans la population	5,3	5,2	3,9
Part des femmes dans la population	52,3	52,4	50
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	28,8	31,3	15,2
Part des familles monoparentales	32,5	32,8	11,4
Part des emplois précaires parmi les emplois	23,6	25,0	15,3
Part de la population sans diplôme	29,6	30,7	16,9

Tableau 2

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE) des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine et La Réunion	Ensemble des QPV de France métropolitaine et de La Réunion
Nombre total de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C	396 600	779 600
Part des femmes parmi les DE catégories A, B ou C	46,8	46,9
Part des moins de 26 ans parmi les DE catégories A, B ou C	15,3	15,7
Part des 50 ans et plus parmi les DE catégories A, B ou C	24,8	24,9
Part des personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP parmi les DE catégories A, B ou C	23,4	23,5
Part des bénéficiaires du RSA parmi les DE catégories A, B ou C	33,4	33,9

Sources : Insee, Recensement population 2017 - estimations démographiques. Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2020 (données annuelles) - géoréférencement Insee.

Champ : Pour les données socio-économiques, le champ est la France hors Mayotte et La Réunion alors que pour les données sur les demandeurs d'emploi, le champ est la France métropolitaine et La Réunion. **Traitements :** ANCT- ONPV.

Note de lecture : dans les QPV abritant les Cités de l'emploi, la part des jeunes dans la population est de 39,1 %, et leur part parmi les demandeurs d'emploi est de 15,3 %.

Démographie d'entreprises dans les QPV : un dynamisme économique plus marqué en métropole que dans les départements d'outre-mer

EN 2020, PLUS D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT SUR DEUX IMPLANTÉ DANS LES QPV EST SOUS LE RÉGIME DU MICRO-ENTREPRENARIAT

Au 1^{er} janvier 2020, 286 199 établissements sont implantés dans un QPV¹ (graphique 1). Depuis 2017, le nombre d'établissements implantés dans les QPV de France métropolitaine est en forte croissance (+ 28,3 % entre 2017 et 2020). De plus en 2020, 80 840 nouveaux établissements se sont installés en QPV métropolitains, dont 58 198 micro-entrepreneurs². Cette dynamique est, dans une moindre mesure, également présente pour les QPV des Drom : entre les 1^{er} janvier 2017 et 2020, le nombre d'établissements implantés croît de 12,0 %, avec en 2020, 3 374 nouveaux établissements, dont 1 347 micro-entrepreneurs.

Ainsi en 2020, dans l'ensemble des QPV métropolitains, plus d'une nouvelle implantation d'entreprises sur deux se fait sous le statut de micro-entrepreneur. Depuis 2014, l'effectif de ce nouveau type d'établissements a augmenté de 36 784, soit + 171,9 %. Sur cette même période, les autres quartiers des unités urbaines englobantes connaissent une augmentation moins importante (+ 106,3 %). Ce phénomène est probablement lié à une « uberisation » de l'économie, dont la masse salariale est constituée d'une population précaire, et donc plus susceptible de résider en QPV. Cette croissance des nouvelles implantations via ce statut soulève de nombreuses questions sur la précarisation du marché de l'emploi d'une partie de la population déjà précaire financièrement et socialement³.

Au cours de l'année 2020, le taux d'installation⁴ dans les QPV métropolitains s'élève à 28,2 %, un taux plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (19,1 %) ou que celui de 2014 (24,6 %). Néanmoins, dans les QPV des Drom, ce taux est moindre (12,3 %) et inférieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (13,9 %). Ces flux plus faibles de nouveaux établissements dans les Drom illustrent une activité économique moins dynamique dans ces territoires par rapport à l'ensemble de la métropole, en politique de la ville comme ailleurs.

LE COMMERCE DE DÉTAIL EST LE SECTEUR D'ACTIVITÉ LE PLUS REPRÉSENTÉ DANS LES ENTREPRISES IMPLANTÉES EN QPV, MALGRÉ UN SECTEUR DES TRANSPORTS ET DE L'ENTREPOSAGE PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE

Le commerce de détail reste en 2020 le secteur d'activité le plus représenté dans les QPV : au 1^{er} janvier, il concerne 16,8 % des établissements implantés en métropole, et 18,4 % dans les territoires d'outre-mer (graphique 2). Les entreprises du secteur des travaux de construction spécialisés sont également fréquentes dans les QPV, notamment de métropole (14,1 %). À l'inverse, le secteur des activités liées à l'information et la communication ou les activités financières et d'assurances sont particulièrement peu dynamiques tant en métropole que dans les Drom (moins de 4,0 %).

Dans les QPV métropolitains et contrairement à ceux des Drom, les entreprises relevant des transports et de l'entreposage occupent une place importante (10,9 % contre 3,7 %). Ainsi en métropole, le dynamisme de ce secteur d'activité se poursuit en 2020 : il concentre 30,6 % des nouvelles installations d'établissements. De plus, parmi les 58 198 nouvelles implantations en QPV métropolitains sous le régime du micro-entrepreneuriat, 37,8 % d'entre elles concernent ce secteur d'activité. Enfin, les implantations dans ce secteur au cours de l'année 2020 sont trois fois plus importantes en QPV que dans les unités urbaines englobantes (30,6 % contre 10,7 %). Cela illustre sans doute là également le phénomène « d'uberisation », très répandu dans le secteur des transports (taxi, VTC, livraison à domicile), probablement accentué par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les QPV ultramarins sont globalement plus industriels que ceux de métropole : 8,1 % relèvent ainsi d'industries manufacturières, extractives ou autres, contre 4,0 % dans les QPV métropolitains. De plus, dans ces QPV et contrairement à ceux de métropole, l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques en matière d'implantation de nouvelles entreprises au cours de 2020 est la santé humaine, l'hébergement médico-social et les actions sociales sans hébergement (13,2 %).

1. Les chiffres sont issus de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2014 à 2020. Depuis 2017, les données géoréférencées de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion sont toutes disponibles.

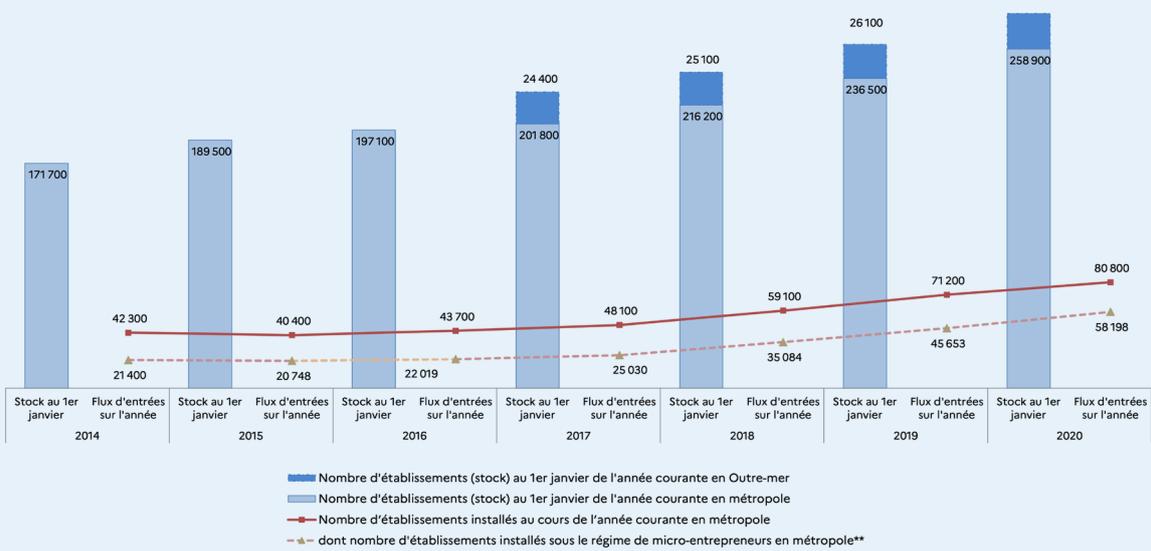
2. L'Insee a corrigé une erreur concernant l'identification du type d'entreprise, qui avait pour conséquence de sous-estimer le nombre de micro-entrepreneurs et de surestimer celui des entreprises individuelles « classiques ». La correction de cette erreur explique la hausse du nombre de micro-entrepreneurs en 2020 (Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

3. Bianquis, Gaspard. « Le chauffeur Uber, entrepreneur précaire ? », Regards croisés sur l'économie, vol. 19, no. 2, 2016, pp. 155-159.

4. Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1^{er} janvier de l'année courante.

Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés dans les QPV au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs*) au cours de l'année courante



(*) Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014.

(**) Données après correction (cf. Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

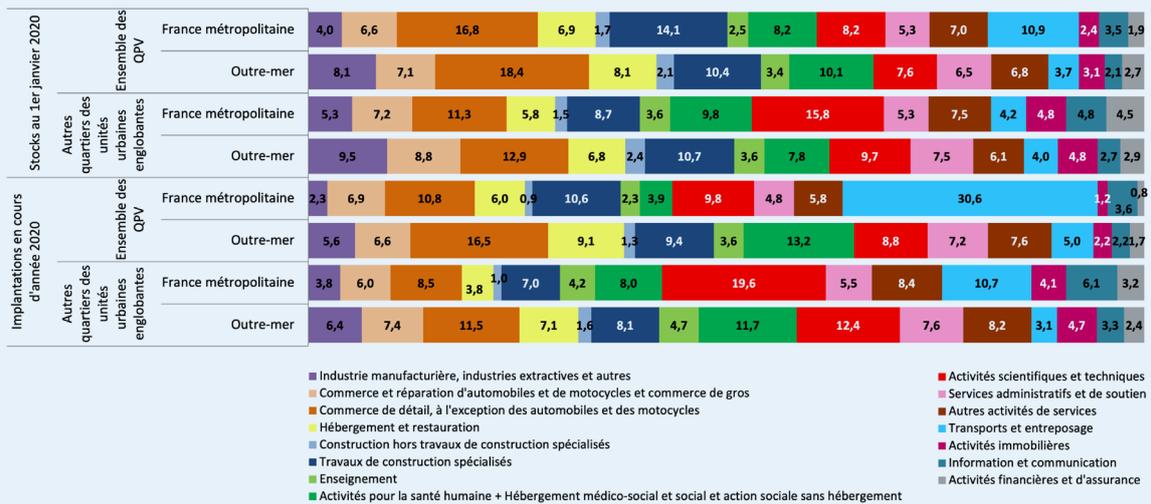
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Champ : quartiers prioritaires de métropole et des Drom (hors Mayotte). Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2020, 258 900 établissements sont implantés dans les QPV métropolitains, 27 300 dans ceux des Drom. Sur l'ensemble de l'année 2020, 80 800 nouveaux établissements se sont installés dans un QPV métropolitain, dont 58 198 sous le régime du micro-entreprenariat.

Graphique 2

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1^{er} janvier 2020 et de ceux implantés au cours de l'année 2020 dans les QPV (en %)



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Champ : quartiers prioritaires de métropole et des Drom (hors Mayotte). Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2020, 16,8 % des 286 199 établissements implantés en QPV métropolitains relèvent du secteur du commerce de détail, contre 18,4 % de ceux implantés en QPV des Drom. Sur l'ensemble de l'année 2020, 10,8 % des 80 840 nouveaux établissements qui se sont implantés en QPV métropolitains relèvent de ce secteur d'activité, contre 16,5 % pour ceux implantés en QPV ultramarins.

Les zones franches urbaines - territoires entrepreneurs (ZFU-TE) : une croissance du nombre d'établissements implantés en 2020

AU 1^{ER} JANVIER 2020, PLUS DE 100 000 ÉTABLISSEMENTS INSTALLÉS EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) AU SEIN DES ZFU-TE...

Les ZFU-TE sont des zones créées dans des quartiers de plus de 8 000 habitants particulièrement défavorisés. Au nombre de 100, elles contiennent un ou plusieurs QPV. Sous réserve de respecter une clause locale d'embauche, l'implantation d'une entreprise dans une ZFU-TE donne lieu à un dispositif d'exonération totale de charges fiscales et de cotisations sociales pendant 5 ans et d'exonération partielle ensuite¹. Au 1^{er} janvier 2020², en France métropolitaine, 103 521 établissements y sont implantés. Le rythme d'augmentation du nombre total d'établissements installés en QPV au sein des ZFU-TE, qui ralentissait sensiblement depuis 2014, s'accélère de nouveau depuis 2017, et se poursuit en 2020 (graphique 1). Le nombre d'implantations de nouveaux établissements progresse en 2020, avec 27 177 établissements nouvellement implantés. Le taux d'installation³ en QPV au sein des ZFU-TE s'élève ainsi, au cours de l'année 2020, à 26,3 %, un taux plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (22,8 %). Enfin, parallèlement à cette forte activité, le nombre total d'implantations sous le régime de micro-entrepreneur⁴ est de 16 835 installations dans les ZFU-TE des QPV.

... AU PROFIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION, DES SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX, AINSI QUE DES TRANSPORTS ET ENTREPOSAGES

Au 1^{er} janvier 2020, les secteurs les plus représentés parmi les établissements implantés en QPV au sein des ZFU-TE sont ceux des travaux de constructions spécialisés (15,1 %), des activités pour la santé humaine et de l'hébergement médico-social (13,2 %), du commerce de détail hors automobiles et motocycles (11,8 %), et des activités scientifiques et techniques (11,4 %) (graphique 2). Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes, les ZFU-TE des QPV se distinguent par une plus forte proportion d'établissements de travaux de construction spécialisés (+ 6,3 points de pourcentage) ou d'établissements d'activités pour la santé humaine et d'hébergement médico-social (+ 4,1 points de pourcentage). À l'inverse, le secteur des activités scientifiques et techniques (- 5,4 points de pourcentage) est fortement sous-représenté.

Pour ce qui est des installations, le transport et l'entreposage continuent d'être particulièrement dynamiques en ZFU-TE : 26,9 % des nouvelles implantations de l'année 2020 concernent ce secteur d'activité, bien qu'il représente seulement 9,0 % des établissements installés en ZFU-TE au 1^{er} janvier 2020. De plus, au cours de l'année 2020 en ZFU-TE, 62,0 % des entreprises nouvellement implantées le sont sous le régime de micro-entrepreneur. Ce phénomène est probablement en lien avec une « uberisation » de la société, qui propose un travail souvent effectué sous le régime de micro-entrepreneur par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique : en 2018, deux micro-entrepreneurs des transports sur trois travaillent via une plate-forme numérique⁵.

1. Le dispositif a évolué depuis sa création en 1995, avec tout d'abord un élargissement géographique en 2004 et en 2006, puis une refonte en 2015 avec une nouvelle dénomination « Territoires entrepreneurs » et des avantages réduits. La durée du dispositif passe de 14 ans (5 ans puis dégressivité pendant 9 ans) à 8 ans (5 ans puis dégressivité pendant 3 ans). Le plafond de l'exonération passe également de 100 000 à 50 000 € par an, avec toujours une majoration possible de 5 000 € par salarié habitant dans un QPV ou une ZFU embauché par l'entreprise pendant plus de 6 mois à temps plein.

2. Les données de cette fiche sont issues de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2010 à 2019. Pour chaque millésime sont disponibles, d'une part, les stocks d'établissements implantés au 1^{er} janvier d'une année courante et, d'autre part, les flux d'établissements qui se sont installés (par création ou transfert d'activité) en cours d'année.

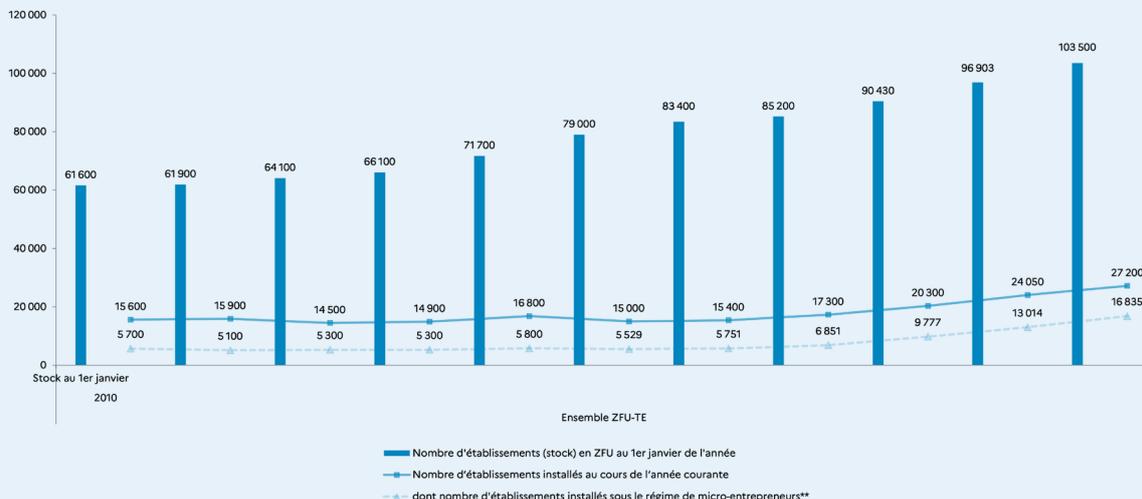
3. Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1^{er} janvier de l'année courante.

4. Un micro-entrepreneur est une personne exerçant une activité non salariée en entreprise individuelle. Le régime du micro-entrepreneur est, depuis le 19 décembre 2014, la nouvelle dénomination de celui de l'auto-entrepreneur.

5. « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plate-forme numérique », Insee Première n°1821, octobre 2020.

Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU-TE au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs*) au cours de l'année courante



(* Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014.

(**) Données après correction (cf. Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

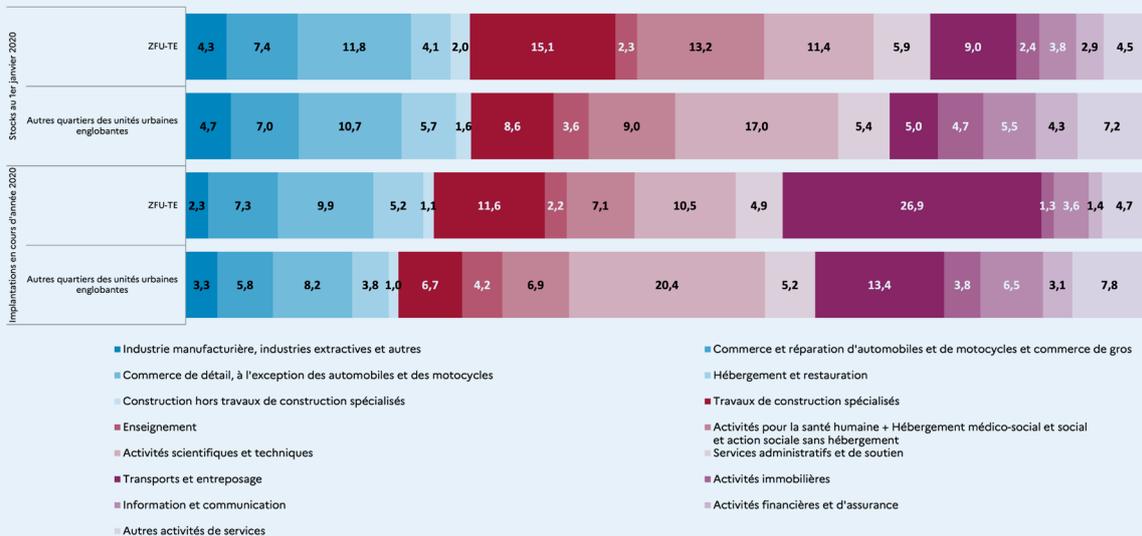
Source : répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ : ZFU-TE métropolitaines. Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2020, 103 500 établissements sont implantés en ZFU-TE. Sur l'ensemble de l'année 2020, 27 200 nouveaux établissements se sont installés en ZFU-TE, dont 16 835 sous le régime du micro-entrepreneuriat.

Graphique 2

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1^{er} janvier 2020 et de ceux implantés au cours de l'année 2020 en ZFU-TE et autres quartiers des unités urbaines englobantes



Source : répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ : ZFU-TE métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2020, 11,8 % des 103 500 établissements implantés en QPV au sein des ZFU-TE relèvent du secteur du commerce de détail, contre 10,7 % de ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Sur l'ensemble de l'année 2020, 9,9 % des 27 200 nouveaux établissements qui se sont implantés en ZFU-TE, relèvent de ce secteur d'activité, contre 8,3 % pour ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

Analyse financière du programme 147 et fiscalité locale des communes en politique de la ville

Les moyens financiers de la politique de la ville

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

L'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se traduit par la mobilisation de crédits budgétaires spécifiques. Il s'agit essentiellement :

- de crédits du programme 147 se traduisant par 20 000 subventions allouées chaque année, majoritairement aux associations qui conduisent des actions tournées vers les publics prioritaires ;
- de mesures fiscales visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers dans le cadre des 435 contrats de ville ;
- de dotations directes aux collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- de la recherche constante d'un meilleur ciblage des politiques publiques de l'État vers les publics prioritaires de la politique de la ville.

Cette palette d'interventions est complétée par les actions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui gère le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). L'Anru a investi 401 millions d'euros en 2021, et devrait porter cet investissement à 658 millions d'euros en 2022, en faveur de la rénovation des quartiers, afin d'améliorer les logements et le cadre de vie de leurs habitants. .

LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU PROGRAMME 147 « POLITIQUE DE LA VILLE » : 558,1 MILLIONS D'EUROS EN 2022

Les crédits du programme 147 « Politique de la ville » (P147) s'élevaient, en loi de finances initiale pour 2021, à 512,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. En loi de finances 2022, ces crédits s'élèvent à 558,1 millions d'euros (tableau 1). Les crédits du programme 147 continuent ainsi de bénéficier d'une augmentation, soit + 31 % par rapport à 2018. Des moyens complémentaires sont accordés en 2022 pour le financement de nouvelles Cités éducatives, permettant d'atteindre la labellisation de 200 cités, et des bataillons de la prévention, implantés dans 45 quartiers¹.

67 % des crédits sont déconcentrés

Les crédits du programme 147 sont gérés par le niveau déconcentré de l'État (préfets de région et de département) pour l'essentiel (67 %) et par le niveau national (33 %). Ils sont alloués par les préfets de région et de département en application des orientations du Gouvernement dans le cadre des contrats de ville. Les crédits nationaux financent, quant à eux, les têtes de réseaux associatives et des actions d'envergure nationale soutenues par le ministère chargé de la Ville, ainsi que les actions communes ou spécifiques, comme les adultes-relais, qui sont déployées localement à l'initiative des préfets.

Les financements sont répartis selon les trois piliers des contrats de ville

Les financements des contrats de ville 2015-2023 s'articulent autour de trois piliers qui doivent, chacun, reprendre 3 priorités transversales : l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

- Le pilier « cohésion sociale » mobilise 73 % des crédits d'intervention. Il inclut le financement des adultes-relais, des programmes de réussite éducative et des Cités éducatives. Il a pour objectifs prioritaires la réussite éducative, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier s'attache notamment aux domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Il concerne aussi la stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français ainsi que des mesures particulières en direction des associations.
- Le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » représente 17 % des financements d'interventions. Il a pour objectif la réduction de moitié, sur la durée des contrats de ville, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération à laquelle ils appartiennent, en particulier au bénéfice des jeunes. En plus de ces crédits, s'ajoutent les financements de contrats aidés et d'aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, ou encore la présence de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers. Ce pilier concerne aussi le soutien à l'entrepreneuriat. En complément peuvent être mobilisés des financements de la Caisse des dépôts (CDC) et du programme des investissements d'avenir (PIA).

1. Lancés à l'été 2021, les bataillons de la prévention sont composés de binômes constitués d'un éducateur spécialisé et d'un médiateur adulte-relais, pour renforcer la prévention des violences, notamment entre jeunes.

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » regroupe 4 % des crédits d'intervention. Il a pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Ce pilier concerne la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et l'amélioration des relations entre la police et la population. S'y ajoute le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) répondant à des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale².

Le solde (6 %) est consacré aux actions de pilotage, aux ressources partagées et au co-financement des équipes projets chargées de la politique de la ville dans les collectivités territoriales.

Tableau 1

Ventilation (en millions d'euros) et évolution (en %) des crédits du programme 147 relatif à la politique de la ville

Par brique / En CP en millions d'euros	LFI 2020	LFI 2021	LFI 2022	Évolution 2020/2021 %	Évolution 2021-2022 %	Évolution 2020-2022 %
Total programme politique de la Ville	494,4	512,9	558,1	4 %	9 %	13 %
Masse salariale (délégués du préfet et délégués du Gouvernement)	18,9	18,9	18,9	0 %	0 %	0 %
hors compte d'affectation spéciale (CAS) pensions	13,8	13,8	13,8	0 %	0 %	0 %
CAS pensions	5,1	5,1	5,1	0 %	0 %	0 %
Interventions de la politique de la ville	417,6	443	490,5	6 %	11 %	17 %
Compensation des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises en zone franche urbaine (ZFU)	4,9	4,8	2,5	- 2 %	- 48 %	- 49 %
Subvention pour charge de service public de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epidé)	28	31,2	31,2	11 %	0 %	11 %
Fonctionnement spécifique de la politique de la ville	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)	25	15	15	- 40 %	0 %	- 40 %
Évolution des emplois du P147 - Délégués du préfet en ETP	291	291	291	0 %	0 %	0 %

Source : loi de finances initiale (LFI) 2020 - 2021 et 2022)

Ces crédits spécifiques interviennent en complément des crédits de droit commun de chacune des politiques sectorielles (éducation, santé, emploi, prévention et sécurité...), qu'elles soient de la compétence des collectivités locales ou de l'État. Les modalités de mobilisation renforcée de ces politiques sectorielles, pour celles relevant de l'État, sont généralement prévues dans le cadre de comités interministériels des villes.

Les contrats de ville permettent d'en assurer la déclinaison opérationnelle, dans chaque territoire, et leur articulation avec les engagements conjoints des collectivités et des autres acteurs de la politique de la ville ainsi qu'avec les actions financées à titre complémentaire par les crédits du programme 147.

2. Pour mémoire, l'enveloppe consacrée au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) avait été portée de 5 à 10 milliards d'euros en 2018. Après les annonces du Comité interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, un abondement de 2 milliards d'euros a été décidé par le Gouvernement. Ces crédits supplémentaires ont pour objectifs d'embellir le cadre de vie, d'améliorer la qualité des logements et de mettre à disposition des habitants des quartiers prioritaires des équipements sportifs, sociaux, éducatifs, rénovés et de qualité proches de chez eux. Ainsi, le montant total s'élève, depuis la loi de finances pour 2022, à 12 milliards d'euros d'équivalent-subventions.

L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2021

En 2020, le programme 147 « Politique de la ville » avait été particulièrement mobilisé pour garantir la continuité éducative et parer à l'urgence de la crise sanitaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Près de 104 millions d'euros supplémentaires avaient ainsi été octroyés à ce programme grâce au dégel de la réserve de précaution³ et à l'obtention de 86,5 millions d'euros de moyens nouveaux lors de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Ces moyens complémentaires ont permis de développer les dispositifs tels que « Quartiers d'été », « Quartiers solidaires » ou « Vacances apprenantes » et le déploiement de 1 514 nouveaux « Adultes-relais ».

À la suite des annonces faites lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, ces actions ont été reconduites en 2021.

En avril 2021, l'initiative « Quartiers solidaires jeunes » a été dotée de 10 millions d'euros pour soutenir les associations de grande proximité. Ces crédits ont été fléchés en priorité pour des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans. L'opération « Quartiers d'été » a été reconduite à l'été 2021 pour un montant de 30 millions d'euros.

Le programme 147 a donc bénéficié d'un abondement de 40 millions d'euros en gestion 2021 (via le dégel de la réserve de précaution et l'ouverture de crédits en LFR) pour le financement de ces deux opérations.

Le dispositif des « Vacances apprenantes » a également été reconduit, en ciblant particulièrement les jeunes issus des QPV, mais, par souci de lisibilité et de simplicité, le portage budgétaire a été intégralement assuré par le ministère de l'Éducation nationale.

Enfin, a été lancé le dispositif des « Bataillons de la prévention », déployé dans 45 quartiers prioritaires à partir de l'été 2021. Le recrutement de 600 éducateurs de rue et médiateurs sociaux doit permettre de tisser un filet de protection pour lutter en prévention contre la délinquance juvénile.

LES MESURES FISCALES : 235 MILLIONS D'EUROS EN 2022

L'action de l'État en matière de politique de la ville se traduit également par des mesures fiscales en faveur du développement économique, du logement et de la rénovation urbaine.

Les mesures fiscales attachées à la géographie prioritaire et aux contrats de ville ont été prorogées en loi de finances pour 2019 puis en loi de finances pour 2022, en cohérence avec la prorogation des contrats de ville et de la géographie prioritaire.

Le développement économique

- Exonération de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les petits commerces dans les QPV : 3 millions d'euros en 2022.

Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique dans les QPV, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces exonérations concernent la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 11 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) et qui sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS). Ces exonérations s'appliquent aux établissements existant au 1^{er} janvier 2015 dans les QPV, ainsi qu'à ceux qui ont fait l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

- Exonération pour les entreprises implantées en ZFU – territoires entrepreneurs : 154 millions d'euros en 2022

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué. L'objectif est d'y maintenir ou de créer des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services, de les ouvrir sur l'extérieur pour y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Ce dispositif a été transformé au 1^{er} janvier 2015 en « territoires entrepreneurs ».

Les entreprises se créant ou s'implantant dans une ZFU-TE depuis cette date peuvent bénéficier, pendant une période de 8 années, d'une exonération d'impôts sur les bénéfices sous certaines conditions.

3. La réserve dite de précaution consiste à rendre indisponibles pour les programmes du budget général une fraction des crédits dont l'ouverture est prévue par la loi de finances afin de pouvoir la réallouer au cours de l'exercice à d'autres programmes budgétaires, en fonction des nécessités apparues en cours de gestion. Le taux de mise en réserve est défini dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances et est différencié pour les dépenses de personnel (titre 2) et pour les autres dépenses (hors titre 2).

Le logement et le renouvellement urbain

- Abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux (avec contrepartie sur l'entretien des immeubles) : 66 millions d'euros en 2022

L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des QPV. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen, notamment, d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. L'État compense à hauteur de 40 % les moins-values de recettes fiscales pour les collectivités locales, pour un coût budgétaire de 66 millions d'euros sur l'année 2022.

- TVA à 5,5 % pour l'achat d'un logement en accession sociale à la propriété⁴

L'application du taux réduit de TVA favorise la production d'une offre diversifiée de logements neufs dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle. Instaurée en 2006 pour les zones concernées par le PNRU, cette mesure a été étendue en 2015 à l'ensemble des QPV. Cette extension permet aux territoires non situés en « zones Anru » de bénéficier de cet effet levier. Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les zones ciblées par la politique de la ville (quartiers et bandes de 300 mètres autour) et permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis la mise en place du dispositif. Celui-ci est intégré dans la dépense fiscale plus large qui concerne le taux de TVA à 5,5 % s'appliquant aux logements sociaux à bas loyer. Chiffré à 1,16 milliard d'euros en 2019 lorsqu'il était rattaché au programme 147, il est désormais rattaché au programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSU) : 2,57 MILLIARDS D'EUROS EN 2022

La DSU est versée aux communes de France métropolitaine confrontées à une insuffisance de leurs ressources et faisant face à des charges relativement élevées pour répondre au besoin de leurs habitants. C'est l'un des principaux instruments de péréquation financière en direction des villes : deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants et 10 % des communes de 5 000 à 9 999 habitants en bénéficient. La DSU vient en complément de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour le calcul des attributions annuelles, la situation des communes est prise en compte avec des critères objectifs comme notamment le revenu par habitant, le nombre de logements sociaux ou le poids de la population résidant dans les quartiers prioritaires.

L'augmentation cumulée des crédits de la DSU sur la période 2018-2022 est de 475 millions d'euros (LFI) (tableau 2).

En 2021, la DSU bénéficie à 695 communes de plus de 10 000 habitants, dont 531 ont une partie de leur population résidant dans un QPV. Elle a bénéficié également à 125 communes de 5 000 à 9 999 habitants, dont 68 disposent sur leur territoire d'un QPV.

L'augmentation annuelle des crédits est répartie depuis 2017 entre toutes les communes. Ainsi, un peu plus de 500 villes, dont la DSU augmentait au mieux de 1 %, enregistrent désormais une hausse annuelle nettement supérieure. Il s'agit par exemple de métropoles (Marseille : + 4,4 % en 2019, + 4 % en 2020, + 3,7 % en 2021), de villes situées en périphérie de grandes métropoles (Villeurbanne : + 7,8 % en 2019, + 6 % en 2020, + 6,7 % en 2021), ou encore de villes situées au cœur de départements plus ruraux (Guéret : + 6,0 % en 2019, + 7 % en 2020, + 4,9 % en 2021). Pour ces trois communes, la DSU représente respectivement 34,8 %, 28,0 % et 24,1 % de la dotation globale de fonctionnement.

Le rythme d'évolution de la DSU des communes les plus en difficulté reste élevé (Roubaix : + 3,6 % en 2020, Clichy-sous-Bois : + 4,1 % en 2020). Pour ces deux communes, la DSU représente respectivement 72,3 % et 80,5 % de la dotation globale de fonctionnement.

Tableau 2

Crédits annuels de la dotation de solidarité urbaine

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant annuel en milliards d'euros	1,731	1,911	2,091	2,201	2,291	2,381	2,471	2,566

Sources : loi de finances initiale de 2015 à 2022.

4. Mesure non chiffrée à partir de 2020, en raison de son intégration dans la dépense fiscale relative à l'application de la TVA à taux réduit à l'ensemble des logements sociaux.

LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) : 150 MILLIONS D'EUROS EN 2022

La DPV est une dotation d'équipement versée par l'État aux communes faisant partie du périmètre d'intervention de l'Anru, dont la proportion de leur population résidant en QPV est supérieure à 19 %⁵, et qui ont été éligibles à la DSU au moins une fois sur les trois dernières années. Les crédits permettent notamment de financer les actions prévues dans le cadre des contrats de ville. C'est un des instruments privilégiés d'intervention de l'État pour faire face aux enjeux identifiés dans ces quartiers.

Les critères d'éligibilité ont été modifiés en 2017 pour prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire et les quartiers d'intérêt national retenus dans le cadre du NPNRU. Ainsi sont devenues éligibles des communes telles que Saint-Denis, Val-de-Reuil, Oyonnax ou Nîmes.

Depuis 2019, sont également prises en compte les communes concernées par un programme d'intérêt régional. Afin de stabiliser la liste des communes éligibles en évitant les « effets de bord », les modalités d'application du critère relatif à la DSU ont été assouplies et le plafonnement du nombre de communes bénéficiaires de la DPV a été supprimé.

Le montant de cette dotation, stable depuis 2017, s'élève à 150 millions d'euros (LFI 2021). Elle est répartie par les préfets concernés à l'issue d'un appel à projets répondant aux enjeux identifiés dans les QPV. Il s'agit de cibler les moyens sur les villes présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Les nouveaux critères ont permis en 2021, de rendre éligibles 189 communes, dont 172 en métropole (contre 160 en 2018) et 17 en outre-mer.

LES CRÉDITS DE DROIT COMMUN : 7,4 MILLIARDS D'EUROS ESTIMÉS À DESTINATION DES QPV EN 2022

L'analyse des contributions des programmes budgétaires de droit commun à la politique de la ville répond au besoin croissant de visibilité de l'effort engagé par l'État en faveur des QPV. À ce titre, le document de politique transversale « Ville » (DPT Ville), annexé au projet de loi de finances, permet de recenser chaque année les contributions de chaque programme à la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il comprend notamment une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique de la ville pour les deux années écoulées et pour l'exercice budgétaire à venir.

37 programmes budgétaires ont contribué à l'édition 2022 du DPT, 26 ayant fourni une évaluation chiffrée. Les crédits consacrés à la politique de la ville au sein de ces derniers représentent un effort budgétaire total de 7,4 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 7 milliards d'euros de crédits de paiement, soit 6,85 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 6,46 milliards d'euros de crédits de paiement mobilisés par les programmes budgétaires de droit commun (hors programme budgétaire 147 « Politique de la ville »). Ces crédits sont en augmentation en 2021, notamment du fait des crédits issus du Plan de relance déployé depuis janvier 2021.

Plusieurs mesures sont par ailleurs prises pour mieux recenser et mobiliser les dispositifs de droit commun à un échelon infra-communal.

La convergence des zonages prioritaires a constitué en ce sens une avancée majeure.

Le renforcement de la territorialisation des politiques publiques se traduit également par l'adaptation des systèmes d'information afin d'intégrer la nouvelle géographie prioritaire aux dispositifs de pilotage mis en œuvre par les services. À ce titre, le déploiement d'un outil de géo-référencement⁶ déployé par l'ANCT et qui vise à identifier, parmi les bénéficiaires de dispositifs, la part de ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, permet d'améliorer la qualité des données physico-financières renseignées par les ministères à l'échelle infra-communale. C'est le cas aujourd'hui pour les dispositifs à destination de personnes bénéficiant d'une aide de l'État (dispositifs d'insertion professionnelle, Garantie jeunes, service civique, etc.).

5. Le critère de la population en QPV n'est pas appliqué pour les territoires ultramarins.

6. <https://sig.ville.gouv.fr/>

Des contraintes budgétaires et financières marquées pour les communes en politique de la ville

Olivier Malaret, ANCT

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 (loi Lamy) et entrés en vigueur le 1er janvier 2015, ont défini un nouveau cadre d'intervention pour la politique de la ville. Il permet de concentrer les moyens d'actions sur les quartiers urbains les plus défavorisés, caractérisés par une forte concentration d'habitants de faibles revenus.

Face aux cumuls des difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers, les communes en politique de la ville font face à des charges importantes en matière de cohésion sociale et de services publics, qui pèsent fortement sur leurs capacités de financement.

L'étude de leurs caractéristiques budgétaires et financières sur la période 2015-2020 permet d'appréhender leur situation par rapport aux autres communes de taille comparable et de mesurer l'évolution de leurs capacités d'action au moment où s'engagent les travaux de réflexion sur la nouvelle génération de contrats de ville.

DES CHARGES PLUS IMPORTANTES POUR LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE...

Les charges des communes en politique de la ville se traduisent par un montant par habitant en matière de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'intervention (financement des services publics, dépenses d'action sociale, subventions aux associations...) qui est resté supérieur de 2015 à 2020 à celui des communes hors politique de la ville. Ces montants sont nettement plus importants dans les communes en politique de la ville les plus peuplées et en particulier celles dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants.

... QUI IMPACTENT DAVANTAGE LEUR CAPACITÉ DE FINANCEMENT

Dans le contexte de redressement des finances publiques et de maîtrise des dépenses, l'effort important de l'État en matière de péréquation via la dotation de solidarité urbaine, a pu contribuer au maintien par les communes en politique de la ville, de leurs capacités de financement des services publics locaux et à l'accroissement jusqu'en 2019 de leur épargne brute.

L'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire, met en évidence des évolutions contrastées. À l'augmentation progressive du taux d'épargne brute constatée dans l'ensemble des communes en politique de la ville quelle que soit leur strate démographique, succède une diminution importante dans les communes de 50 000 habitants et plus. Les capacités d'épargne de ces communes sont d'autant plus impactées, que le produit par habitant des impôts locaux sur les ménages et les entreprises y est déjà relativement important.

UN NIVEAU ET UN RYTHME EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS AVEC DE FORTES DISPARITÉS ...

Les efforts par habitant en matière d'équipement sont plus faibles dans les communes en politique de la ville tout au long de la période. Ils semblent également être mis en œuvre sur un rythme différent de celui des communes hors politique de la ville. C'est particulièrement le cas pour les communes en politique de la ville de 50 000 habitants et plus.

Cette situation contrastée semble résulter tout autant de capacités d'autofinancement des équipements plus faibles dans les communes en politique de la ville que des délais d'engagement des projets nationaux et régionaux du Nouveau plan national de rénovation urbaine (NPNRU) plus longs.

... QUI PÈSENT DIFFÉREMMENT SUR LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT

Dans un contexte général de réduction de l'encours de dette, les communes en politique de la ville ont davantage eu recours à l'emprunt pour financer les projets d'équipements. Leur délai de désendettement est resté supérieur à celui des communes hors politique de la ville tout au long de la période. En particulier, la remontée du délai de désendettement en 2020 dans les communes en politique de la ville de près d'une année concerne principalement celles de 50 000 habitants et plus.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES DÉPENSES D'INTERVENTION PAR HABITANT PLUS ÉLEVÉES DANS LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le contexte de redressement des finances publiques mis en œuvre dès 2014 et d'achèvement de la carte intercommunale, le montant par habitant de dépenses de fonctionnement a diminué dans toutes les communes qu'elles soient en politique de la ville ou non (graphique 1). Toutefois, les communes en politique de la ville se caractérisent par un niveau par habitant des dépenses de fonctionnement plus important tout au long de la période. De plus, la diminution y est légèrement plus forte jusqu'en 2019. L'écart en 2015 de 147 euros entre le montant de dépenses de fonctionnement par habitant des communes en politique de la ville et celui des communes hors politique de la ville n'était plus que de 129 euros en 2019. Cet écart s'est accru de nouveau en 2020 se rapprochant du niveau de 2015.

Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention par habitant (financement des services publics, dépenses d'action sociale, subventions aux associations...) sont nettement supérieures dans les communes en politique de la ville tout au long de la période (un écart de 41 à 42 euros chaque année jusqu'en 2019, de 44 euros en 2020) (graphique 1). Cette situation illustre la nature des besoins des populations de ces communes, dont le niveau moyen de revenus est relativement plus faible que dans les autres communes de même taille : en 2020, le revenu par habitant des communes en politique de la ville de 5 000 habitants et plus, hors Paris, Lyon et Marseille, s'élève à 12 950 euros contre 17 285 euros dans les autres communes de 5 000 habitants et plus.

Quelle que soit la strate de population à laquelle appartiennent les communes en politique de la ville, les montants par habitant des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'intervention diminuent progressivement tout au long de la période. Le rythme se ralentit légèrement en 2020, en raison probablement des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire. Cette diminution est cependant davantage marquée dans les 3 strates les plus peuplées (communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants).

De 2015 à 2020, les montants par habitant des dépenses d'intervention sont nettement plus élevés dans les communes en politique de la ville de 50 000 habitants et plus avec un écart en 2020, de l'ordre de :

- + 70 euros avec les communes en politique de la ville de 5 000 à 9 999 habitants,
- + 60 euros avec les communes en politique de la ville de 10 000 à 19 999 habitants,
- + 38 euros avec les communes en politique de la ville de 20 000 à 49 999 habitants.

UN EFFORT DE PÉRÉQUATION DE L'ÉTAT TRÈS SIGNIFICATIF DANS LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

Toutes les communes ont été impactées par les objectifs nationaux de maîtrise des dépenses publiques, matérialisés par la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) intervenue entre 2014 et 2017 (montant de DGF versée aux communes de 5 000 habitants et plus hors Paris, Lyon et Marseille : 8,5 milliards en 2015, 7,3 milliards en 2017, 7,4 milliards en 2020), puis par la démarche de contractualisation issue de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, portant sur l'évolution limitée à 1,2 % par an¹ des dépenses de fonctionnement.

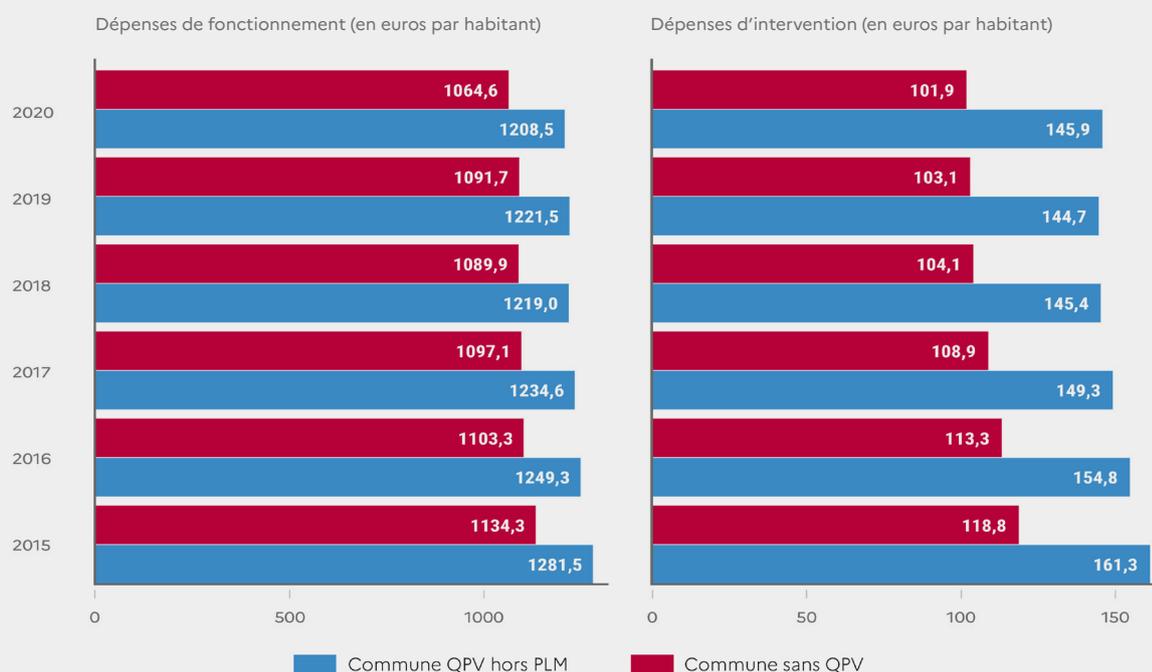
L'impact a cependant été moindre dans les communes en politique de la ville dont le montant par habitant de DGF a diminué de 11,2 % contre une diminution de 28 % dans les autres communes entre 2015 et 2020. En particulier, le montant de DGF par habitant a de nouveau augmenté à partir de 2018 dans les communes en politique de la ville, sans retrouver son niveau de 2015, alors qu'il a continué de diminuer dans les autres communes (graphique 2).

Dans l'ensemble des strates démographiques, les montants par habitant de DGF des communes en politique de la ville diminuent jusqu'en 2017 puis augmentent progressivement jusqu'en 2020. Ils sont cependant plus faibles en 2020 dans les communes de 50 000 habitants et plus avec un écart de :

- - 11,8 euros avec les communes en politique de la ville de 5 000 à 9 999 habitants,
- - 24,7 euros avec les communes en politique de la ville de 10 000 à 19 999 habitants,
- - 9,6 euros avec les communes en politique de la ville de 20 000 à 49 999 habitants.

1. Dans le cadre des contrats signés entre les communes et les préfets, le taux peut être majoré de 0,15 point si la proportion de population résidant en quartier prioritaire est supérieure à 25 %.

Graphique 1
Dépenses de fonctionnement et dépenses d'intervention (en euros par habitant)

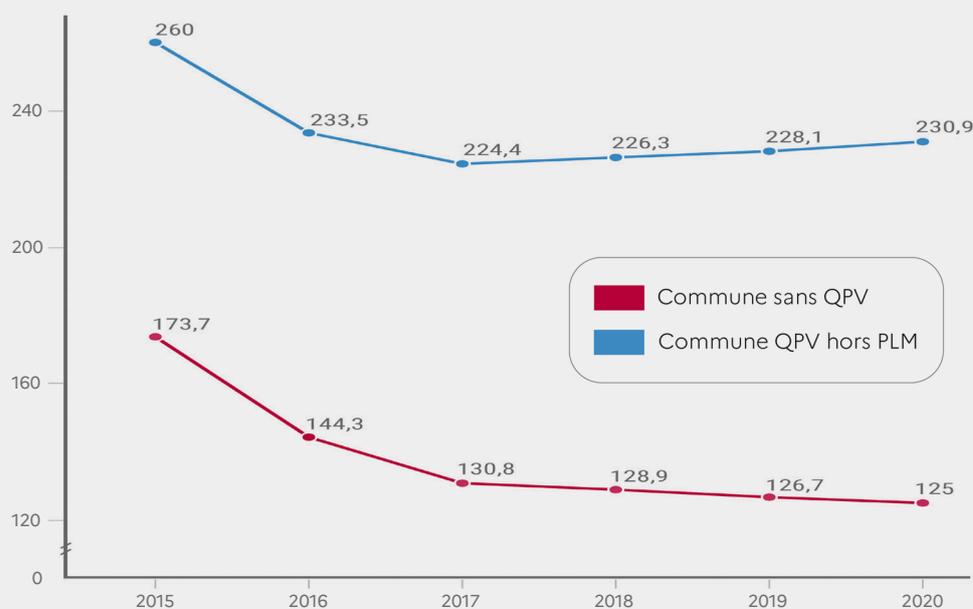


Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, les dépenses de fonctionnement par habitant s'élevaient à 1 281,5 euros dans les communes en politique de la ville ; en 2020, elles s'élevaient à 1 208,5 euros.

Graphique 2
Dotations globales de fonctionnement (en euros par habitant)



Source : Direction générale des collectivités locales – Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, le montant de dotation globale de fonctionnement par habitant s'élevait à 260 euros dans les communes en politique de la ville contre 173,7 euros dans les autres communes.

Pour les communes en politique de la ville, le renforcement important de la péréquation au sein de l'enveloppe globale de DGF a permis d'atténuer l'impact de sa diminution. Les moyens consacrés à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (Dacom), dont bénéficient les communes selon les critères de revenus de leurs habitants ou de nombre de logements sociaux présents sur leur territoire, ont en effet été majorés chaque année depuis 2015 (+ 653,6 millions en 5 ans pour l'ensemble des communes de 5 000 habitants et plus hors Paris, Lyon et Marseille).

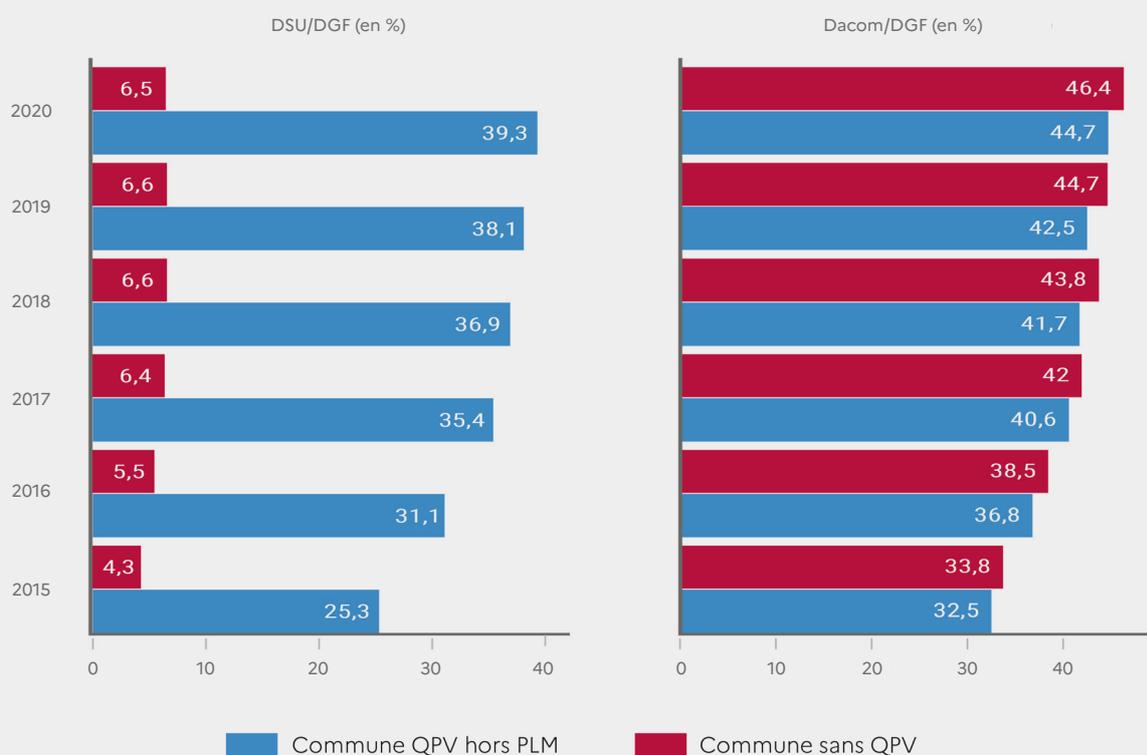
Les communes en politique de la ville ont été les principales bénéficiaires de ces moyens supplémentaires. La DSU versée aux communes de France métropolitaine de 5 000 habitants et plus hors Paris, Lyon et Marseille, a ainsi augmenté de 37,4 % entre 2015 et 2020 (+ 588,2 millions d'euros). Les communes en politique de la ville ont perçu 97,3 % de ces moyens supplémentaires (graphique 3).

La part de DSU au sein de la DGF des communes en politique de la ville progresse au même rythme dans toutes les strates démographiques. Néanmoins, la part reste nettement plus faible d'environ 10 points tout au long de la période dans les communes de 50 000 habitants et plus et dans celles dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants (35 % et 32 % en 2020 contre environ 45 % dans les communes des 2 autres strates).

Les communes d'outre-mer ont bénéficié du renforcement de la péréquation, qu'elles soient ou non en politique de la ville. La Dacom des communes de 5 000 habitants et plus a augmenté de 45 % entre 2015 et 2020 (+ 65,4 millions d'euros) : de 47 % pour les communes en politique de la ville et 39,8 % pour les autres. Toutefois, la part de l'enveloppe globale de DGF consacrée à la Dacom des communes en politique de la ville est restée très légèrement inférieure à celle des communes hors politique de la ville de 2015 à 2020 (graphique 3).

Graphique 3

Part de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et part de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (Dacom) au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Source : Direction générale des collectivités locales – Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville, les parts de l'enveloppe globale de DGF consacrées à la DSU et à la Dacom sont de 25,3 % et de 32,5 % contre 4,3 % et 33,8 % dans les autres communes.

DES CAPACITÉS D'ÉPARGNE PLUS FAIBLES DANS LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

De 2015 à 2019, les communes, qu'elles soient ou non en politique de la ville, ont pu améliorer leur taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement)² dans des proportions comparables. En 2020, la diminution du taux a été cependant plus forte dans les communes en politique de la ville avec une diminution de 5,7 % du taux par rapport à 2019 contre une diminution de 2,7 % pour les communes hors politique de la ville (graphique 4).

Tout au long de la période, le taux d'épargne brute reste nettement inférieur dans les communes en politique de la ville. Cette situation résulte de dépenses

de fonctionnement plus élevées dans ces communes en lien avec des niveaux de services rendus aux habitants plus importants, malgré un montant de recettes de fonctionnement par habitant qui reste également supérieur tout au long de la période dans ces communes (graphique 4).

Les efforts de péréquation dont bénéficient les communes en politique de la ville contribuent au maintien d'un niveau de recettes de fonctionnement indispensable pour développer une offre de services publics répondant aux besoins de leurs populations. Ceci est d'autant plus nécessaire que les communes en politique de la ville doivent faire face à des charges plus importantes. C'est particulièrement le cas avec les charges scolaires liées au dédoublement des classes.

Graphique 4

Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) et recettes de fonctionnement (en euros par habitant)



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales. **Traitements** : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville, le taux d'épargne brute est de 12,2 %, les recettes de fonctionnement par habitant de 1 459,5 euros contre 15,5 % et 1 335,5 euros dans les autres communes.

2. L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement de la commune. Elle permet de financer d'une part le remboursement du capital de la dette et d'autre part les investissements.

Parmi les communes en politique de la ville, des disparités importantes existent selon leur poids démographique. Le taux d'épargne brute augmente dans toutes les strates démographiques entre 2015 et 2019. L'année 2020 marque cependant une rupture entre les communes les plus peuplées et les communes les moins peuplées. Ainsi, le taux d'épargne brute diminue de 1,4 point de pourcentage dans les communes de 50 000 habitants et plus, de 0,5 point de pourcentage dans les communes de 20 000 à 49 999 habitants. En revanche, il augmente de 1,5 point de pourcentage dans les communes en politique de la ville de 5 000 à 9 999 habitants et se stabilise dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants.

Ces évolutions peuvent traduire des difficultés plus importantes pour les communes de 50 000 habitants et plus en raison des charges relatives à la gestion de

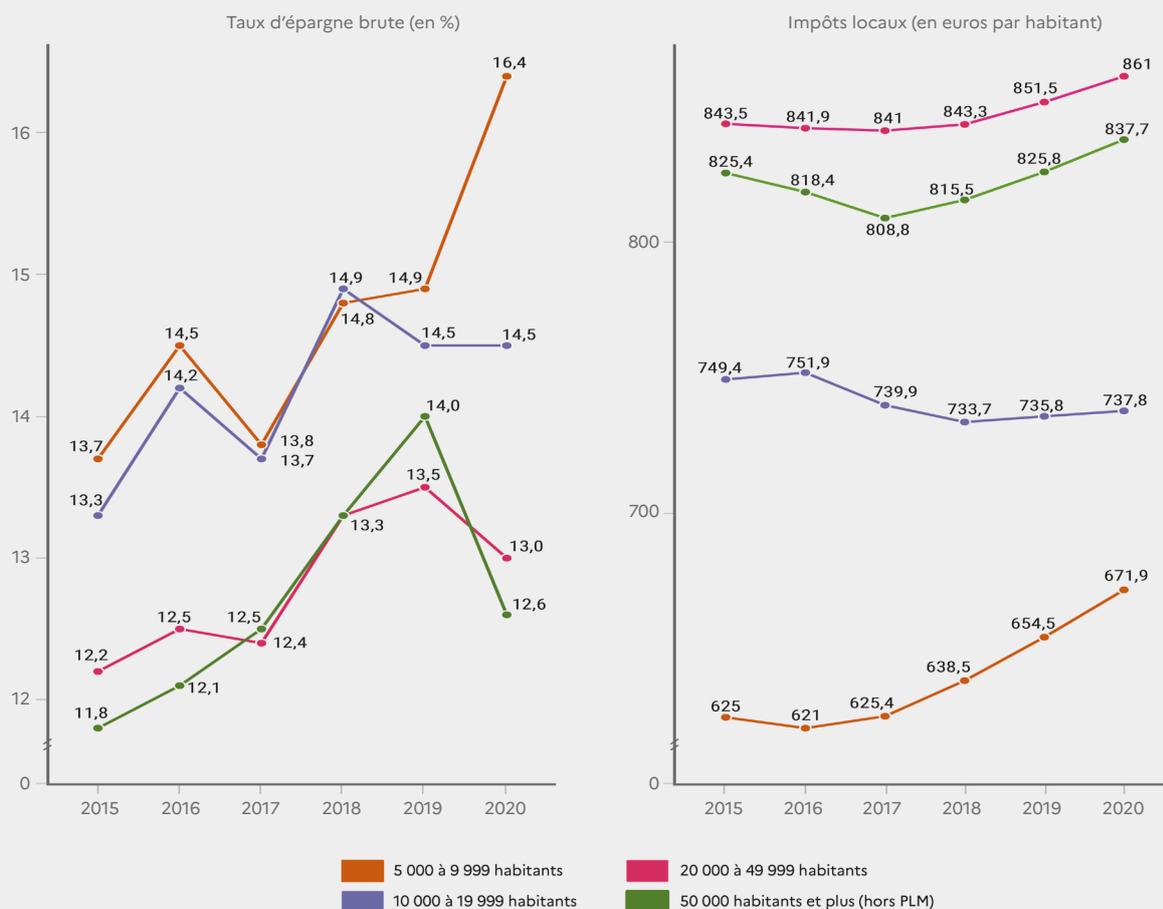
la crise sanitaire. Leur capacité de financement est d'autant plus impactée que le poids par habitant des impôts locaux sur les ménages et les entreprises semble déjà relativement élevé dans ces communes (graphique 5).

DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT PLUS FAIBLES DANS LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément au cycle électoral³, le montant par habitant de dépenses d'équipement (construction, acquisition foncière, voirie...) augmente au fur et à mesure du déroulement du mandat municipal pour diminuer la dernière année. On observe cependant une différence importante entre les communes en politique de la ville et les autres. En 2017 (3^e année du cycle électoral), le montant par habitant augmente

Graphique 5

Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) et impôts locaux (en euros par habitant) dans les communes en politique de la ville



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.
 Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille).
 Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville de 5 000 à 9 999 habitants, le taux d'épargne brute est de 13,7 %, le montant par habitant d'impôts locaux de 625 euros ; en 2020, ils s'élevèrent à 16,4 % et à 671,9 euros.

fortement dans les communes hors politique de la ville et reste stable dans les communes en politique de la ville, où il n'augmente sensiblement qu'en 2019.

Proche en 2015, ce montant reste nettement moins important de 2016 à 2020 dans les communes en politique de la ville (un écart annuel qui varie entre 42 et 50 euros à partir de 2017). La faiblesse relative de leurs capacités d'épargne semble contraindre les communes en politique de la ville à limiter davantage leurs engagements financiers (graphique 6).

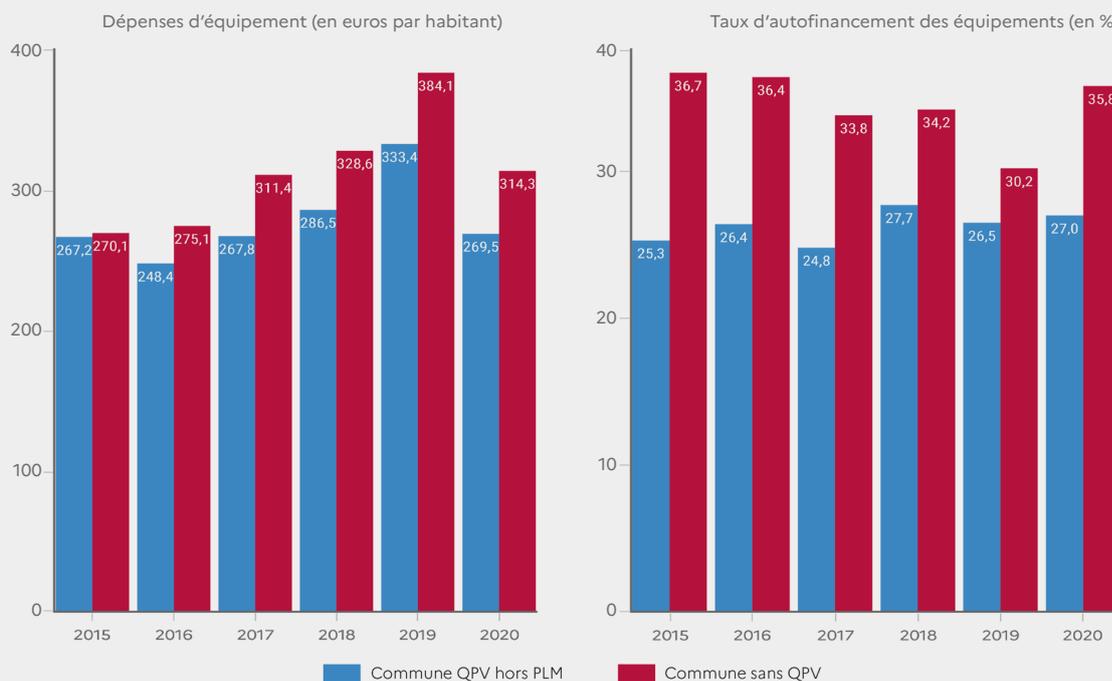
Les différences constatées en matière de dépenses d'équipement peuvent également résulter d'un rythme d'investissement différent en lien avec la mise en œuvre des projets nationaux ou régionaux du Nouveau plan national de rénovation urbaine (NPNRU) dont les délais de réalisation sont relativement plus

longs. En l'occurrence, les évolutions contrastées du taux d'autofinancement des équipements⁴ (épargne nette/dépenses d'équipement) viennent souligner cette temporalité différente dans la mise en œuvre des projets d'équipement.

Le taux diminue progressivement jusqu'en 2019 pour les communes hors politique de la ville et s'accroît en 2020. Cette évolution coïncide avec le rythme traditionnel d'engagement des équipements dans le cadre du cycle électoral, au cours duquel le niveau de dépenses atteint son maximum la dernière année pleine du mandat et diminue fortement l'année des élections. En revanche, la relative stabilité du taux tout au long de la période dans les communes en politique de la ville met en évidence une situation différente où le niveau d'engagement des dépenses semble plus régulier avec un recours à l'emprunt plus important.

Graphique 6

Dépenses d'équipement (en euros par habitant) et taux d'autofinancement des équipements (épargne nette/dépenses d'équipement)



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville, les dépenses d'équipement par habitant s'élèvent à 267,2 euros, le taux d'autofinancement des équipements à 25,3 % contre 270,1 euros et 36,7 % dans les autres communes.

3. L'évolution des investissements des communes suit un cycle lié au calendrier électoral. Les opérations, et donc les dépenses qui y sont associées, baissent l'année des élections et la première année pleine de la mandature. Elles repartent légèrement en deuxième année pleine de la mandature et de façon plus nette lors des trois exercices suivants.

4. Le taux d'autofinancement des équipements permet de mesurer la part des nouveaux investissements que la commune peut autofinancer. Il est égal au rapport entre l'épargne nette (différence entre épargne brute et remboursement annuel en capital de la dette) et les dépenses d'équipement engagées.

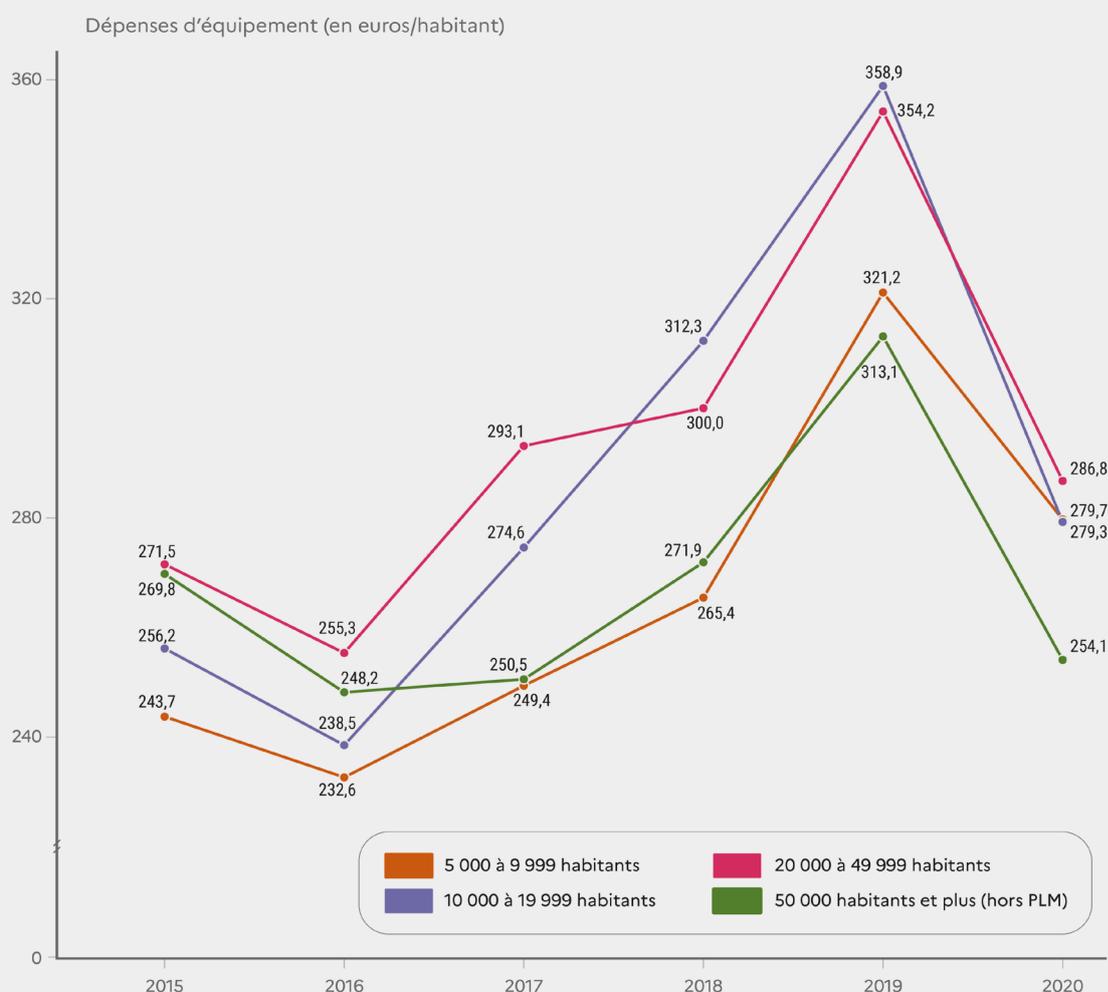
En 2016, le montant par habitant de dépenses d'équipement baisse de façon comparable dans les communes en politique de la ville quelle que soit leur strate démographique. Les dynamiques d'évolution sont ensuite très différentes. Jusqu'en 2019, l'effort d'équipement par habitant est plus faible dans les communes de 50 000 habitants et plus, et dans une moindre mesure dans les communes entre 5 000 et 9 999 habitants, que dans les communes des 2 autres strates. En 2020, il est beaucoup plus faible dans les communes de 50 000 habitants et plus en lien notamment avec la diminution de leurs capacités d'épargne (graphique 7).

UN ENDETTEMENT PLUS IMPORTANT DANS LES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

En raison de la faiblesse relative de leurs capacités d'autofinancement, les communes en politique de la ville ont davantage emprunté pour financer leurs équipements que les autres communes. Pour autant, les communes, qu'elles soient en politique de la ville ou non, ont pu réduire leur encours de dette entre 2015 et 2020 : de 6,7 % pour les communes en politique de la ville et de 7,2 % pour les autres.⁵

Graphique 7

Dépenses d'équipement (en euros par habitant) dans les communes en politique de la ville



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille).

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville de 50 000 habitants et plus, les dépenses d'équipement par habitant s'élevaient à 269,8 euros ; en 2020, elles s'élevaient à 254,1 euros.

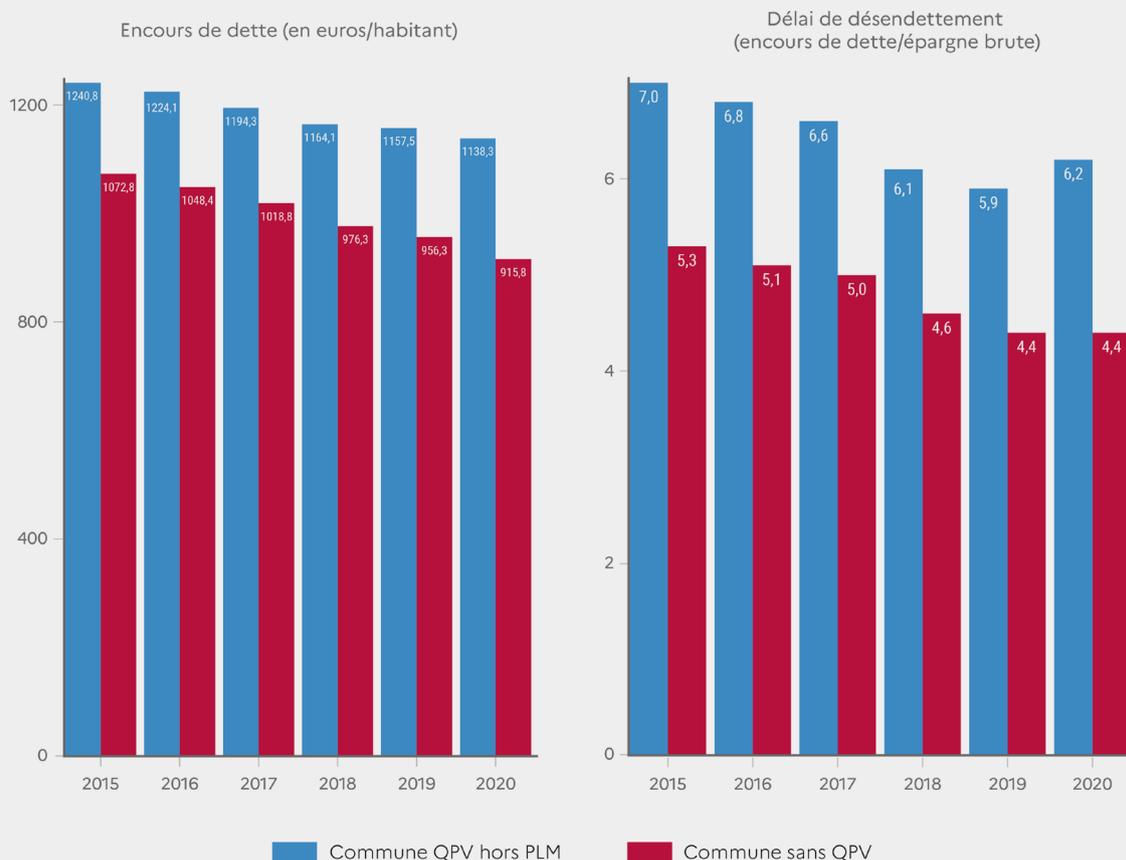
Le niveau d'encours de dette par habitant, plus élevé dans les communes en politique de la ville, induit une situation financière relativement plus fragile. L'écart se creuse tout au long de la période au détriment des communes en politique de la ville : de + 168 euros en 2015 à + 222 euros en 2020. Il représente cependant l'effet de levier nécessaire que constituent les programmes de rénovation urbaine pour les communes concernées et leurs habitants (graphique 8). L'évolution du délai de désendettement⁶, qui mesure le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette en y affectant l'ensemble de son épargne brute (encours de dette/épargne brute),

témoigne également de la fragilité relative des communes en politique de la ville. Il est systématiquement supérieur dans ces communes tout au long de la période.

De plus, s'il a diminué entre 2015 et 2019 de façon comparable dans les communes en politique de la ville et dans les autres communes, il repart à la hausse en 2020 dans les seules communes en politique de la ville.

Graphique 8

Encours de dette (en euros par habitant) et délai de désendettement (en nombre d'années)



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille) et hors politique de la ville.

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville, l'encours de dette s'élève à 1 240,8 euros par habitant, le délai de désendettement à 7 années, contre 1 072,8 euros et 5,3 années dans les autres communes.

5. En intégrant Paris, Lyon et Marseille, l'encours de dette des communes en politique de la ville augmente de 2,1 % entre 2015 et 2020, signe du poids particulier de ces 3 communes et du biais de comparaison que leur prise en compte aurait entraîné.

6. Le délai de désendettement est égal au rapport entre l'encours de dette de l'année et l'épargne brute de la commune. Il représente le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la commune y affecterait l'ensemble de son épargne.

Parmi les communes en politique de la ville, l'encours de dette par habitant diminue progressivement quelle que soit la strate démographique. En revanche, les niveaux de délai de désendettement et leur évolution présentent de fortes disparités. S'il diminue progressivement de 2015 à 2019 dans l'ensemble des strates, il augmente en 2020 uniquement pour les communes les plus peuplées, et notamment pour celles de 50 000 habitants et plus (graphique 9).

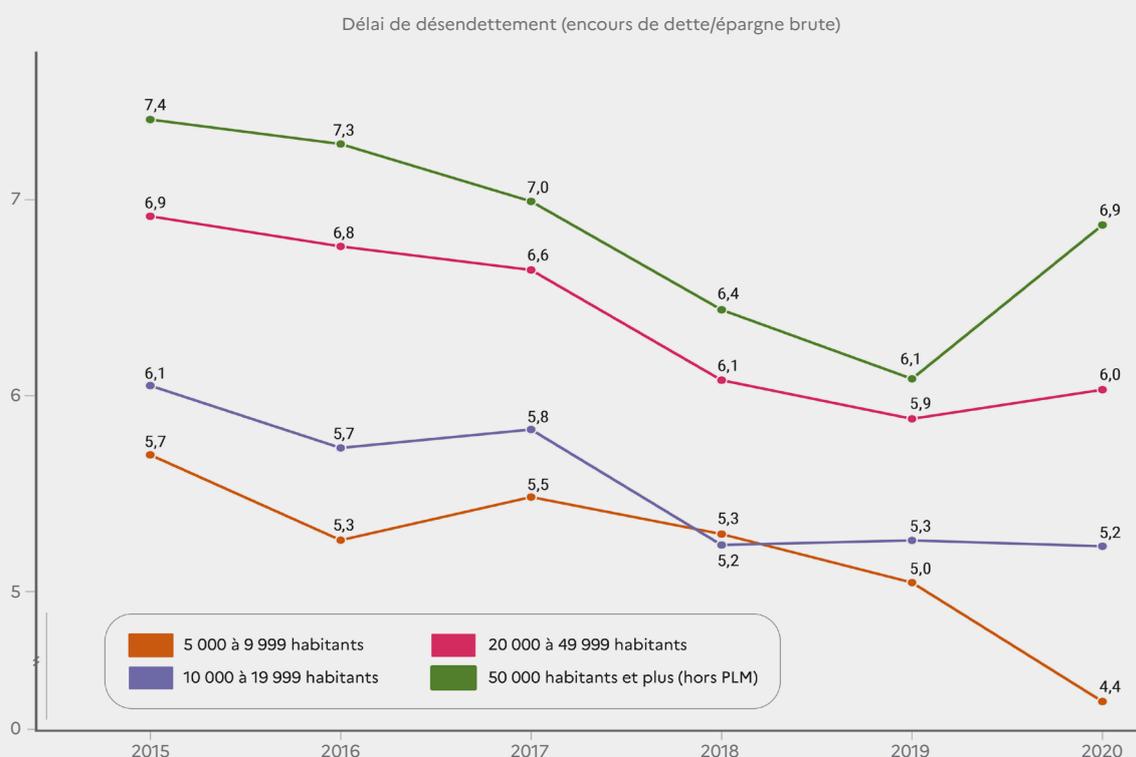
Par ailleurs, de 2015 à 2019, les délais de désendettement constatés chaque année pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants et pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants sont très proches. De la même façon, ceux des 2 autres strates démographiques sont comparables. Les évolutions différenciées à partir de 2020 vont de pair avec celles constatées en matière d'épargne. Elles traduisent une situation plus contrainte dans les communes de 50 000 habitants et plus.

Conclusion

Cette étude inédite met en évidence une situation de fragilité budgétaire et financière plus forte des communes dotées d'au moins un QPV et en particulier des plus peuplées d'entre elles. Elle pourrait être complétée par une analyse intégrant davantage leur environnement territorial. Ainsi, la prise en compte de la situation budgétaire de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes qui les composent, permettrait d'apporter une vision consolidée des capacités d'action en faveur des habitants des QPV au-delà des périmètres d'intervention de la politique de la ville.

Graphique 9

Délai de désendettement (en nombre d'années) dans les communes en politique de la ville



Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Traitements : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux.

Champ : communes de France métropolitaine et d'outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants en politique de la ville (hors Paris, Lyon et Marseille).

Note de lecture : en 2015, dans les communes en politique de la ville de 5 000 à 9 999 habitants, le délai de désendettement s'élève à 5,7 années ; en 2020, il s'élève à 4,4.

CHAMP D'ÉTUDE ET SOURCES DES DONNÉES

En application de la loi Lamy de février 2014, les QPV sont situés au sein d'une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants. Ils sont caractérisés par un nombre minimal de 1 000 habitants et par des écarts très importants en matière de revenus. Ces écarts sont appréciés à partir des revenus du territoire national et de ceux de l'unité urbaine où sont situés les quartiers. Ces critères d'identification ont conduit à sélectionner des communes situées au sein des grandes agglomérations et des villes moyennes exerçant des fonctions de centralité. Ils répondent à la volonté de mieux coordonner et de mieux cibler l'action de l'État et des collectivités locales en direction des habitants sur la base de leur seul niveau de revenus.

Cette étude propose une double approche pour mesurer l'évolution des ressources et des charges des communes où est mise en œuvre la politique de la ville :

- Une approche fonctionnelle centrée sur l'analyse comparative de l'évolution entre 2015 et 2020 de la situation budgétaire et financière des communes dotées d'au moins un QPV et des autres communes de taille comparable,
- Une approche sur la même période tenant compte du poids démographique des communes en politique de la ville permettant de nuancer ces évolutions.

L'étude vise à apporter un éclairage spécifique sur la situation des communes en politique de la ville, dont le champ d'intervention est davantage défini par le nombre d'habitants d'une agglomération et par les écarts de revenus constatés en son sein que par le poids démographique de la commune concernée et dont l'évolution budgétaire est influencée, pour bon nombre d'entre elles, par le rythme d'engagement des projets de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU. Elle prend en compte également l'hétérogénéité en matière de taille des communes en politique de la ville, dans la mesure où celles ayant au moins un QPV sont principalement des communes de 10 000 habitants et plus (150 communes de 5 000 à 9 999 habitants en 2020 contre 606 communes de 10 000 habitants et plus) et les communes sans QPV sont principalement des communes de moins de 10 000 habitants (1 047 communes entre 5 000 et 9 999 habitants en 2020, contre 424 communes de 10 000 habitants et plus).

Cette première analyse devra être complétée par la prise en compte de la situation de leur intercommunalité respective, signataire du contrat de ville, et des communes voisines. En 2020, les communes se répartissent de la façon suivante :

Nombre de communes 2020	Avec QPV	Sans QPV
0 – 999 habitants	0	24 870
1 000 – 4 999 habitants	45	7 826
5 000 – 9 999 habitants	150	1 047
10 000 – 19 999 habitants	237	314
20 000 – 49 999 habitants	250	96
50 000 habitants et plus	119	14
Total	801	34 167

7. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est une dotation de l'État attribuée aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources eu égard à l'importance de leurs charges. Elle est versée chaque année aux deux premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (potentiel financier, nombre de logements sociaux, nombre de bénéficiaires d'aides au logement, revenu des habitants) et au premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (mêmes indicateurs).

Dans le cadre de l'approche fonctionnelle, sont prises en compte toutes les communes de la France métropolitaine et des outre-mer dont la population totale est supérieure ou égale à 5 000 habitants, qu'elles soient dotées ou non d'au moins un QPV, à l'exception de Paris, Lyon et Marseille dont les poids budgétaires et financiers biaiseraient les comparaisons. Les communes retenues sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)⁸. Le seuil de 5 000 habitants permet d'étudier la situation de 94 % des communes en politique de la ville. Le nombre de communes de 5 000 habitants et plus en politique de la ville représente un peu plus de la moitié des communes de même poids démographique hors politique de la ville.

Dans le cadre de l'approche tenant compte du poids démographique, les communes de 5 000 habitants et plus dotées d'au moins un QPV, à l'exception de Paris, Lyon et Marseille, sont réparties entre les strates mentionnées dans le tableau ci-dessus et déjà prises en compte par la Direction générale des collectivités locales dans le cadre d'une étude publiée en janvier 2022 sur la situation des communes en politique de la ville et les effets de la crise sanitaire sur leurs budgets. Les communes dotées d'au moins un QPV, dont la population est comprise entre 1 000 et 4 999 habitants, ne sont pas prises en compte dans l'ensemble de l'étude. Leur faible nombre (45 communes en 2020) ne permet pas une comparaison pertinente en raison du nombre et du caractère plutôt rural de l'ensemble des communes entre 1 000 et 4 999 habitants sans QPV (7 826 communes en 2020).

Les données utilisées proviennent des comptes consolidés (budgets principaux et budgets annexes) des exercices 2015 à 2020. Elles sont issues des balances comptables de la Direction générale des finances publiques, mises à disposition par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, et des éléments de la Direction générale des collectivités locales en matière de dotations de l'État. La population prise en compte dans l'ensemble de l'étude est la population totale.

8. Bulletin d'information statistique n°161 – janvier 2022 – « Bien que plus fragiles, les finances des communes avec un quartier politique de la ville (QPV) ont moins subi les conséquences de la crise sanitaire de 2020 que les autres communes »
